



AMÉLIORER LA FACILITATION DES ÉCHANGES EN AFRIQUE : DÉFIS, OPPORTUNITÉS ET MEILLEURES PRATIQUES POUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Rapport De Référence 2024



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION

FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

Ce rapport est produit par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les opinions du Conseil d'administration de l'ACBF ou de son Conseil des gouverneurs. L'ACBF ne garantit pas la précision des données incluses dans ce travail. Ceci est une traduction d'un document initialement publié en langue anglaise. La version originale de ce document est disponible sur le site web de l'ACBF : <http://www.acbf-pact.org>.

L'ACBF encourage l'utilisation de cette publication à des fins de connaissance et d'apprentissage sur n'importe quel support ou dans n'importe quel format, sous réserve des conditions suivantes : Adaptation - Vous pouvez remixer, transformer et développer cette publication. Si vous créez une adaptation de cette œuvre, veuillez ajouter la clause de non-responsabilité suivante à l'attribution : Ceci est une adaptation d'un travail original de l'ACBF. Les points de vue et les opinions exprimés dans l'adaptation relèvent de la seule responsabilité de l'auteur ou des auteurs et ne sont pas approuvés par la Fondation africaine pour le renforcement des capacités.

Utilisation non commerciale - Vous ne pouvez pas utiliser cette publication à des fins commerciales.

Attribution - Veuillez citer le travail comme suit : Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). 2024 « Améliorer la facilitation des échanges en Afrique : Défis, opportunités et meilleures pratiques pour la croissance économique et l'intégration régionale : Rapport de base 2024 », Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), Harare. Licence d'utilisation : Creative Commons Attribution CC BY 4.0.



THE AFRICAN CAPACITY BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé par la fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) sous la direction de Mamadou Biteye, secrétaire exécutif. Le travail de l'ACBF a été mené par une équipe dédiée au sein du Département Programmes et Impact, sous la direction du Directeur Mbacke Niang. L'équipe technique était dirigée par Trevor Simumba et Barassou Diawara, avec des contributions précieuses de Fatou Diouf, Grand Mutondo, Tsitsi Chakonza, Ruramai Marandu, et Marvellous Matswimbo. Cyril Prinsloo, assisté de Kayo Asiko d'Imani Development (South Africa) (Pty) Ltd, a joué un rôle crucial dans la préparation du rapport. L'ACBF exprime sa sincère gratitude à Afreximbank pour son soutien financier, qui a rendu possible la production de ce rapport. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions ou l'approbation de l'ACBF.



Table des

MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
1. INTRODUCTION	5
2. FACILITATION DES ÉCHANGES EN AFRIQUE	7
2.1 Importance de la facilitation des échanges	7
2.1.1 Avantages économiques	8
2.1.2 Intégration régionale	9
2.1.3 Compétitivité mondiale	10
2.1.4 Facilitation du commerce et MPME	11
2.2 Cadres stratégiques de facilitation du commerce en Afrique	13
2.2.1 Contexte	13
2.2.2 Communautés économiques régionales	13
2.2.3 Accord de libre-échange continental africain	14
2.2.4 Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce	17
3. STATUS QUO DES EFFORTS DE FACILITATION DES ÉCHANGES EN AFRIQUE	18
3.1 Mise en œuvre de la facilitation du commerce en Afrique	18
3.2 Mesures générales de facilitation des échanges	22
3.2.1 Mesures relatives à la transparence	23
3.2.2 Formalités	23
3.2.3 Mesures relatives aux dispositions institutionnelles et à la coopération	25
3.2.4 Mesures de facilitation du transit	26
3.2.5 Mesures de facilitation des échanges numériques	26
3.3 Section sommative	29
4. PRINCIPAUX DÉFIS EN MATIÈRE DE FACILITATION DES ÉCHANGES	29
4.1 Les décideurs politiques	29
4.1.1 Synergie entre les gouvernements, les agences frontalières et d'autres acteurs	29
4.1.2 Mise en œuvre des accords et protocoles régionaux	30
4.2 Les Agences frontalières chargées de la mise en œuvre	32
4.2.1 Procédures douanières et administratives à l'entrée	32
4.2.2 Infrastructures et équipements aux postes frontaliers	32
4.2.3 Restrictions quantitatives et obstacles commerciaux supplémentaires	33
4.3 Les MPME	33
4.3.1 Règles d'origine	34
4.3.2 Les ONT, les OTC et les SPS	35
4.3.3 La corruption	36
5. POSSIBILITÉS ET MEILLEURES PRATIQUES	36
5.1.1 Les réformes politiques	36
5.1.2 Technologie / Infrastructure	37
5.1.3 Engagement et coopération des parties prenantes en matière de facilitation des échanges	37
5.1.4 Coopération avec les partenaires de développement et les organisations internationales	38
5.1.5 Programmes de renforcement des capacités et de formation	38
6. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION	39
7. ANNEXE 1 - PLAN DE COMMUNICATION	?
8. ANNEXE 2 - CADRE DU S&E	42

TABLE DES

ILLUSTRATIONS

- | | | | |
|-----------|--|-----------|---|
| 14 | Figure 1:
Ratification de la ZLECAf | 15 | Figure 2:
Principales caractéristiques de l'accord ZLECAf |
| 19 | Figure 3:
Taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges à l'échelle mondiale | 19 | Figure 4:
Comparaison des taux de mise en œuvre des mesures de FE entre 2015 et 2023 |
| 20 | Figure 5:
Comparaison historique de la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges en Afrique | 21 | Figure 6:
Taux de mise en œuvre par région et groupe de pays, 2023 |
| 22 | Figure 7:
Taux de mise en œuvre des mesures de FE par pays, 2023 | 22 | Figure 8:
Mesures générales de facilitation des échanges, Moyenne africaine et mondiale, 2023 |
| 23 | Figure 9:
Statut de la mise en œuvre des mesures relatives à la transparence en Afrique | 24 | Figure 10:
Statut de la mise en œuvre des formalités en Afrique |
| 25 | Figure 11:
Statut de la mise en œuvre des mesures institutionnelles en Afrique | 26 | Figure 12:
Statut de la mise en œuvre du transit en Afrique |
| 27 | Figure 13:
Statut de la mise en œuvre du commerce sans papier en Afrique | 28 | Figure 14:
Statut de la mise en œuvre du commerce transfrontière sans papier en Afrique |
| 34 | Figure 15:
Niveau d'exécution des mesures de PME en Afrique | | |



ABRÉVIATIONS

ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AFE	Accord sur la facilitation des échanges
AFREXIMBANK	Banque africaine d'import-export
ALE	Accords de libre-échange
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communautés économiques régionales
CNFE	Comité national de facilitation des échanges
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
FE	Facilitation des échanges
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDO	Internet des objets
MNT	Mesures non tarifaires
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
ODD	Objectifs de développement durable
OEA	Opérateur économique agréé
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONT	Obstacles non tarifaires
OTC	Obstacles techniques au commerce
PAPSS	Système panafricain de paiement et de règlement
PMA	Pays les moins avancés
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNTF	Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
ZMAO	Zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest





RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport fournit une analyse complète de la facilitation des échanges (FE) en Afrique. Il souligne l'importance de la FE dans la stimulation de la croissance économique, de l'intégration régionale et de la compétitivité mondiale. Ce rapport identifie les principaux défis en matière de facilitation des échanges auxquels sont confrontés les décideurs politiques, les agences frontalières chargées de la mise en œuvre des mesures de FE, et les Micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Il constitue la base des produits de renforcement des capacités et de communication de l'ACBF.



Facilitation des échanges en Afrique

La FE est essentielle à la croissance économique, à l'intégration régionale et à la compétitivité mondiale de l'Afrique. La simplification, la modernisation et l'harmonisation des processus d'exportation et d'importation peuvent réduire de manière significative les coûts de transaction et améliorer la circulation transfrontalière des marchandises. La Zone de libre-échange continental africain (ZLECAf) entend créer un marché continental unique pour les biens et les services, en facilitant la libre circulation et en encourageant l'intégration économique. Ce rapport fournit une analyse complète de la FE en Afrique, tout en identifiant les défis, les possibilités d'amélioration et les pratiques exemplaires afin de soutenir les décideurs politiques, les agences frontalières et les MPME.



Situation actuelle des efforts déployés pour faciliter les échanges en Afrique

L'enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges révèle que les pays africains sont à la traîne par rapport aux autres régions en ce qui concerne la mise en œuvre de la FE. Les économies avancées sont en tête avec un taux d'adoption des mesures de FE de 85 %, tandis que l'Afrique subsaharienne affiche un taux de 57 %. Malgré cela, des progrès ont été enregistrés : les taux de mise en œuvre par les pays africains passent de 49,98 % en 2021 à 58,51 % en 2023. Les pays d'Afrique du Nord sont les premiers à mettre en œuvre la FE, suivis par les économies d'Afrique australe. Toutefois, l'Afrique centrale reste la région où les taux de mise en œuvre sont les plus faibles. Voici quelques-uns des principaux défis en matière de FE auxquels sont confrontées les différentes parties prenantes :



Décideurs politiques

- **Coordination et communication** : Le manque de coordination des efforts entre les agences gouvernementales se solde par une inefficacité et entraîne des retards. Il est essentiel de mettre en place des mécanismes officiels de communication et de coopération régulières entre les services des douanes, de santé, de transport et les autres agences concernées.
- **Mise en œuvre des accords régionaux** : Les avantages des accords régionaux tels que la ZLECAf ne sont pas pleinement exploités en raison d'une mise en œuvre inadéquate. L'alignement des politiques nationales sur les engagements régionaux est crucial pour éviter des pratiques commerciales cloisonnées et incohérentes.
- **Cohérence et homogénéité des politiques** : Garantir la transparence des processus bureaucratiques et fournir des informations commerciales accessibles sont indispensables pour instaurer la confiance et rationaliser le commerce intra-africain.



Agences frontalières de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges

- **Renforcement des capacités et formation des agents des douanes et des agents des services frontaliers** : Une formation inadéquate est source d'inefficacité et entraîne des retards aux postes frontières. Des initiatives de renforcement des capacités sont nécessaires pour doter les agents des douanes des pratiques modernes en matière de FE.
- **Infrastructures et équipements aux postes frontières** : La médiocrité des infrastructures et la vétusté des équipements entravent considérablement les échanges commerciaux. Les investissements dans la modernisation des infrastructures portuaires et routières et l'adoption de solutions numériques sont essentiels pour accroître l'efficacité commerciale.
- **Corruption** : La corruption à différents stades du processus commercial crée de l'incertitude et de l'inefficacité, affectant de manière disproportionnée les MPME. La lutte contre la corruption nécessite une volonté politique forte, des réformes institutionnelles et l'adoption de technologies pour améliorer la transparence.



MPME

- **Obstacles non tarifaires (ONT) et mesures non tarifaires (MNT)** : Ces obstacles, y compris les inspections de contrôle de la qualité, les barrages routiers et les frais supplémentaires, constituent des restrictions importantes. Les ONT ont souvent un impact plus conséquent sur le commerce que les obstacles tarifaires, en particulier pour les MPME.
- **Obstacles techniques au commerce (OTC) et mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)** : L'incohérence des normes et des spécifications en matière de santé et de sécurité entrave le commerce. L'harmonisation des normes et la simplification des mesures SPS sont primordiales pour faciliter la fluidité des échanges.
- **Accès à l'information commerciale** : Les MPME manquent souvent de ressources pour accéder à des informations commerciales complètes, de sorte qu'il leur est difficile de naviguer sur les marchés internationaux et de se conformer à des réglementations complexes.



Possibilités et meilleurs pratiques

Malgré les défis, plusieurs pratiques exemplaires démontrent qu'il est possible de mettre en œuvre des mesures de FE efficaces. Le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS), développé par Afreximbank et approuvé par l'Union africaine, facilite les paiements transfrontaliers, simplifiant ainsi les transactions commerciales intra-africaines. Le Global Trade Helpdesk, une initiative conjointe de l'ITC, de la CNUCED et de l'OMC, fournit aux MPME des informations commerciales accessibles, notamment sur les exigences du marché, les tarifs douaniers, les taxes et les opportunités commerciales. Les guichets uniques nationaux mis en place au sein de la SADC rationalisent l'accès aux réglementations, normes et lois nécessaires aux opérations et aux exportations commerciales, ce qui réduit considérablement les coûts de mise en conformité pour les MPME.



Conclusion

La FE est capitale pour le développement économique de l'Afrique, l'intégration régionale et la compétitivité mondiale. Relever les défis identifiés implique des efforts coordonnés de la part des décideurs politiques, des agences frontalières, des MPME et des partenaires de développement. En adoptant les recommandations présentées dans ce rapport, l'Afrique peut améliorer son paysage en matière de FE, promouvoir la croissance économique et atteindre les objectifs ambitieux de la ZLECAf. Faciliter le commerce de manière efficace permettra non seulement de réduire les coûts commerciaux et d'augmenter les volumes d'échanges, mais aussi de soutenir la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et le développement durable sur l'ensemble du continent.



1. INTRODUCTION

La facilitation des échanges (FE) fait référence à la simplification, à la modernisation et à l'harmonisation des processus d'exportation et d'importation. Il s'agit d'une composante essentielle du commerce international qui vise à réduire les complexités, les délais et les coûts associés à la circulation des marchandises à travers les frontières. En rationalisant les procédures douanières, en améliorant les infrastructures et en adoptant des technologies modernes, la FE a pour objectif de créer un environnement commercial plus efficace et plus prévisible¹. Un tel objectif est particulièrement important pour les régions en développement telles que l'Afrique, où les obstacles au commerce peuvent entraver de manière significative la croissance et l'intégration économiques.

La facilitation des échanges est fondamentale pour la croissance économique, l'intégration régionale et la compétitivité mondiale de l'Afrique. Le continent reconnaît depuis longtemps la nécessité d'améliorer les processus commerciaux pour favoriser le développement économique. La Zone de libre-échange continental africain (ZLECAf), destiné à créer un marché continental unique pour les biens et les services, est une initiative phare à cet égard. En encourageant la libre circulation des biens et des services, la ZLECAf cherche à réduire les obstacles au commerce, à accroître le commerce intra-africain et à renforcer l'intégration du continent dans les chaînes de valeur mondiales.

Les cadres politiques tels que la ZLECAf fournissent un plan détaillé pour la réalisation de ces objectifs. L'accord comprend divers protocoles, annexes et lignes directrices conçus pour traiter les questions de FE. Ainsi, le protocole sur la circulation des marchandises comprend des dispositions relatives à la coopération douanière, aux mesures de facilitation des échanges et aux procédures de transit. En alignant leurs politiques nationales sur ces dispositifs régionaux, les pays africains peuvent créer un environnement commercial plus cohérent et plus efficace.

Malgré ces cadres et initiatives prometteurs, la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges en Afrique reste inégale. Selon l'enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable du commerce, les pays africains sont à la traîne par rapport à d'autres régions en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de FE. Les économies avancées sont en tête avec un taux d'adoption de 85 %, tandis que l'Afrique subsaharienne affiche un taux de 57 %. Toutefois, des progrès notables ont été réalisés : les taux de mise en œuvre en Afrique ont évolué de 49,98 % en 2021 à 58,51 % en 2023. Les pays d'Afrique du Nord occupent la première place dans la mise en œuvre de la TE, suivis par les économies d'Afrique australe, tandis que l'Afrique centrale reste la région où les taux de mise en œuvre sont les plus faibles².

L'un des principaux défis auxquels sont confrontés les décideurs politiques est le manque de coordination et de communication entre les agences gouvernementales. La pandémie de COVID-19 a attiré l'attention sur la nécessité de coordonner les efforts pour gérer les contrôles aux frontières et faciliter les échanges commerciaux de manière efficace. Sans mécanismes officiels de communication et de coopération régulières entre les services des douanes, de la santé, des transports et d'autres agences concernées, les inefficacités et les retards deviennent inévitables. Les décideurs politiques doivent également veiller à l'application effective des accords régionaux tels que la ZLECAf. L'alignement des politiques nationales sur les engagements régionaux est crucial pour éviter des pratiques commerciales cloisonnées et incohérentes. En outre, il est vital de garantir la cohérence des politiques en améliorant la transparence des processus bureaucratiques pour instaurer la confiance et rationaliser le commerce intra-africain.

¹ Sakyi, D and Afesorgbor, SK. 2019. The effects of trade facilitation on trade performance in Africa. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/267525/1/125926068.pdf>

² UNCTAD. 2023. Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023. <https://www.untsurvey.org/files/documents/report-digital-sustainable-2023-global.pdf>

Les agences frontalières chargées de la mise en œuvre des mesures de FE sont confrontées à des défis importants en matière de renforcement des capacités et de formation. La formation inadéquate des agents des douanes et des agents des services frontaliers se solde par une inefficacité et occasionne des retards aux frontières. Il y a un besoin urgent d'initiatives de renforcement des capacités pour doter les agents des douanes des pratiques modernes en matière de FE. Par ailleurs, les infrastructures et les équipements aux frontières constituent un défi majeur. L'insuffisance des infrastructures et la vétusté des équipements entravent considérablement le commerce. Il est donc impératif d'investir dans la modernisation des infrastructures portuaires et routières et d'adopter des solutions numériques pour améliorer l'efficacité commerciale. La corruption à différentes étapes du processus commercial crée de l'incertitude et de l'inefficacité, affectant de manière disproportionnée les MPME. La lutte contre la corruption nécessite une forte volonté politique, des réformes institutionnelles et l'adoption de technologies pour améliorer la transparence.

Les MPME, qui constituent l'épine dorsale des économies africaines, sont confrontées à de nombreux défis liés à leur participation au commerce international. Les obstacles non tarifaires (ONT) et les mesures non tarifaires (MNT) représentent des barrières de taille. Ces barrières, notamment les inspections de contrôle de la qualité, les barrages routiers et les frais commerciaux supplémentaires, ajoutent des niveaux de complexité et de coût qui affectent de manière disproportionnée les petites entreprises. Les ONT ont souvent un impact plus considérable sur le commerce que les obstacles tarifaires, de sorte qu'il est difficile pour les MPME d'être concurrentielles de manière efficace. Les obstacles techniques au commerce (OTC) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) sont également des défis importants. L'incohérence des normes et des spécifications en matière de santé et de sécurité entrave le commerce, obligeant à harmoniser les normes et à simplifier les mesures SPS. En outre, les MPME manquent souvent de ressources pour accéder à des informations commerciales complètes, et ont donc des difficultés à naviguer sur les marchés internationaux et à se conformer à des réglementations complexes.

Malgré ces difficultés, plusieurs bonnes pratiques montrent que les mesures de la FE peuvent être mises en œuvre de manière efficace. Les décideurs politiques peuvent s'inspirer des réformes politiques réussies qui ont permis de rationaliser les processus commerciaux et de réduire les obstacles. L'adoption de technologies, telles que les guichets uniques numériques et la blockchain, a considérablement amélioré l'efficacité et la transparence du commerce. L'engagement des parties prenantes est crucial, et des exemples concluants démontrent les avantages de l'implication des secteurs public et privé dans la conception et la mise en œuvre des mesures de la FE. La coopération au développement joue un rôle central en soutenant les initiatives de renforcement des capacités et en fournissant une assistance technique. De plus, la collaboration entre les organisations internationales et les pays africains a facilité le partage des meilleures pratiques et la mise en œuvre de mesures efficaces en matière de FE.

Ce rapport fournit une analyse complète de la facilitation des échanges (FE) en Afrique. Il explore l'importance de la facilitation des échanges pour stimuler la croissance économique, l'intégration régionale et la compétitivité mondiale. Ledit rapport identifie les principaux défis en matière de facilitation du commerce auxquels sont confrontés les décideurs politiques, les agences frontalières chargées de la mise en œuvre des mesures de FE et les MPME. Il partage également les meilleures pratiques et les possibilités d'amélioration de la FE à travers le continent. Il constitue la base des produits de renforcement des capacités et de communication de l'ACBF.

La méthodologie employée pour élaborer le rapport de référence sur la FE a consisté en un processus en plusieurs étapes, conçu pour garantir une analyse complète et fondée sur des preuves de la situation actuelle de la FE en Afrique. L'analyse documentaire et la collecte de données ont permis d'analyser les documents politiques, les rapports et les données statistiques existants afin d'établir une base solide de connaissances. Cette phase a été suivie par des consultations de parties prenantes sélectionnées, impliquant des décideurs politiques, des chefs d'entreprise, des experts en commerce et des OSC, qui ont fourni des informations qualitatives sur les défis, les lacunes et les opportunités de la FE, et ont validé les résultats de l'analyse documentaire. Les données recueillies ont ensuite fait l'objet d'une analyse quantitative et qualitative, permettant d'identifier des tendances et des modèles clés. En sus, les meilleures pratiques en usage et les approches innovantes ont été recensées grâce à la revue d'études de cas réussies en Afrique et dans d'autres régions. Ces avancées ont été couronnées par l'élaboration du rapport de référence, qui a ensuite été examiné et validé de concert avec l'ACBF afin d'en garantir la pertinence et l'exactitude. Cette méthodologie permet de s'assurer que le rapport de référence sur la FE est à la fois complet et exploitable, et qu'il constitue une base de données probantes indispensable pour la suite des activités du projet.

Dans ce rapport, la priorité accordée aux décideurs politiques/OSC, aux agences frontalières et aux MPME en tant que principales parties prenantes s'explique par les rôles clés que ces groupes jouent dans la mise en œuvre et le succès des mesures de facilitation des échanges en Afrique. Les décideurs politiques et les OSC contribuent de manière significative à l'élaboration du cadre réglementaire et à la promotion de pratiques inclusives et équitables, tandis que les agences frontalières sont directement impliquées dans les aspects opérationnels des processus commerciaux. Les MPME, qui constituent le pilier de l'économie africaine, ont besoin d'un soutien ciblé pour bénéficier pleinement des initiatives de facilitation des échanges. Cette orientation vers les parties prenantes s'appuie sur le retour d'information des projets précédents de l'ACBF, qui ont fait ressortir la nécessité de renforcer les capacités de ces intervenants afin d'améliorer leur efficacité à faciliter les échanges sur l'ensemble du continent.



2. FACILITATION DES ÉCHANGES EN AFRIQUE

2.1 Importance de la facilitation des échanges

La facilitation des échanges joue un rôle central dans l'économie mondiale, qui est largement dictée par les flux du commerce international. Ce flux incarne le nouvel ordre de l'économie mondiale, assurant la circulation transfrontalière des biens et des facteurs impliqués dans leur production. L'efficacité de ce mouvement est fortement influencée par la façon dont les échanges sont facilités entre les pays participants. Une facilitation efficace des échanges améliore le transit des marchandises, minimise les retards et réduit les coûts, contribuant ainsi à un marché mondial plus robuste et plus interconnecté³.

Malgré l'importance de la facilitation des échanges, la croissance du commerce mondial a été confrontée à des défis considérables. Les conséquences persistantes de la crise du COVID-19 continuent d'entraver le commerce international, tandis que les conflits géopolitiques ont encore perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales. Par exemple, les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ont entraîné une augmentation des droits de douane et des incertitudes, affectant les flux commerciaux et augmentant les coûts. La guerre en Ukraine a également eu des répercussions importantes sur l'approvisionnement mondial en énergie et en denrées alimentaires, contribuant ainsi à une inflation élevée. Dans un tel contexte, la facilitation des échanges est essentielle pour soutenir le développement durable. Elle permet en effet de mettre en place des procédures commerciales plus efficaces et plus transparentes, qui renforcent la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales et réduisent les coûts commerciaux globaux⁴.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) considère que la facilitation des échanges implique la simplification, la modernisation et l'harmonisation des procédures d'exportation et d'importation afin d'améliorer l'efficacité des frontières et des transports et de réduire les coûts de transaction liés aux flux commerciaux⁵. Cette définition de la facilitation des échanges est assez étroite. Selon une définition plus large, les mesures de facilitation des échanges comportent deux dimensions : la dimension matérielle et la dimension immatérielle⁶. La dimension matérielle concerne les infrastructures tangibles telles que les ports, les routes et les télécommunications. Ces éléments physiques sont essentiels à la circulation efficace des biens et des services. D'autre part, la dimension immatérielle englobe les aspects institutionnels tels que la gestion des douanes, les cadres réglementaires et l'environnement commercial général d'un pays. Une facilitation des échanges efficace et immatérielle implique la rationalisation des procédures, l'amélioration de la transparence et le renforcement des capacités des institutions impliquées dans le commerce.

Si la vision traditionnelle de la facilitation des échanges se concentre sur la suppression des obstacles au commerce des marchandises à la frontière grâce à l'amélioration des procédures de gestion des frontières et du transit, la perspective moderne envisage un champ d'application plus large. Cet élargissement de la définition permet de relever les défis tout au long de la chaîne de valeur, en reconnaissant l'impact économique de chaque processus de la chaîne production-distribution-consommation sur le temps et le coût de livraison des marchandises dans le système commercial.

Cette vision globale de la facilitation des échanges englobe tous les coûts de transaction directement et indirectement associés au système commercial international. Elle met en évidence le fait que, bien que les mouvements frontaliers soient une composante essentielle, ils ne constituent pas le seul défi affectant le coût global de la livraison tout au long de la chaîne d'approvisionnement⁷. Les mesures de facilitation des échanges doivent donc aider les pays à résoudre d'autres problèmes que ceux liés aux frontières. Ces mesures doivent être conçues pour réduire les coûts globaux du commerce et rendre les pays plus compétitifs sur les marchés régionaux et mondiaux.

Dans ce contexte plus large, la facilitation des échanges couvre les différentes causes des coûts commerciaux élevés et toutes les mesures réglementaires affectant les flux d'importations et d'exportations, notamment :

- **Coûts de transport et logistique** - Amélioration de l'efficacité et réduction des coûts des services de transport et de logistique.
- **Infrastructure physique** - Développement et entretien des ports, des routes et d'autres infrastructures essentielles.
- **Barrières supplémentaires à l'entrée du marché** - S'attaquer aux obstacles non tarifaires telles que les surtaxes douanières, les licences non automatiques et les délais de transfert.
- **Mesures de contrôle douanier** - Rationalisation des procédures douanières et réduction des obstacles bureaucratiques.
- **Réglementations techniques** - Veiller à ce que les réglementations techniques n'entravent pas inutilement les échanges.
- **Inspections de contrôle de la qualité** - Mise en œuvre de mesures efficaces de contrôle de la qualité afin de faciliter les flux commerciaux.

Cette vision moderne de la facilitation des échanges reconnaît la nature multiforme des coûts commerciaux et la nécessité d'adopter des mesures globales pour y remédier. Elle soutient ainsi l'objectif global d'amélioration de l'efficacité commerciale et de la compétitivité économique à l'échelle régionale et mondiale⁸.

³ Sakyi, D and Afesorgbor, SK. 2019. The effects of trade facilitation on trade performance in Africa. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/267525/1/125926068.pdf>

⁴ UNCTAD. 2023. Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023. <https://www.untfsurvey.org/files/documents/report-digital-sustainable-2023-global.pdf>

⁵ https://www.wto.org/english/tratop_e/tradfa_e/tradfa_introduction_e.htm

⁶ Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

⁷ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

⁸ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

Si elle est menée correctement, la facilitation des échanges peut entraîner de nombreux avantages économiques, notamment une augmentation des performances commerciales et de la croissance économique. La rationalisation des processus commerciaux permet aux pays d'accroître les flux commerciaux, ce qui stimule l'activité économique et crée des opportunités d'emploi. Cet engagement économique accru favorise la concurrence, l'éducation, la santé et la diffusion des connaissances techniques, contribuant ainsi à une économie plus robuste et plus équitable.

Par ailleurs, la facilitation des échanges joue un rôle crucial dans **l'intégration régionale**, permettant potentiellement aux pays africains de mieux se connecter entre eux et avec les marchés mondiaux. Des infrastructures améliorées et des réglementations harmonisées facilitent les échanges transfrontaliers, renforçant ainsi la coopération et l'intégration économiques régionales. Cela est vital pour le développement économique du continent, car cela permet aux pays de tirer parti de leurs avantages comparatifs et de s'engager plus efficacement dans les chaînes de valeur régionales (CVR) et les chaînes de valeur mondiales (CVM).

Par ailleurs, en réduisant les coûts commerciaux et en augmentant l'efficacité, la facilitation des échanges **renforce la compétitivité mondiale** des entreprises africaines. Elle leur permet d'être plus compétitives sur les marchés internationaux, d'attirer les investissements et de favoriser l'innovation. Non seulement cela soutient le développement économique, mais cela contribue également à réduire la pauvreté et à améliorer le bien-être social en général.

Dans les sections suivantes, nous examinerons plus en détail ces avantages économiques, l'impact sur l'intégration régionale et la manière dont la facilitation des échanges peut stimuler la compétitivité mondiale. La compréhension de ces aspects mettra en évidence le rôle essentiel de la facilitation des échanges dans le développement économique durable de l'Afrique.



2.1.1 Avantages économiques

2.1.1.1 Réduction des coûts commerciaux et augmentation des volumes d'échanges

La facilitation des échanges est un élément essentiel de la réduction des coûts et de l'augmentation des volumes d'échanges. Ces mesures simplifient et modernisent les procédures douanières, améliorent les infrastructures et renforcent la transparence, ce qui permet de rationaliser la circulation des marchandises à travers les frontières. La réduction des obstacles bureaucratiques et l'accélération des procédures de dédouanement diminuent les coûts liés aux retards et à la mise en conformité. L'amélioration des infrastructures de transport et de logistique permet de réduire encore les frais d'expédition et de manutention. Par ailleurs, l'harmonisation des normes et des réglementations minimise la nécessité de contrôles redondants et garantit des flux commerciaux plus fluides.

Une approche régionale coordonnée de la facilitation des échanges peut considérablement renforcer ces avantages. Lorsque les commerçants d'une même région ne sont pas gênés par des formalités douanières et des exigences transfrontalières différentes, le commerce transfrontalier devient plus efficace. Des formalités et des procédures uniformes, conçues et coordonnées au niveau régional, peuvent éliminer les goulets d'étranglement, accroître la participation des petites et moyennes entreprises (MPME) et renforcer la compétitivité des CVR. Cette harmonisation contribue à réduire le coût global des affaires, à stimuler le développement des CVR et à faciliter les investissements intrarégionaux à long terme⁹. En conséquence, les entreprises sont confrontées à des coûts opérationnels plus faibles, ce qui rend le commerce régional et international plus accessible et plus attrayant. Cette réduction des coûts favorise l'augmentation des volumes d'échanges, car les exportateurs et les importateurs peuvent développer leurs activités avec plus d'efficacité et de fiabilité, ce qui stimule en fin de compte la croissance économique et le développement.

Les mesures de facilitation des échanges ont un impact significatif sur la réduction des coûts commerciaux, en particulier dans les régions en développement telles que l'Afrique. D'après les estimations de l'OMC, les coûts commerciaux pour les pays en développement équivalent à l'application d'un tarif ad valorem de 219 %, les pays africains étant confrontés à des coûts encore plus élevés, de l'ordre de 260 %¹⁰. La mise en œuvre de mesures efficaces de facilitation des échanges peut réduire ces coûts de manière significative. Pour l'Afrique, la réduction moyenne des coûts commerciaux est estimée à 16,5 %, soit la plus élevée de toutes les régions. Les pays africains côtiers pourraient bénéficier d'une réduction d'environ 16,8 %, tandis que les pays enclavés pourraient connaître une diminution d'environ 15,7 %¹¹.



2.1.1.2 Impact sur la génération de recettes intérieures

Les mesures de facilitation du commerce jouent un rôle essentiel dans l'augmentation des recettes commerciales, qui constituent une part substantielle des recettes totales de nombreux gouvernements du monde en développement. En modernisant les procédures douanières, les pays en développement ont pu améliorer considérablement leur capacité à collecter efficacement les taxes sur le commerce international. L'Afrique ne fait pas exception à cette tendance. Entre 2000 et 2014, les taxes sur le commerce international représentaient en moyenne entre 5 et 40 % des recettes totales dans la plupart des pays africains¹². La mise en œuvre de politiques visant à faciliter le commerce peut donc générer davantage de revenus, qui peuvent être utilisés pour financer la croissance et les besoins de développement du continent. Comme indiqué ci-dessus, l'amélioration de la facilitation des échanges conduit à une augmentation des volumes d'échanges, ce qui se traduit par une augmentation des recettes fiscales provenant du commerce international, qui sont essentielles pour soutenir les services publics et le développement des infrastructures.

⁹ Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

¹⁰ WTO. 2021. Strengthening Africa's Capacity to Trade. https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/strengthening_africas_capacity_to_trade_e.pdf

¹¹ WTO. 2021. Strengthening Africa's Capacity to Trade. https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/strengthening_africas_capacity_to_trade_e.pdf

¹² Sakyi, D and Afesorgbor, SK. 2019. The effects of trade facilitation on trade performance in Africa. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/267525/1/125926068.pdf>



2.1.1.3 Avantages socio-économiques et création d'emplois

L'un des aspects clés de la facilitation des échanges est sa capacité à générer des opportunités de création d'emplois. Lorsque les barrières commerciales sont réduites et les processus rationalisés, les entreprises peuvent fonctionner plus efficacement et développer leurs opérations. Cette expansion conduit souvent à la création de nouveaux emplois, non seulement au sein des entreprises elles-mêmes, mais aussi dans les secteurs connexes tels que la logistique, l'entreposage et le transport. Par exemple, la modernisation des systèmes de gestion des douanes et des frontières peut accélérer les délais de dédouanement, ce qui réduit les délais et les coûts pour les entreprises, les encourageant à investir davantage dans leurs opérations et à embaucher du personnel supplémentaire¹³.

En outre, les mesures de facilitation des échanges peuvent conduire à de meilleurs résultats en matière de bien-être social en rendant les biens plus abordables et accessibles à une population plus large. La baisse des coûts commerciaux se traduit par une réduction des prix des biens de consommation, ce qui est particulièrement bénéfique pour les ménages à faible revenu. Cela peut améliorer le niveau de vie et réduire les niveaux de pauvreté, contribuant ainsi à une plus grande stabilité sociale. De plus, à mesure que les entreprises se développent et que de nouveaux emplois sont créés, les niveaux de revenus augmentent, ce qui peut conduire à un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services essentiels, renforçant ainsi encore le développement socio-économique¹⁴.



2.1.2 Intégration régionale

2.1.2.1 Renforcement du commerce intra-africain

Les mesures de la FE sont essentielles pour renforcer l'intégration régionale et promouvoir le commerce intra-africain. Malgré les progrès réalisés, le commerce intra-africain reste relativement faible, les exportations intra-africaines ne représentant que 17 % du total des exportations africaines en 2017, contre 69 % en Europe et 59 % en Asie¹⁵. Cela indique une opportunité significative de valeur économique qui peut être débloquée grâce à une meilleure FE. En harmonisant les procédures douanières, en réduisant les barrières commerciales et en améliorant les infrastructures, les mesures de FE peuvent rendre le commerce transfrontalier plus efficace et moins coûteux. Cela encourage à son tour les pays de la région à commercer davantage entre eux. Lorsque les pays africains s'engagent dans le commerce intrarégional, ils ont tendance à échanger des biens de plus grande valeur, tels que des produits manufacturés et transformés, qui représentent une part plus importante des exportations régionales par rapport aux exportations quittant le continent. Ce commerce de produits manufacturés favorise le transfert de connaissances, la création de valeur et la diversification économique, autant d'éléments essentiels au développement durable et à l'industrialisation¹⁶.

La mise en œuvre des mesures de FE est essentielle pour atteindre les objectifs ambitieux de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en matière de stimulation du commerce intra-africain. Selon les projections de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la facilitation accrue des échanges dans le cadre de la ZLECAf devrait augmenter le commerce intra-africain de 21,9 % du commerce africain total. De même, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) estime que l'amélioration de la FE pourrait ajouter 85 milliards de dollars au commerce intra-africain, soit une augmentation de 128,4 %¹⁷. Ces gains significatifs soulignent le potentiel des mesures efficaces de FE pour améliorer le commerce régional, l'intégration économique et la croissance économique globale sur l'ensemble du continent.



2.1.2.2 Renforcement des chaînes de valeur régionales

La facilitation des échanges est essentielle au développement et à l'intégration des CVR. Des procédures commerciales simplifiées et harmonisées réduisent la complexité et les coûts de l'exportation et de l'importation de marchandises. L'harmonisation des procédures douanières, des exigences en matière de documentation et des normes entre les pays permet aux entreprises de s'orienter plus facilement dans l'environnement commercial et de s'intégrer dans les réseaux de production transfrontaliers. La réduction des obstacles non tarifaires, telles que les contrôles excessifs aux frontières et les procédures administratives lourdes, crée un environnement commercial plus prévisible. Cela réduit les coûts de transaction pour les entreprises, leur permettant d'être plus compétitives et de s'engager dans des CVR en fournissant des composants, des matières premières et des services à d'autres entreprises de la région. Les investissements dans les infrastructures et la logistique améliorent la capacité des entreprises à se connecter aux marchés régionaux. Des réseaux de transport efficaces et des ports modernisés réduisent le temps et le coût du transport des marchandises, ce qui permet aux entreprises de participer plus facilement aux CVR en garantissant une livraison dans les délais et en améliorant la fiabilité. La facilitation des échanges favorise également la collaboration et l'intégration régionale entre les pays. La coopération en matière de politiques commerciales, de procédures douanières et de développement des infrastructures crée un marché régional plus intégré, permettant la circulation fluide des biens et des services à travers les frontières. Cette intégration offre aux entreprises un accès à des marchés plus vastes et à des chaînes d'approvisionnement diversifiées, augmentant ainsi leurs opportunités de croissance et de participation aux CVR¹⁸.

¹³ UNECA. 2013. Trade Facilitation from an African Perspective. <https://repository.uneca.org/handle/10855/23463>

¹⁴ Sakyi, D and Afesorgbor, SK. 2019. The effects of trade facilitation on trade performance in Africa. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/267525/1/125926068.pdf>

¹⁵ Songwe, V. 2019. Intra-African trade: A path to economic diversification and inclusion. <https://www.brookings.edu/articles/intra-african-trade-a-path-to-economic-diversification-and-inclusion/>

¹⁶ Songwe, V. 2019. Intra-African trade: A path to economic diversification and inclusion. <https://www.brookings.edu/articles/intra-african-trade-a-path-to-economic-diversification-and-inclusion/>

¹⁷ Talkmore, C. 2019. Trade facilitation and the African Continental Free Trade Area. <https://www.tralac.org/documents/events/tralac/2740-tralac-brief-trade-facilitation-and-the-african-continental-free-trade-area-march-2019/file.html>

¹⁸ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/5>

La facilitation des échanges (FE) joue un rôle clé dans la promotion de l'industrialisation en réduisant les coûts des biens intermédiaires et à forte intensité de capital essentiels à la croissance industrielle. La baisse des coûts de ces biens accélère l'industrialisation et facilite l'acquisition de technologies étrangères, permettant ainsi la création et l'expansion d'industries, qui à leur tour créent des emplois et stimulent la croissance économique. Des procédures douanières simplifiées et des infrastructures de transport améliorées peuvent réduire considérablement les retards et les coûts pour les entreprises, leur permettant d'étendre leurs opérations et d'embaucher plus de travailleurs¹⁹. De plus, la FE améliore le commerce intra-régional sans entraver la production locale. En diminuant le coût du transport des marchandises entre les États, la FE rend les biens primaires et intermédiaires moins chers pour les fabricants, améliorant ainsi leur intégration dans les CVM et augmentant les volumes d'exportation en réduisant les coûts de production. Ainsi, la facilitation des échanges non seulement soutient l'industrialisation mais renforce également le cadre économique global en promouvant des pratiques commerciales efficaces et rentables²⁰.



2.1.3 Compétitivité mondiale

2.1.3.1 Amélioration de la position de l'Afrique dans le commerce mondial

La FE joue un rôle dans le renforcement de la position de l'Afrique dans le commerce mondial en remédiant aux défaillances du marché et de la coordination résultant de l'asymétrie de l'information. Ces asymétries peuvent entraver considérablement la participation des entreprises et des pays africains au commerce mondial et régional²¹. Les stratégies de la FE contribuent à limiter les lacunes en matière de connaissances, à fournir aux entreprises africaines un meilleur accès aux informations cruciales sur le marché et à réduire les disparités qui entravent souvent le commerce des pays en développement. Sans mesures efficaces de la FE, les opportunités de marché créées par les accords commerciaux restent sous-exploitées, les entreprises s'efforçant de naviguer dans des environnements commerciaux complexes.

L'amélioration de la FE stimule également le commerce intra-africain, ce qui renforce la compétitivité mondiale des entreprises africaines. L'augmentation des flux commerciaux entre les pays africains conduit à une expansion économique significative, tirée par la réduction des coûts commerciaux qui améliorent l'efficacité et la performance des entreprises²². La baisse des coûts commerciaux favorise la croissance de la productivité, rendant les entreprises nationales plus compétitives et susceptibles d'exporter. Les exportateurs existants bénéficient de volumes d'échanges accrus, ce qui leur permet de s'implanter davantage sur les marchés internationaux.

Du point de vue des entreprises, la réduction des coûts commerciaux grâce à la FE peut améliorer considérablement la probabilité d'entrer sur les marchés étrangers. Même les entreprises non exportatrices de l'économie nationale peuvent trouver de nouvelles opportunités sur les marchés internationaux si les barrières commerciales sont abaissées. Les recherches empiriques confirment l'association positive entre la FE, la productivité des entreprises et la compétitivité des exportations²³. En facilitant des échanges commerciaux plus fluides et plus rentables, les mesures de FE permettent aux entreprises africaines d'être plus compétitives sur la scène mondiale, améliorant ainsi la position globale de l'Afrique dans le commerce mondial.



2.1.3.2 Attraction des investissements directs étrangers

La FE joue un rôle essentiel dans l'attraction des investissements directs étrangers (IDE) en créant un environnement propice aux affaires et à l'investissement. Les pays africains ont lancé de nombreuses réformes de marché pour attirer les capitaux financiers essentiels à une croissance et un développement soutenus²⁴. Des mesures efficaces de FE, telles que la réduction des coûts de transport et d'énergie, la garantie de télécommunications efficaces, la rationalisation de l'administration douanière et le maintien d'un système judiciaire efficace, sont des éléments essentiels d'un environnement favorable aux entreprises.

En réduisant le coût et la complexité des échanges, la FE rend les marchés africains plus attractifs pour les investisseurs étrangers. Les investisseurs recherchent des environnements stables et prévisibles dans lesquels leurs marchandises peuvent circuler en douceur à travers les frontières avec des délais et des coûts minimes. Des procédures douanières efficaces, des infrastructures fiables et des cadres réglementaires transparents sont des facteurs clés qui influencent les décisions d'investissement. Lorsque ces conditions sont remplies, les investisseurs sont plus susceptibles d'engager des capitaux dans la région, favorisant ainsi la croissance économique et le développement.

En outre, la FE améliore la compétitivité globale des économies africaines, les rendant plus attrayantes pour les entreprises multinationales cherchant à établir des centres de production et de distribution.

¹⁹ Sakyi, D and Afesorgbor, SK. 2019. The effects of trade facilitation on trade performance in Africa. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/267525/1/125926068.pdf>

²⁰ Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

²¹ Sakyi, D and Afesorgbor, SK. 2019. The effects of trade facilitation on trade performance in Africa. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/267525/1/125926068.pdf>

²² Sakyi, D and Afesorgbor, SK. 2019. The effects of trade facilitation on trade performance in Africa. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/267525/1/125926068.pdf>

²³ Sakyi, D and Afesorgbor, SK. 2019. The effects of trade facilitation on trade performance in Africa. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/267525/1/125926068.pdf>

²⁴ Sakyi, D and Afesorgbor, SK. 2019. The effects of trade facilitation on trade performance in Africa. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/267525/1/125926068.pdf>

L'amélioration de la logistique commerciale et la réduction des charges administratives facilitent la circulation efficace des biens et des services, ce qui est essentiel pour les entreprises opérant dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cette efficacité accrue peut conduire à des marges bénéficiaires plus élevées pour les entreprises, ce qui encourage encore davantage les IDE.

En plus d'améliorer le climat d'investissement, la FE permet également d'augmenter les ressources financières nationales insuffisantes en attirant les capitaux financiers indispensables²⁵. Cet afflux d'IDE peut être utilisé pour développer les infrastructures, améliorer le transfert de technologie et créer des emplois, contribuant ainsi au développement économique global des pays africains. En facilitant des échanges commerciaux plus fluides et plus rentables, les pays africains peuvent se positionner comme des destinations attrayantes pour les investissements étrangers, stimulant ainsi la croissance économique et l'intégration dans l'économie mondiale.



2.1.3.3 Amélioration des performances à l'exportation

L'un des principaux avantages de la FE est la diversification des exportations. De nombreux pays ont une base d'exportation étroite et s'appuient sur un nombre limité de produits, de marchés ou d'entreprises exportatrices. Les mesures de FE peuvent contribuer à élargir cette base en facilitant l'accès des nouveaux produits aux marchés internationaux et la pénétration des produits existants sur de nouveaux marchés²⁶. En réduisant les coûts et les complexités associés à l'exportation, la FE permet aux entreprises d'explorer et d'exploiter de nouvelles opportunités, diversifiant ainsi leurs portefeuilles d'exportation.

La participation aux réseaux internationaux de production et la spécialisation verticale offrent aux pays la possibilité de diversifier leurs exportations²⁷. Grâce à la FE, les pays peuvent s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en se concentrant sur des tâches spécifiques au sein de ces chaînes. Cela permet même aux pays les plus pauvres d'ajouter de la valeur à leurs exportations traditionnelles ou de fournir des services à valeur ajoutée aux acheteurs et entreprises étrangers. Les coûts initiaux de mise en œuvre des mesures de FE peuvent être substantiels, mais les recherches montrent systématiquement que les avantages à long terme dépassent largement ces coûts.

De plus, une FE efficace profite non seulement aux exportateurs nationaux mais attire également les acheteurs étrangers, intégrant ainsi davantage les entreprises nationales aux marchés mondiaux. L'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (examiné plus en détail à la section 2.2.4 ci-dessous) est considéré comme une initiative d'amélioration du bien-être, car il réduit effectivement les coûts commerciaux et améliore les performances à l'exportation²⁸. Pour les exportateurs, réduire les formalités administratives et prévoir moins de retards signifie qu'ils peuvent s'approprier une plus grande part de la valeur du produit final, ce qui rend leurs exportations plus rentables.

À l'inverse, l'absence d'efforts en matière de FE conduit à des prix d'importation plus élevés et à une rentabilité des exportations réduite, ce qui a un impact négatif sur les conditions commerciales d'un pays. Inversement, un manque d'efforts en matière de FE entraîne une hausse des prix à l'importation et une baisse de la rentabilité des exportations, ce qui a un impact négatif sur les termes de l'échange d'un pays. En mettant en œuvre de solides mesures de FE, les pays peuvent améliorer leurs performances à l'exportation, s'assurer qu'ils maximisent leur potentiel commercial et améliorer leur bien-être économique.



2.1.4 Facilitation du commerce et MPME

Les MPME sont fondamentales pour le tissu économique de nombreux pays africains. Ils contribuent de manière significative au produit intérieur brut (PIB), à la création d'emplois et à la croissance économique. Dans de nombreux pays africains, les MPME représentent jusqu'à 70 % du PIB et représentent plus de 90 % de toutes les entreprises²⁹. Elles sont souvent considérées comme l'épine dorsale de l'économie, stimulant le développement et fournissant une part substantielle de l'emploi. La CEA estime que 80 % des économies africaines sont constituées de MPME, dont 70 % opèrent dans le secteur informel³⁰.

Les MPME offrent plusieurs avantages essentiels à l'économie. Ils contribuent au PIB par la production de biens et de services et agissent comme moteurs de création d'emplois dans divers secteurs. Les MPME jouent un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté en offrant des opportunités d'emploi, permettant ainsi à de nombreuses personnes de sortir de la pauvreté. Ils contribuent également à développer un réservoir de travailleurs qualifiés et semi-qualifiés, constituant les éléments de base de l'expansion industrielle future. En outre, les MPME facilitent l'adaptation contextuelle de l'innovation technologique et renforcent les liens en amont et en aval entre les divers secteurs de l'économie³¹. Elles offrent également un terrain fertile au développement des compétences entrepreneuriales et managériales, stimulant ainsi un développement économique plus large.

²⁵ Sakyi, D and Afesorgbor, SK. 2019. The effects of trade facilitation on trade performance in Africa. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/267525/1/125926068.pdf>

²⁶ Hoekman, B and Shepherd, B. 2015. Who profits from trade facilitation initiatives? Implications for African countries. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2214851515000055>

²⁷ Hoekman, B and Shepherd, B. 2015. Who profits from trade facilitation initiatives? Implications for African countries. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2214851515000055>

²⁸ Hoekman, B and Shepherd, B. 2015. Who profits from trade facilitation initiatives? Implications for African countries. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2214851515000055>

²⁹ Hansen-Addy, AE, Parrilli, DM and Tingbani, I. 2023. The impact of trade facilitation on African SME's performance. <https://link.springer.com/article/10.1007/s11187-023-00756-4>

³⁰ Ajibo, CC. 2023. Micro, Small and Medium-Sized Enterprises and Non-Tariff Barriers in African Trade. <https://www.afronomicslaw.org/category/analysis/micro-small-and-medium-sized-enterprises-and-non-tariff-barriers-african-trade>

³¹ Ajibo, CC. 2023. Micro, Small and Medium-Sized Enterprises and Non-Tariff Barriers in African Trade. <https://www.afronomicslaw.org/category/analysis/micro-small-and-medium-sized-enterprises-and-non-tariff-barriers-african-trade>

Malgré leur importance, les MPME en Afrique sont confrontées à de nombreux défis qui entravent leurs opérations et leur croissance. L'un des principaux défis est l'environnement des affaires, qui est influencé par des facteurs tels que le paysage macroéconomique, les infrastructures, la sécurité, la stabilité politique, les conditions sociales et technologiques, ainsi que le cadre juridique et réglementaire³². Ces facteurs créent un environnement commercial et institutionnel unique en Afrique qui présente à la fois des défis et des opportunités pour les MPME.

La facilitation des échanges pose également des défis majeurs aux MPME, ce qui a un impact significatif sur leur capacité à fonctionner efficacement. Des mesures inadéquates de facilitation des échanges peuvent entraîner une augmentation des coûts et des retards, rendant difficile pour les MPME d'être compétitives sur les marchés régionaux et mondiaux. L'environnement réglementaire, les procédures douanières et la qualité des infrastructures jouent tous un rôle crucial dans la détermination de la facilité avec laquelle les MPME peuvent s'engager dans le commerce. Les coûts commerciaux élevés, les procédures administratives lourdes et la logistique inefficace peuvent freiner la croissance des MPME et limiter leur participation à des activités économiques plus larges.

Les mesures de facilitation du commerce ont un impact différent sur les MPME et les grandes entreprises en raison de leurs structures opérationnelles, de leurs ressources et de leurs capacités distinctes³³. Un meilleur accès aux informations commerciales et des processus simplifiés profitent davantage aux petits exportateurs qu'aux grandes entreprises, car les MPME disposent généralement de moins de ressources pour s'orienter dans des environnements commerciaux complexes. Les économies de temps et d'argent réalisées grâce à des procédures douanières efficaces, à la réduction des formalités administratives et à des délais de dédouanement plus rapides peuvent faire une différence substantielle pour les MPME.

En revanche, les grandes entreprises disposent généralement de systèmes et de ressources mis en place pour gérer plus efficacement les procédures commerciales. Ils disposent souvent de départements dédiés ou de consultants externes pour gérer la conformité réglementaire, la logistique et les études de marché, ce qui les aide à atténuer les complexités du commerce international³⁴. Les grandes entreprises sont également fréquemment consultées lors de l'élaboration des politiques en raison de leur influence au sein des chambres de commerce et des associations, ce qui garantit que leurs intérêts sont bien représentés. Cet engagement leur permet d'anticiper et de s'adapter plus rapidement aux évolutions réglementaires³⁵.

Les grandes entreprises bénéficient également de transactions régulières qui les rendent moins risquées et plus éligibles à des programmes tels que les régimes d'opérateur économique agréé (OEA), qui offrent des avantages de facilitation supplémentaires tels que des inspections réduites et un traitement prioritaire. Les MPME, avec leurs transactions peu fréquentes et leurs pratiques de tenue de registres moins rigoureuses, sont souvent considérées comme à haut risque³⁶. Cette perception se traduit par des coûts plus élevés et l'exclusion de certains avantages en matière de facilitation des échanges, ce qui les désavantage encore plus par rapport aux grandes entreprises.

En outre, les grandes entreprises peuvent tirer parti des économies d'échelle pour absorber plus efficacement les coûts liés au commerce, tandis que les MPME fonctionnent souvent avec des marges plus faibles et peuvent avoir du mal à supporter les mêmes coûts³⁷. Cette disparité souligne l'importance de mesures ciblées de facilitation des échanges qui répondent spécifiquement aux besoins et aux contraintes des MPME. Améliorer le soutien aux MPME grâce à des formations sur mesure, des programmes de renforcement des capacités et un accès simplifié aux outils de facilitation des échanges peut contribuer à combler l'écart entre les petites et les grandes entreprises, permettant aux MPME d'être plus compétitives sur les marchés mondiaux.

En fin de compte, même si les mesures de facilitation des échanges profitent à la fois aux MPME et aux grandes entreprises, l'impact est plus prononcé pour les MPME en raison de leurs ressources et capacités limitées. Une facilitation efficace des échanges peut améliorer considérablement la compétitivité des MPME, favorisant ainsi une plus grande inclusion et diversité dans le commerce international. En répondant aux défis uniques auxquels sont confrontées les MPME, la facilitation des échanges peut libérer leur potentiel pour contribuer de manière plus significative à la croissance économique et au développement.

³² Hansen-Addy, AE, Parrilli, DM and Tingbani, I. 2023. The impact of trade facilitation on African SME's performance.

<https://link.springer.com/article/10.1007/s11187-023-00756-4>

³³ ITC. 2018. Supporting SMEs through trade facilitation reforms: Toolkit for policymakers.

<https://intracen.org/file/supportingsmesthroughtradefacilitationreformsfinalowrespdf#:~:text=Policy%20makers%20now%20have%20an%20SME,across%20the%20whole%20business%20community>

³⁴ ITC. 2018. Supporting SMEs through trade facilitation reforms: Toolkit for policymakers.

<https://intracen.org/file/supportingsmesthroughtradefacilitationreformsfinalowrespdf#:~:text=Policy%20makers%20now%20have%20an%20SME,across%20the%20whole%20business%20community>

³⁵ ITC. 2018. Supporting SMEs through trade facilitation reforms: Toolkit for policymakers.

<https://intracen.org/file/supportingsmesthroughtradefacilitationreformsfinalowrespdf#:~:text=Policy%20makers%20now%20have%20an%20SME,across%20the%20whole%20business%20community>

³⁶ ITC. 2018. Supporting SMEs through trade facilitation reforms: Toolkit for policymakers.

<https://intracen.org/file/supportingsmesthroughtradefacilitationreformsfinalowrespdf#:~:text=Policy%20makers%20now%20have%20an%20SME,across%20the%20whole%20business%20community>

³⁷ ITC. 2018. Supporting SMEs through trade facilitation reforms: Toolkit for policymakers.

<https://intracen.org/file/supportingsmesthroughtradefacilitationreformsfinalowrespdf#:~:text=Policy%20makers%20now%20have%20an%20SME,across%20the%20whole%20business%20community>



2.2 Cadres stratégiques de facilitation du commerce en Afrique

2.2.1 Contexte

L'objectif de l'intégration commerciale régionale est une priorité pour les pays africains depuis la fondation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963. Cet objectif a été considérablement renforcé par le traité d'Abuja de 1991, qui a défini une stratégie par étapes pour établir une Communauté économique africaine (CEA) d'ici 2028. Le traité proposait la création de zones de libre-échange régionales, qui évolueraient ensuite vers des unions douanières, des marchés communs et, à terme, des unions monétaires³⁸. Cette approche structurée a ouvert la voie à la formation de diverses communautés économiques régionales (CER) à travers l'Afrique, chacune œuvrant à renforcer la coopération commerciale et économique entre ses États membres.

En 2002, l'Union africaine (UA) a été créée, remplaçant l'OUA et intensifiant l'effort d'intégration économique à l'échelle du continent. Les objectifs de l'UA comprennent l'accélération de l'intégration politique et économique, la promotion du développement durable et l'harmonisation des politiques entre les CER. Malgré ces efforts, le marché africain est resté fragmenté en raison du chevauchement des adhésions à plusieurs CER, ce qui a créé des incohérences dans les politiques et les cadres réglementaires, rendant difficile la facilitation transparente des échanges.

L'intégration commerciale est la pierre angulaire de l'Agenda 2063, le plan global de l'UA pour la transformation de l'Afrique sur 50 ans, lancé en 2013. Cet agenda vise une Afrique prospère, intégrée et politiquement unie. L'Agenda 2063 s'aligne sur les Objectifs de développement durable (ODD), mettant l'accent sur la croissance inclusive et le développement durable. Les principaux objectifs comprennent la diversification économique, l'industrialisation et la durabilité environnementale³⁹. Au cœur de cette vision se trouve la ZLECAf, qui vise à accroître considérablement le commerce intra-africain et à l'utiliser comme catalyseur de la croissance économique et du développement.

La ZLECAf, créée en 2018, est un élément essentiel de l'Agenda 2063. Son objectif est de créer un marché continental unifié pour les biens et les services, facilitant la libre circulation des biens, des services, des personnes et des investissements. En abaissant les tarifs douaniers et les obstacles non tarifaires, la ZLECAf vise à stimuler le commerce intra-africain, à améliorer la compétitivité et à stimuler l'industrialisation. Ce cadre de facilitation des échanges répond aux besoins des marchés africains fragmentés en simplifiant les procédures douanières et en harmonisant les politiques commerciales entre les États membres, améliorant ainsi les échanges entre les pays.



2.2.2 Communautés économiques régionales

Les États africains reconnaissent depuis longtemps l'importance de la FE et son potentiel à renforcer le commerce intrarégional⁴⁰. Comme indiqué ci-dessus, avant même la mise en œuvre de la ZLECAf et de l'AFE de l'OMC, plusieurs CER avaient déjà entrepris d'importantes initiatives de FE.

- **Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)** – La SADC a été proactive dans ses efforts visant à simplifier et à harmoniser les lois et procédures douanières. Le Protocole de la SADC sur le commerce vise à réduire les barrières commerciales et à faciliter des flux commerciaux plus fluides et plus efficaces au sein de la région. Cette initiative visait à simplifier les procédures douanières, à réduire les obstacles non tarifaires et à promouvoir l'harmonisation des réglementations commerciales entre les États membres. Le protocole a jeté des bases solides pour une intégration plus poussée dans le cadre de la ZLECAf.
- **Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)** – En Afrique de l'Est, la CAE a réalisé des progrès substantiels grâce au Protocole du Marché commun de l'Afrique de l'Est. Ce protocole exigeait que les États membres modifient leurs lois nationales pour permettre la mise en œuvre complète des réformes en matière d'immigration et de douanes, favorisant ainsi une plus grande harmonisation dans toute la région. Les efforts de la CAE comprennent la mise en place de postes frontières à guichet unique (OSBP), qui réduisent considérablement le temps et les coûts associés au commerce transfrontalier. La région dispose de quinze postes frontières opérationnels, simplifiant la circulation des biens et des personnes et améliorant l'efficacité commerciale⁴¹.
- **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** – La CEDEAO a également joué un rôle actif dans la promotion de la facilitation des échanges. Le Traité de la CEDEAO appelle à la suppression des obstacles techniques au commerce (OTC) et à l'harmonisation des politiques commerciales pour établir une zone de libre-échange (ZLE), une union douanière, un marché commun et, à terme, une union monétaire et économique. Ces initiatives visent à créer un marché régional cohérent et intégré, favorisant des flux commerciaux fluides et la croissance économique. Une initiative notable est la mise en place de postes-frontières séparés, comme celui de Cinkase entre le Burkina Faso et le Ghana, qui ont amélioré la coopération entre les agences frontalières et réduit les délais de dédouanement⁴².

³⁸ UNCTAD. 2021. Implications of the African Continental Free Trade Area for Trade and Biodiversity: Policy and Regulatory Recommendations. <https://www0.sun.ac.za/awei/resources/implications-african-continental-free-trade-area-trade-and-biodiversity-policy-and#:~:text=A%20targeted%20approach%20under%20the,%2C%20and%20improving%20livelihoods>

³⁹ UNCTAD. 2021. Implications of the African Continental Free Trade Area for Trade and Biodiversity: Policy and Regulatory Recommendations. <https://www0.sun.ac.za/awei/resources/implications-african-continental-free-trade-area-trade-and-biodiversity-policy-and#:~:text=A%20targeted%20approach%20under%20the,%2C%20and%20improving%20livelihoods>

⁴⁰ Magwape. 2018. The AfCFTA and Trade Facilitation: Re-Arranging Continental Economic Integration. <https://repository.up.ac.za/handle/2263/68116>

⁴¹ Magwape. 2018. The AfCFTA and Trade Facilitation: Re-Arranging Continental Economic Integration. <https://repository.up.ac.za/handle/2263/68116>

⁴² Magwape. 2018. The AfCFTA and Trade Facilitation: Re-Arranging Continental Economic Integration. <https://repository.up.ac.za/handle/2263/68116>

- Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)** – Le COMESA a été à l'avant-garde des initiatives de facilitation des échanges. L'article 70 du Traité du COMESA est consacré aux efforts de FE, soulignant l'engagement de la région à améliorer l'efficacité commerciale. Le COMESA a introduit le Système régional de paiement et de règlement (REPSS) en 2012, qui a facilité des transferts de fonds plus rapides et plus rentables entre les États membres. En outre, le COMESA a encouragé l'utilisation du Système douanier automatisé (SYDONIA), développé par la CNUCED, qui est devenu une norme mondiale pour le dédouanement automatisé⁴³. Le COMESA a également piloté le régime commercial simplifié (STR), qui a ensuite été adopté par d'autres CER. Le STR est particulièrement important pour faciliter le commerce transfrontalier à petite échelle, en répondant directement aux besoins des MPME et en contribuant aux objectifs plus larges de facilitation du commerce en Afrique.

Plusieurs autres mesures de FE ont été mises en œuvre à travers l'Afrique pour soutenir l'intégration commerciale. Par exemple, l'Ouganda a mis en place des installations pour les OEA, en conformité avec les normes mondiales en matière de mainlevée et de dédouanement des marchandises. L'adoption croissante du système SYDONIA par les États africains constitue une autre étape progressive, améliorant l'efficacité et l'harmonisation des douanes. Ce système est actuellement utilisé par environ 41 pays africains, simplifiant les procédures douanières et réduisant les coûts commerciaux. En outre, la construction du pont de Kazungula entre le Botswana et la Zambie, qui devrait inclure un OSBP, illustre les efforts régionaux visant à faciliter le commerce en réduisant les coûts de transport et en augmentant le volume de marchandises transbordées⁴⁴.

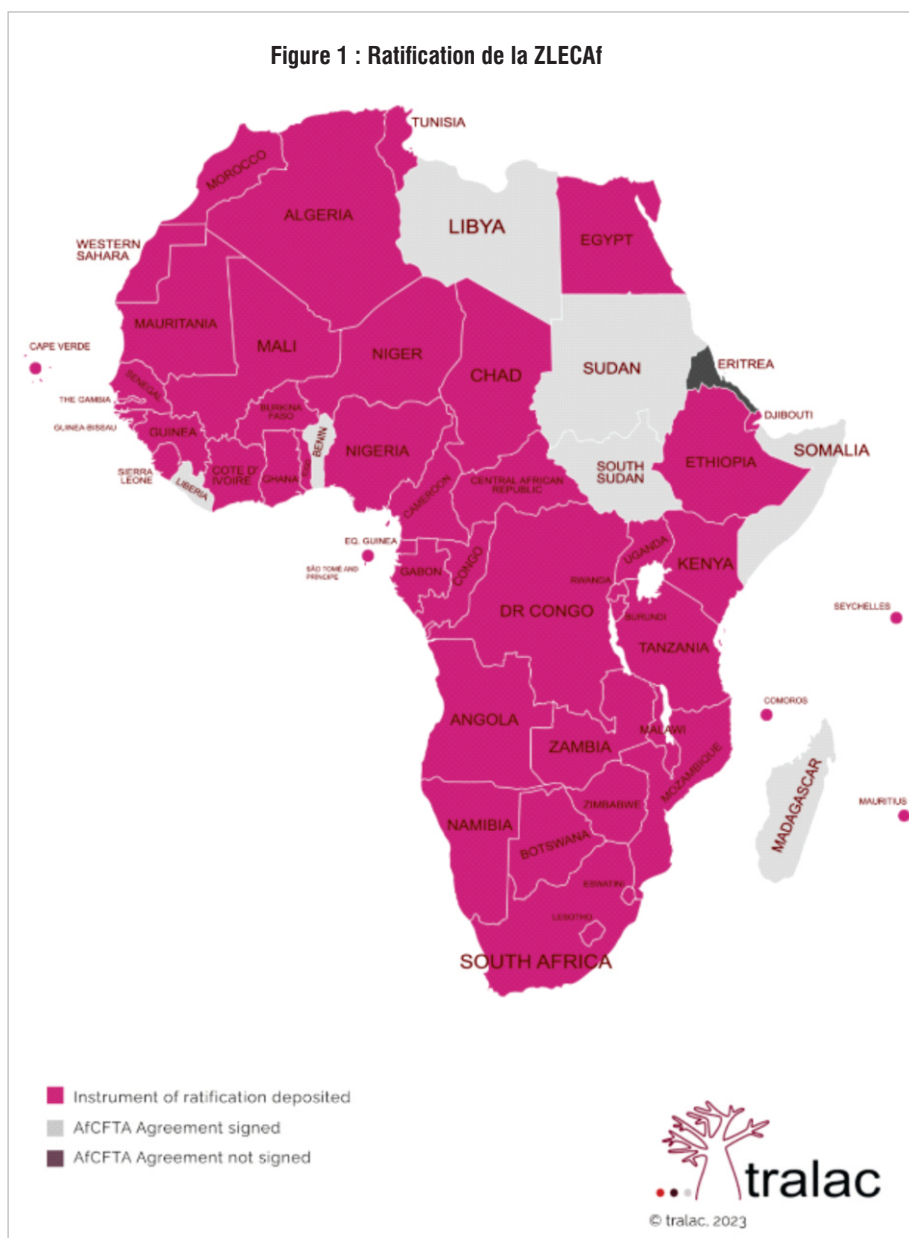
Ces initiatives régionales de facilitation du commerce ont contribué à jeter les bases d'une intégration plus approfondie dans le cadre de la ZLECAf. En simplifiant les procédures douanières, en améliorant les infrastructures et en favorisant l'harmonisation réglementaire, ces efforts ont considérablement amélioré les échanges entre les pays. Toutefois, la création de diverses CER a également créé par inadvertance des barrières entre elles en raison du chevauchement des adhésions et des réglementations divergentes, ce qui a souvent donné lieu à des marchés fragmentés et à des politiques commerciales incohérentes. La ZLECAf vise à éliminer ces obstacles en créant un cadre unifié qui harmonise les réglementations et les procédures commerciales sur tout le continent. À mesure que la ZLECAf s'appuie sur ces fondations, le continent est sur le point de parvenir à une plus grande intégration économique et à une plus grande croissance grâce à une facilitation accrue des échanges, créant ainsi à terme un marché africain plus cohérent et plus efficace.



2.2.3 Accord de libre-échange continental africain

La ZLECAf est une initiative historique visant à stimuler considérablement le commerce et l'intégration économique à travers l'Afrique. Créée en 2018 et opérationnelle depuis janvier 2021, la ZLECAf vise à créer un marché continental unique pour les biens et les services, facilitant la libre circulation des hommes d'affaires et des investissements. En août 2023, 47 des

55 États membres de l'UA ont ratifié l'accord (Figure 1), soulignant le large soutien continental à cette initiative commerciale transformatrice⁴⁵.



⁴³ Magwape. 2018. The AfCFTA and Trade Facilitation: Re-Arranging Continental Economic Integration. <https://repository.up.ac.za/handle/2263/68116>

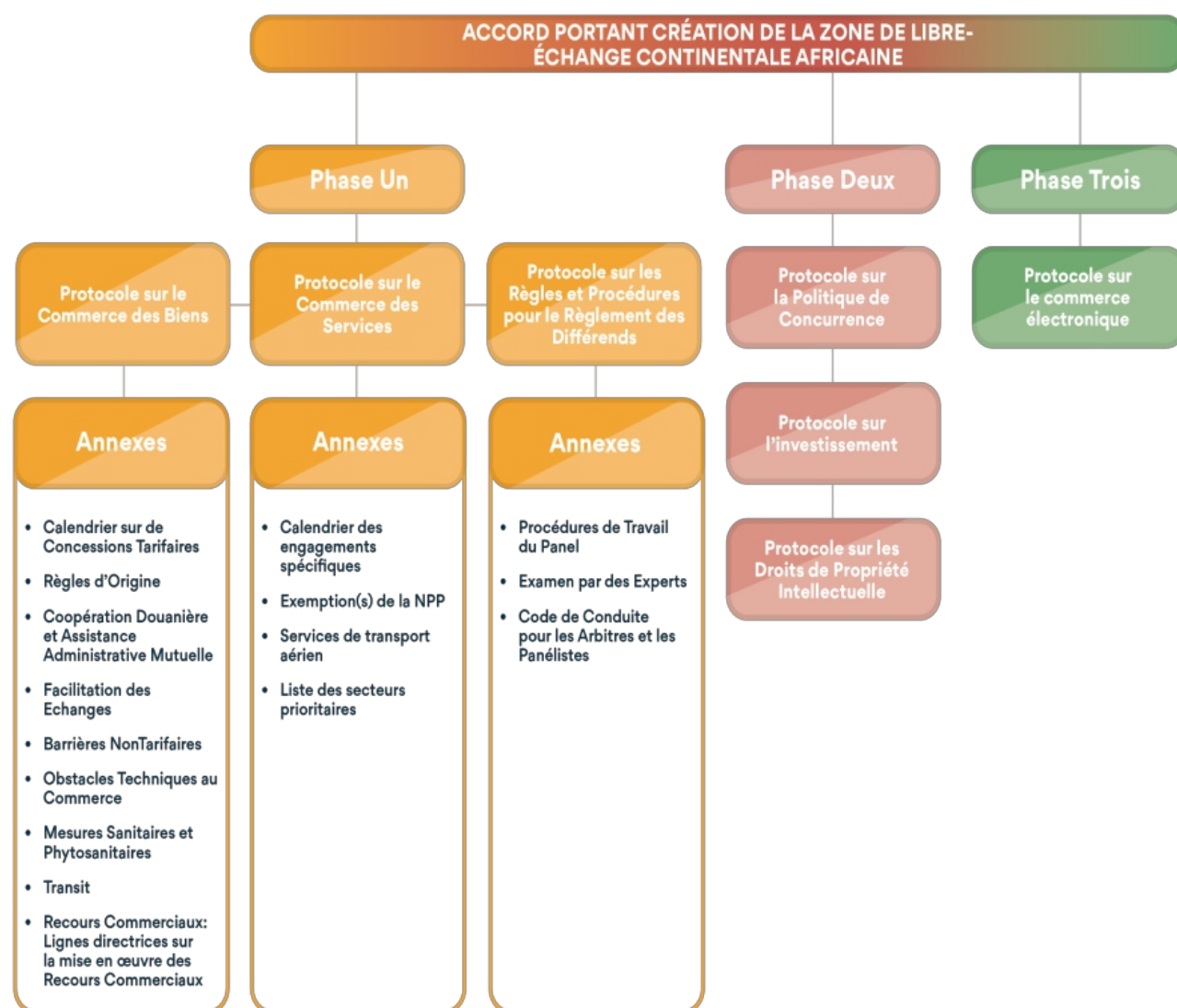
⁴⁴ Magwape. 2018. The AfCFTA and Trade Facilitation: Re-Arranging Continental Economic Integration. <https://repository.up.ac.za/handle/2263/68116>

⁴⁵ Tralac. 2023. Status of AfCFTA Ratification. <https://www.tralac.org/resources/infographic/13795-status-of-afcfta-ratification.html>

L'objectif principal de la ZLECAf est de renforcer l'intégration économique en réduisant les barrières tarifaires et non tarifaires, augmentant ainsi le commerce intra-africain. La ZLECAf vise à stimuler la diversification économique et l'industrialisation en donnant accès à un marché plus vaste, en promouvant le développement industriel du continent et en encourageant la valeur ajoutée aux matières premières africaines. En outre, il s'aligne sur les ODD en mettant l'accent sur la croissance inclusive et les pratiques économiques durables, visant à sortir des millions de personnes de la pauvreté grâce à la création d'emplois et à la résilience économique.

La ZLECAf comprend plusieurs protocoles clés qui traitent de différents aspects de la coopération commerciale et économique (Figure 2). Le Protocole sur le commerce des marchandises vise à éliminer les droits de douane sur 90 % des marchandises, à faciliter les échanges grâce à des procédures douanières simplifiées et à établir des règles d'origine (RdO) pour empêcher le détournement des échanges. Il comprend également des mesures visant à éliminer les obstacles non tarifaires (ONT), qui ont historiquement entravé le commerce intra-africain. Le Protocole sur le commerce des services vise à renforcer la coopération réglementaire et à faciliter la libre circulation des services entre les États membres, couvrant des secteurs essentiels tels que les services financiers, les télécommunications et les transports. Le Protocole sur les règles et procédures de règlement des différends prévoit des mécanismes de résolution des différends commerciaux, garantissant que les relations commerciales sont régies par des règles claires et prévisibles. En outre, le Protocole sur l'investissement, la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle vise à créer un environnement propice à l'investissement, à promouvoir une concurrence loyale et à protéger les droits de propriété intellectuelle, favorisant ainsi l'innovation et la croissance économique. La troisième phase des négociations de la ZLECAf se concentre sur le commerce numérique et l'inclusion des femmes et des jeunes dans le commerce, visant à moderniser le paysage commercial africain et à assurer une large participation économique.

Figure2 : Principales caractéristiques de l'accord ZLECAf



Note : la Phase Trois comprend également le Protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce

Source : Centre du Commerce International

<https://www.macmap.org/fr/learn/afcfcta#:~:text=En%20vertu%20de%20l'accord,appel%C3%A9s%20%22%C3%89tats%20non%20parties%22.>

Le programme de facilitation des échanges dans le cadre de la ZLECAf s'articule autour de diverses annexes du Protocole sur le commerce des marchandises, notamment l'annexe 3 sur la coopération douanière et l'assistance administrative mutuelle, l'annexe 4 sur la facilitation des échanges et l'annexe 8 sur le transit. Ces annexes visent collectivement à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises et à favoriser une coopération efficace entre les autorités douanières et les autres agences frontalières. Les principales caractéristiques des annexes respectives sont détaillées ci-dessous⁴⁶⁴⁷ :

- **Annexe 3 : Coopération douanière et assistance administrative mutuelle** – L'annexe 3 vise à garantir que les lois et procédures douanières sont appliquées de manière prévisible, non discriminatoire, cohérente et transparente dans tous les États parties. La présente annexe encourage la coopération et le partage d'informations entre les autorités douanières afin d'améliorer l'efficacité des opérations douanières. Les principales mesures comprennent l'harmonisation des systèmes et des pratiques d'évaluation douanière sur la base de normes internationales telles que la Convention de Kyoto révisée et l'AFE de l'OMC. En outre, l'annexe 3 impose l'automatisation des opérations douanières et l'échange préalable d'informations afin de faciliter l'efficacité des procédures douanières et de prévenir, d'enquêter et de réprimer les infractions douanières. En adoptant ces mesures, les États parties visent à créer un environnement douanier plus rationalisé et plus uniforme, réduisant ainsi les délais et les coûts du commerce.
- **Annexe 4 : Facilitation des échanges** – L'annexe 4 est consacrée à la mise en œuvre de mesures globales de facilitation des échanges pour rendre le commerce transfrontalier plus rapide, moins cher et plus prévisible. Elle met l'accent sur les principes de transparence, de simplification, d'harmonisation et de normalisation des lois, des procédures et des exigences douanières. Les principales mesures comprennent la publication d'informations relatives aux douanes, l'établissement de délais moyens de mainlevée, la délivrance de décisions anticipées sur le classement tarifaire et les règles d'origine, et la séparation de la mainlevée et de la détermination finale des droits de douane. En outre, elle impose le traitement des documents avant l'arrivée, des procédures d'importation et d'exportation uniformes et l'adoption de systèmes de paiement électronique. Ces initiatives visent à réduire les obstacles bureaucratiques, à améliorer l'efficacité des procédures douanières et à fournir aux commerçants des informations claires et accessibles, favorisant ainsi un environnement plus propice au commerce.
- **Annexe 8 : Transit** – L'annexe 8 vise à faciliter le commerce de transit en garantissant la libre circulation des marchandises en transit sur les territoires des États parties. Elle garantit la liberté de transit des marchandises en provenance ou à destination d'autres États parties ou de pays tiers, en garantissant que ces marchandises ne sont pas soumises à des droits de douane ou à des examens inutiles, sauf en cas d'irrégularités présumées. L'annexe exige que chaque envoi de marchandises en transit soit accompagné d'un document de transit de la ZLECAf, ce qui simplifie le suivi et le contrôle des opérations de transit. En outre, elle impose le recours à des cautions et garanties douanières pour sécuriser les opérations de transit et prévenir les infractions douanières. Ces mesures visent à rationaliser les procédures de transit, à réduire les délais et les coûts de transit et à améliorer l'efficacité globale du commerce transfrontalier en Afrique.

Pour compléter les mesures de facilitation des échanges décrites dans le Protocole sur le commerce des marchandises de la ZLECAf, plusieurs instruments spéciaux ont été élaborés pour faciliter davantage la circulation des marchandises à travers le continent. Ces instruments sont conçus pour répondre aux défis spécifiques du commerce transfrontalier, améliorer l'efficacité des transactions commerciales et fournir un soutien essentiel aux entreprises et aux décideurs politiques. Ces mesures comprennent :

- **Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS)** – Le PAPSS vise à faciliter des paiements transfrontaliers plus rapides et plus rentables à travers l'Afrique. En fournissant une infrastructure de paiement transparente et sécurisée, PAPSS soutient l'augmentation des volumes d'échanges et favorise une intégration économique plus approfondie à travers le continent. Ce système réduit les coûts et les délais liés aux paiements transfrontaliers, améliorant ainsi l'efficacité des transactions commerciales. En fournissant une infrastructure de paiement transparente et sécurisée, le PAPSS favorise l'augmentation des volumes d'échanges et l'approfondissement de l'intégration économique sur le continent.
- **Observatoire africain du commerce** – L'Observatoire africain du commerce sert de mécanisme en ligne pour le suivi, la notification et l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce. Cette plateforme numérique fournit des données et des renseignements commerciaux en temps réel, qui sont essentiels pour les entreprises et les décideurs politiques. L'observatoire suit divers paramètres commerciaux, notamment les flux commerciaux, les droits de douane et les mesures réglementaires, ce qui permet d'identifier et de traiter les obstacles non tarifaires qui entravent le commerce. En offrant des informations commerciales complètes et accessibles, l'Observatoire africain du commerce améliore la transparence et permet aux parties prenantes de prendre des décisions éclairées. Cet instrument joue un rôle essentiel pour promouvoir le respect des mesures de facilitation des échanges et garantir un environnement commercial plus prévisible et plus stable.

La ZLECAf offre une opportunité aux MPME en élargissant considérablement leur accès au marché et en diversifiant leur offre de produits. Traditionnellement, le commerce intra-africain a été limité et souvent confiné aux CER. Cependant, la ZLECAf regroupe 54 pays dans un accord à l'échelle du continent, permettant l'entrée en franchise de droits pour une large gamme de produits et l'harmonisation des normes sur tout le continent. Cela élargit le marché des MPME au-delà de leurs sous-régions, offrant de nouvelles opportunités de croissance et d'expansion au cours de la prochaine décennie.

L'accord encourage le commerce de biens à plus forte valeur ajoutée, qui sont plus répandus dans le commerce intra-africain que dans le commerce extra-africain. Ce changement permet aux MPME de s'engager dans des CVR plus complexes et lucratives plutôt que de se limiter aux produits primaires au début de la chaîne⁴⁸.

⁴⁶ Tralac. 2023. Trade Facilitation Agenda in the AfCFTA: Factsheet. <https://www.tralac.org/resources/infographic/16188-trade-facilitation-agenda-in-the-afcfta-factsheet.html>

⁴⁷ For a detailed breakdown of provisions under each of these Annexes, see <https://www.tralac.org/resources/infographic/16188-trade-facilitation-agenda-in-the-afcfta-factsheet.html>

⁴⁸ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y

À mesure que le commerce africain se développe et reste axé sur les produits à valeur ajoutée, les MPME peuvent contribuer de manière significative aux processus de fabrication, en produisant des biens intermédiaires qui s'intègrent dans des chaînes de valeur régionales plus grandes. Par exemple, les MPME impliquées dans la production de composants tels que des câbles en cuivre pour la fabrication régionale peuvent bénéficier du cadre de la ZLECAf en passant des exportations de matières premières à des produits plus sophistiqués⁴⁹.

Malgré les opportunités substantielles, les MPME sont confrontées à plusieurs défis dans le cadre de la ZLECAf. Les règles d'origine complexes, les obstacles non tarifaires, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les inefficacités bureaucratiques en sont quelques exemples. Simplifier la conformité grâce à des solutions innovantes telles que les certificats d'origine électroniques et la technologie blockchain peut contribuer à réduire les coûts administratifs et permettre aux MPME de s'orienter plus facilement dans le nouvel environnement commercial. Le soutien des entités gouvernementales facilitant les échanges commerciaux et des partenaires de développement est essentiel pour relever ces défis et intégrer les MPME dans les chaînes de valeur régionales et mondiales⁵⁰.



2.2.4 Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce

L'AFE, adopté par l'OMC en 2013 et entré en vigueur en 2017, est le premier accord commercial multilatéral depuis la création de l'OMC. L'AFE est important car il implique l'ensemble des 164 membres de l'OMC, 156 d'entre eux ayant ratifié l'accord au niveau national, dont 35 pays africains⁵¹. L'AFE vise à simplifier, moderniser et harmoniser les processus d'exportation et d'importation, en mettant l'accent sur la transparence, l'efficacité et la réduction des barrières commerciales. Les éléments clés de l'AFE comprennent la publication d'informations, les décisions anticipées, les mécanismes d'appel, la liberté de transit et l'établissement de formalités les moins restrictives pour le commerce nécessaires à la réalisation des objectifs politiques. En particulier, l'AFE interdit les inspections obligatoires avant expédition à des fins de classification et d'évaluation et interdit l'imposition de frais non liés au transport sur les marchandises en transit, ce qui est particulièrement important pour les pays enclavés⁵².

L'AFE est très prometteur pour améliorer l'environnement commercial dans les pays africains. En simplifiant les procédures douanières et en réduisant les délais, l'AFE peut réduire considérablement le coût des échanges transfrontaliers. La mise en œuvre des mesures de l'AFE pourrait réduire le délai de traitement des importations de 2,7 jours et celui des exportations de 1,7 jour. Ces réductions équivalent à une réduction tarifaire de 3,6% à 7% pour les importations et pourraient stimuler les exportations de 8,1%. De telles améliorations sont cruciales compte tenu des tarifs moyens appliqués de 12,4 % dans les pays africains⁵³.

Les Comités nationaux de facilitation des échanges (CNFE), mandatés par l'AFE de l'OMC, jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la facilitation des échanges en Afrique. Ces comités assurent la mise en œuvre coordonnée au niveau national des dispositions de l'AFE, impliquant de multiples autorités gouvernementales telles que les douanes, le ministère de la Justice et d'autres responsables des activités frontalières. En incluant des représentants des organismes gouvernementaux concernés et du monde des affaires, les CNFE offrent un forum inclusif pour identifier les obstacles au commerce et développer des solutions coopératives. Cette approche coordonnée facilite la mise en place de mesures commerciales efficaces, répondant aux besoins techniques et financiers du secteur privé, améliorant ainsi l'efficacité et la conformité globales du commerce⁵⁴.

L'AFE comprend de nombreuses dispositions relatives au traitement spécial et différencié (TSD), qui sont particulièrement bénéfiques pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) d'Afrique. Ces dispositions permettent aux pays de mettre en œuvre l'accord par phases, classées en trois types : Catégorie A (mise en œuvre immédiate), catégorie B (mise en œuvre après une période de transition) et catégorie C (mise en œuvre après une période de transition avec assistance technique). Cette flexibilité permet aux pays de se conformer à l'AFE en fonction de leurs capacités et de recevoir le soutien nécessaire à sa mise en œuvre. Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC fournit une assistance technique et financière pour aider les pays à respecter leurs engagements, renforçant ainsi leur capacité à améliorer les processus et les infrastructures commerciales⁵⁵.

⁴⁹ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y

⁵⁰ UNDP 2020. The Futures Report: Making the AfCFTA Work for Women and Youth. <https://www.undp.org/africa/publications/futures-report-making-afcfta-work-women-and-youth>

⁵¹ De Melo, J, Sorgho, Z and Wagner, L. 2024. Implementing the Trade Facilitation Agreement should boost trade among African Continental Free Trade Area members. <https://cepr.org/voxeu/columns/implementing-trade-facilitation-agreement-should-boost-trade-among-african#:~:text=Development%20International%20trade-Implementing%20the%20Trade%20Facilitation%20Agreement%20should%20boost%20trade,Continental%20Free%20Trade%20Area%20members&text=The%20main%20objective%20of%20the, and%20boost%20intra%2DAfrica%20trade>

⁵² De Melo, J, Sorgho, Z and Wagner, L. 2024. Implementing the Trade Facilitation Agreement should boost trade among African Continental Free Trade Area members. <https://cepr.org/voxeu/columns/implementing-trade-facilitation-agreement-should-boost-trade-among-african#:~:text=Development%20International%20trade-Implementing%20the%20Trade%20Facilitation%20Agreement%20should%20boost%20trade,Continental%20Free%20Trade%20Area%20members&text=The%20main%20objective%20of%20the, and%20boost%20intra%2DAfrica%20trade>

⁵³ De Melo, J, Sorgho, Z and Wagner, L. 2024. Implementing the Trade Facilitation Agreement should boost trade among African Continental Free Trade Area members. <https://cepr.org/voxeu/columns/implementing-trade-facilitation-agreement-should-boost-trade-among-african#:~:text=Development%20International%20trade-Implementing%20the%20Trade%20Facilitation%20Agreement%20should%20boost%20trade,Continental%20Free%20Trade%20Area%20members&text=The%20main%20objective%20of%20the, and%20boost%20intra%2DAfrica%20trade>

⁵⁴ ITC. 2018. Supporting SMEs through trade facilitation reforms: Toolkit for policymakers. <https://intracen.org/file/supportingsmesthroughtradefacilitationreformsfinalowrespdf#:~:text=Policy%20makers%20now%20have%20an%20SME, across%20the%20whole%20business%20community>

⁵⁵ WTO. 2021. Strengthening Africa's Capacity to Trade. https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/strengthening_africas_capacity_to_trade_e.pdf

La ZLECAf s'appuie largement sur les principes et les cadres établis par l'AFE de l'OMC. La ZLECAf adopte une approche descendante en matière de facilitation des échanges, exigeant des États membres qu'ils adhèrent aux normes et pratiques internationales, notamment en matière de coopération douanière⁵⁶. Cet alignement est évident dans le Protocole sur le commerce des marchandises, qui exige que les lois et procédures douanières soient fondées sur des instruments internationalement acceptés comme la Convention de Kyoto révisée et l'AFE de l'OMC. Cet alignement souligne l'engagement de la ZLECAf à créer un environnement commercial unifié et transparent sur l'ensemble du continent, à faciliter un commerce intra-africain plus fluide et à garantir le respect des meilleures pratiques mondiales.

L'approche descendante de la facilitation des échanges employée par la ZLECAf marque un changement par rapport à la méthode ascendante historiquement utilisée, où les CER individuelles étaient le fer de lance de l'intégration. L'approche ascendante a souvent donné lieu à des initiatives fragmentées et décousues en raison du chevauchement des adhésions et des calendriers différents. En revanche, la stratégie descendante garantit que tous les États membres se conforment simultanément à des normes et des priorités uniformes, en s'appuyant sur les progrès réalisés par les CER⁵⁷. Cette harmonisation vise à rationaliser les réformes de facilitation des échanges, en les rendant plus cohérentes et efficaces sur l'ensemble du continent, répondant ainsi aux multiples défis liés à l'adhésion et renforçant l'intégration.



3. STATUS QUO DES EFFORTS DE FACILITATION DES ÉCHANGES EN AFRIQUE

L'enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable (enquête UNTF) est un outil complet conçu pour suivre et évaluer la mise en œuvre des mesures de facilitation à l'échelle mondiale. Effectuée tous les deux ans depuis 2015 par les Commissions régionales des Nations Unies en collaboration avec la CNUCED, l'enquête porte sur plus de 160 économies dont 42 pays africains⁵⁸ et évalue 60 mesures de facilitation du commerce⁵⁹. De par sa portée globale, cette enquête se définit donc comme étant particulièrement pertinente pour les économies africaines. En effet, elle porte sur divers types de pays tels que les pays enclavés, les nations insulaires et les pays les moins avancés en fournissant une capture représentative des efforts de facilitation de commerce dans le monde. Cette inclusivité garantit la prise en compte appropriée des défis et des opportunités propres aux pays africains dans l'amélioration de la facilitation du commerce⁶⁰.

D'autres enquêtes, à l'instar du rapport Doing Business de la Banque Mondiale, sont reconnues pour les informations importantes fournies sous forme d'indicateurs tels que le temps, le coût et les documents requis pour l'importation et l'exportation des biens. Toutefois, en 2021, la publication du rapport Doing Business a été suspendue en raison des irrégularités et des préoccupations d'ordre éthique relatives à l'intégrité de la collecte des données et du processus de rapport⁶¹.



3.1 Mise en œuvre de la facilitation du commerce en Afrique

Dans l'ensemble, les économies développées sont en tête en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce, avec 85% de taux d'acceptation des mesures de facilitation du commerce selon l'enquête sur le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU (UNTF) (Figure 3). S'agissant des régions en développement, l'Asie du Sud-Est et l'Asie de l'Est, avec un taux de 77%, enregistrent le taux le plus élevé de mise en œuvre des mesures de facilitation. Ces régions sont suivies de l'Europe du Sud et de l'Est, le Caucase et l'Asie Centrale à 73%, l'Amérique latine et les Caraïbes à 71%. En revanche, des régions telles que l'Afrique subsaharienne et les Îles du Pacifique affichent les taux de mise en œuvre les plus bas, soit respectivement 57% et 42%. Ces écarts illustrent les défis que rencontrent les pays africains dans l'amélioration de la facilitation des échanges, une étape pourtant essentielle à la stimulation du commerce intra-africain et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales (CVM).

⁵⁶ Magwape. 2018. The AfCFTA and Trade Facilitation: Re-Arranging Continental Economic Integration. <https://repository.up.ac.za/handle/2263/68116>

⁵⁷ Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

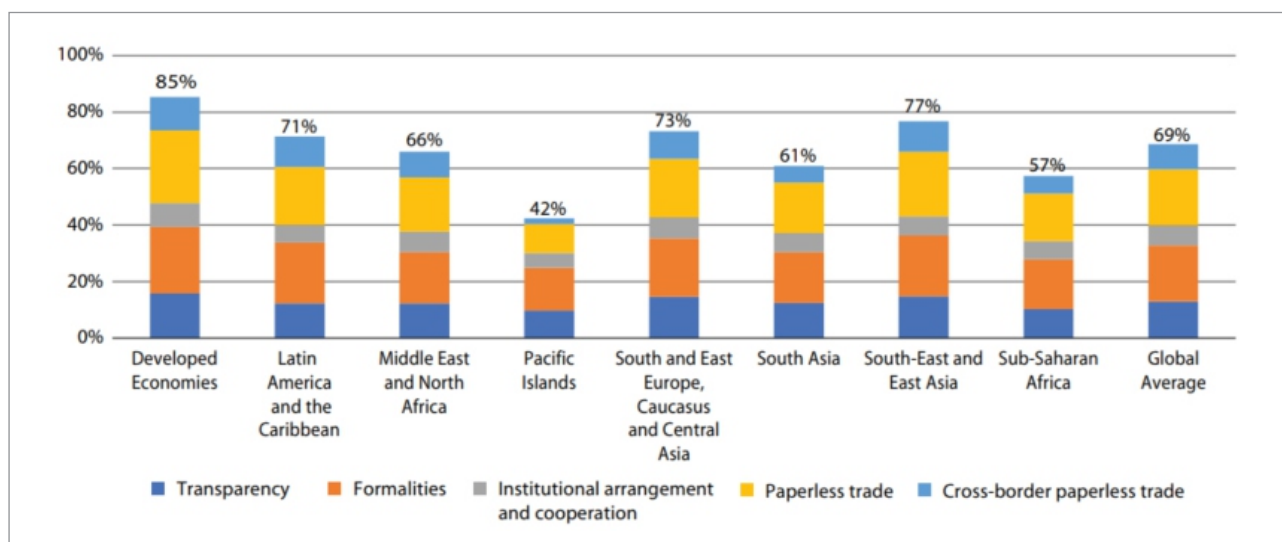
⁵⁸ Il s'agit des pays suivants : le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap Vert, le Cameroun, les Comores, le Congo, la Côte-d'Ivoire, la RDC, l'Égypte, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Maroc, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.

⁵⁹ <https://www.untfsurvey.org/>

⁶⁰ L'auteur du présent rapport a été engagé par la CEA afin de contribuer à l'enquête 2023 de l'UNTF sur les pays africains. Certaines parties de cette section résultent du travail effectué pour le compte de la CEA.

⁶¹ Banque Mondiale. 2021. Le Groupe de la Banque mondiale arrête la publication du rapport Doing Business <https://www.banquemondiale.org/fr/news/statement/2021/09/16/world-bank-group-to-discontinue-doing-business-report>

Figure 3 : Taux moyen de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges à l'échelle mondiale

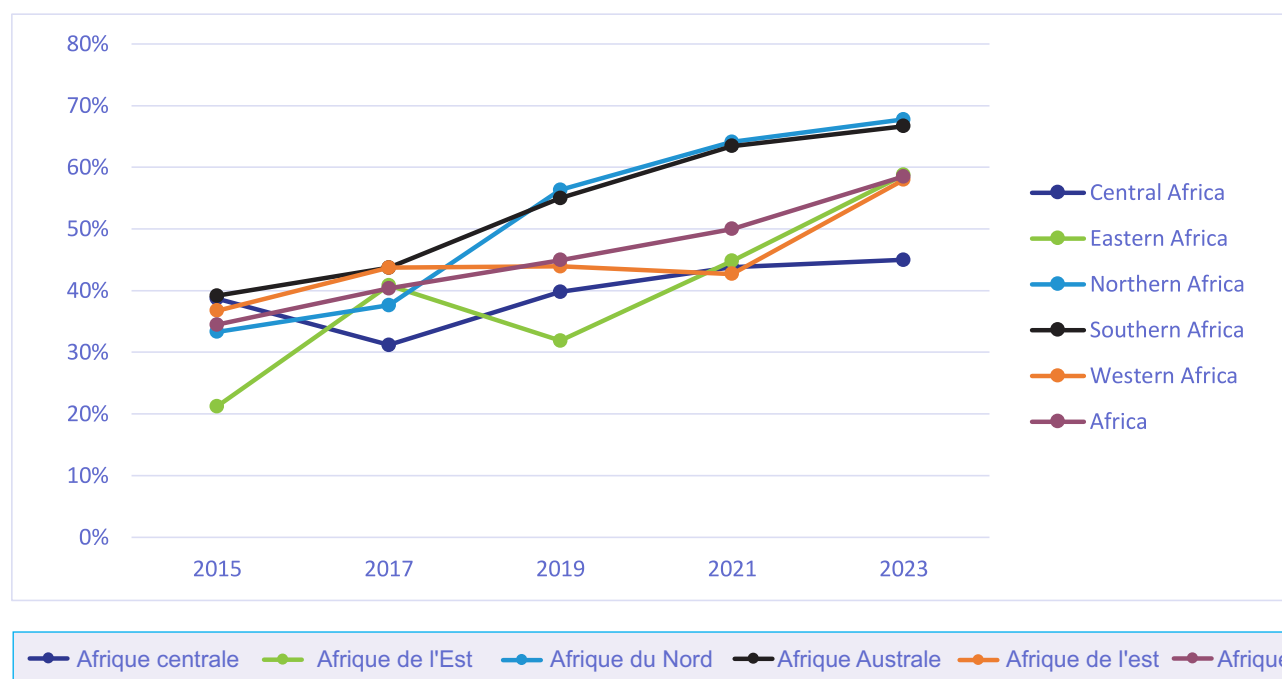


Economies développées	Amérique latine et Caraïbes	Moyen-Orient et Afrique Nord	Îles du Pacifique	Europe du Sud et de l'Est, Caucase et Asie centrale	Asie du Sud	Asie du Sud-Est et de l'Est	Afrique subsaharienne	Moyenne mondiale
Transparence	Formalités	Arrangement institutionnel et coopération	Commerce sans papier	Commerce Transfrontalier sans papier				

Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023 - <https://www.untfsurvey.org/>

En dépit du retard accusé par les pays africains dans la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges par rapport aux pays développés et en développement, quelques améliorations sont à noter pour le compte de 2023, en comparaison aux précédentes années (Figure 4). En effet, le taux moyen de mise en œuvre selon l'enquête UNTF indique une hausse de près de 10%, passant de 49,98 % en 2021 à 58,51 % en 2023. Les pays d'Afrique du Nord sont en tête dans la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges, suivi de près des pays de l'Afrique australe. En dépit de l'amélioration de leur taux de mise en œuvre au cours des deux derniers rapports successifs de l'Enquête, les pays d'Afrique centrale maintiennent le taux le plus bas en 2023, soit 44,98 %.

Figure 4 : Comparaison des taux de mise en œuvre des mesures de FE entre 2015 et 2023



Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023 - <https://www.untfsurvey.org/>

En considérant que 40 pays africains ont pris part à l'enquête, il est donc impossible d'attribuer les améliorations observées dans la mise en œuvre des mesures de FE en 2023 à quelque facteur. Au contraire, les améliorations observées s'expliquent par diverses actions menées. Ces actions sont entre autres : l'atténuation de la pandémie et la reprise des « activités commerciales normales », une meilleure acquisition et mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges telles que le poste frontière à guichet unique (PFGU), un appui continu au renforcement de capacité en facilitation des échanges de la part des partenaires au développement dans le cadre des engagements liés à l'Accord sur la facilitation des échanges et un engouement renouvelé des échanges au sein de la ZLECAf. À travers une comparaison des résultats du dernier sondage et des précédents, il apparaît clairement que les plus grandes améliorations relatives enregistrées par les pays africains dans la mise en œuvre des mesures liés au commerce transfrontière sans papier et l'amélioration de la transparence des procédures commerciales (Figure 5). Ces actions précises sont étudiées en détail dans les sections suivantes.

Figure 5 : Comparaison historique de la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges en Afrique

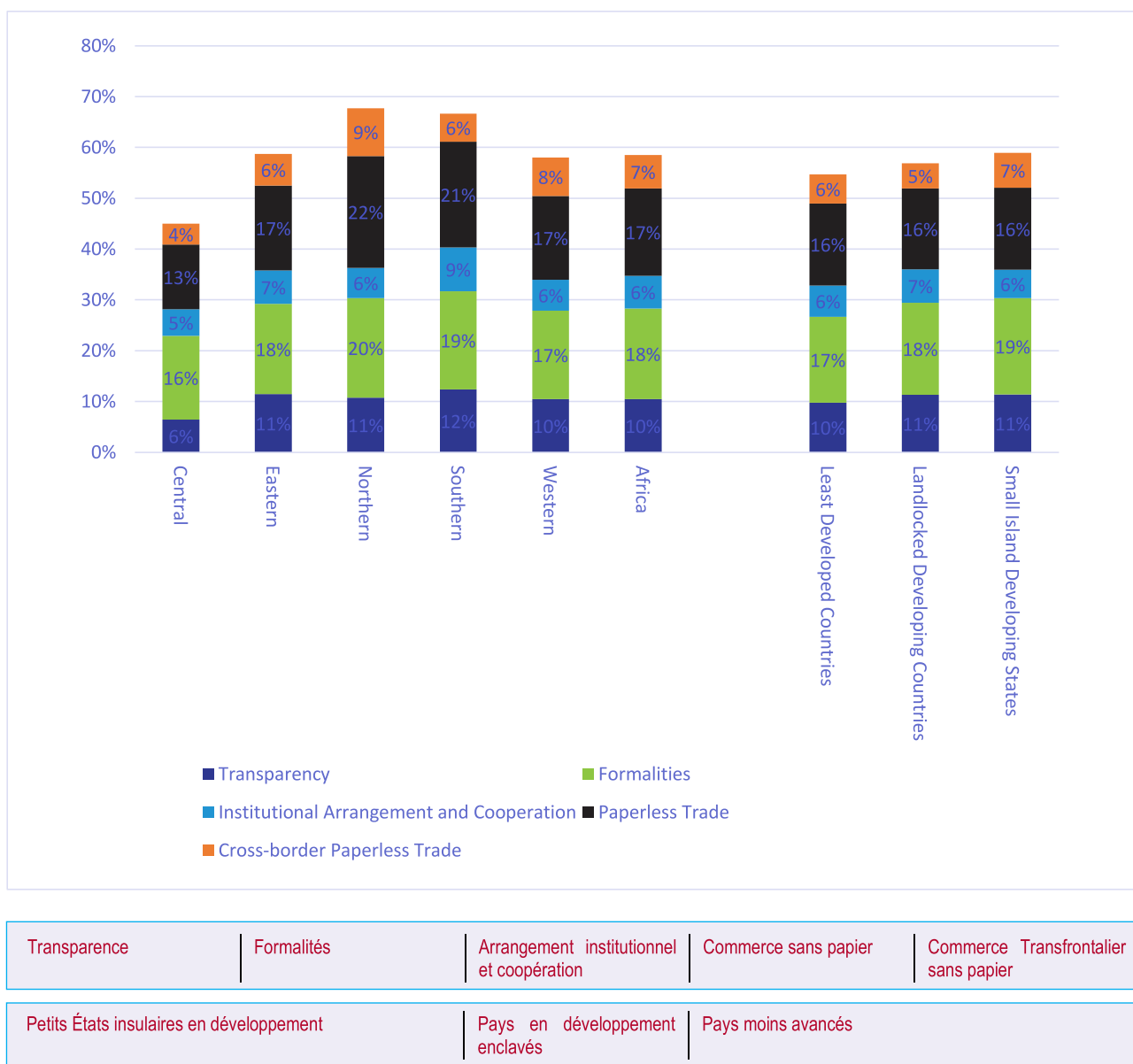


Transparence	Formalités	Arrangement institutionnel et coopération	Commerce sans papier	Commerce Transfrontalier sans papier
--------------	------------	---	----------------------	--------------------------------------

Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023. <https://www.untfsurvey.org/>

Il convient de relever que, vu sous l'angle de groupe de pays, les Petits pays insulaires en développement (PEID) africains ont une meilleure performance en comparaison à leurs pairs. En effet, en 2023, la mise en œuvre des mesures de FE pour les PEID africains a été estimée à 58,92 % ; un taux supérieur à la moyenne mondiale pour les PEID, estimée à 52,21 % pour la même année.⁶² Toutefois, il est important de souligner le fait que le sous-groupe des PEID africains représente un petit groupe de cinq pays uniquement, parmi lesquels l'île Maurice, en tête avec un taux de mise en œuvre de 88,17 % en 2023. À ce pays, se joignent le Cap Vert et les Seychelles avec respectivement 68,82 % et 66,67 %. La performance la plus faible au sein des PEID africain en 2023 est celle de la Guinée-Bissau (37,63 %) et les Comores (33,3 %). Au vu de leur emplacement géographique, les PEID font face en général, à des coûts de logistique et de communication élevés.⁶³ Le trio de tête des PEID africains enregistrent des performances particulièrement admirables quant aux indicateurs de commerce sans papier, ce qui les démarque de leurs pairs PAID en Afrique et dans le monde. Par contre, en 2023, les données de performances pour les PMA africains et les pays en développement sans littoral (PDSL) étaient inférieures aux moyennes générales pour ces deux catégories respectives. En effet, les PMA ont atteint un pourcentage de mise en œuvre de 55,11 % en comparaison à la moyenne générale de 55,48 % et les PDSL africains, un taux de mise en œuvre de 56,88 % en comparaison à la moyenne globale de 61,01 %.⁶⁴

Figure6 : Taux de mise en œuvre par région et groupe de pays, 2023



Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023. <https://www.untfsurvey.org/>

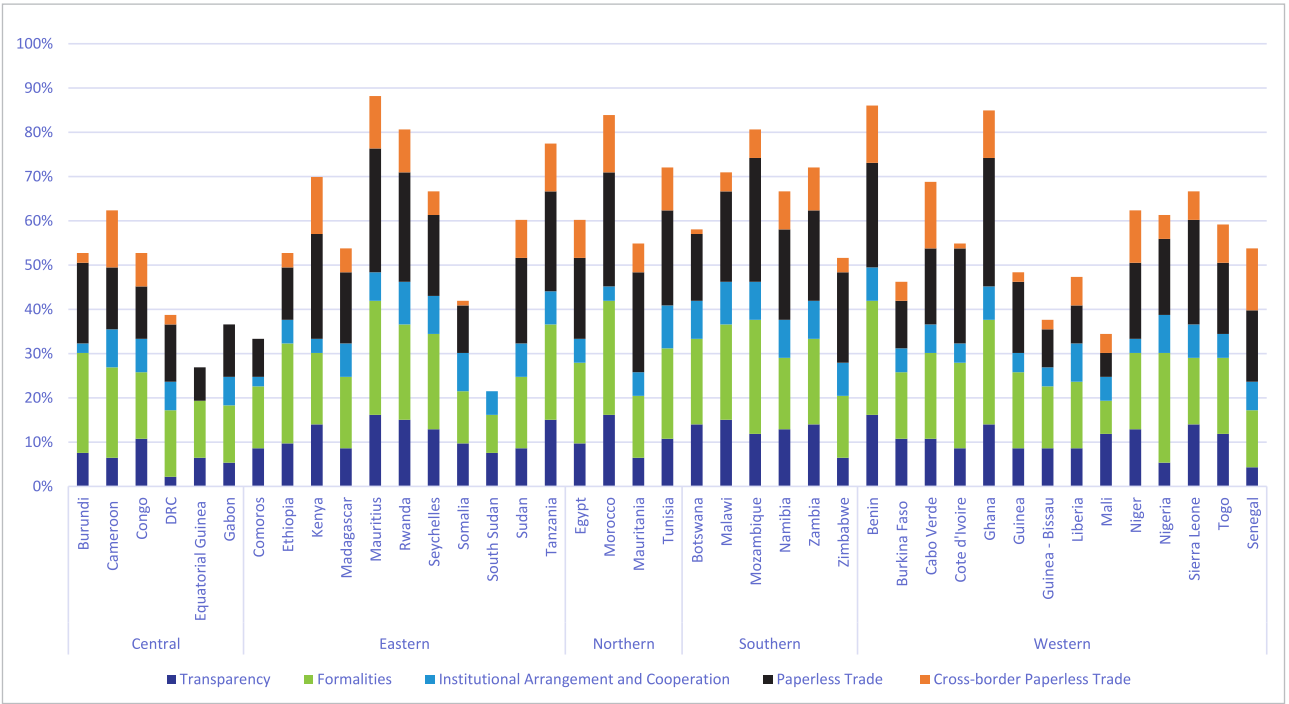
⁶² CNUCED. 2023. Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023. <https://www.untfsurvey.org/files/documents/report-digital-sustainable-2023-global.pdf>

⁶³ CESAP. 2021. Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2021. <https://www.unescap.org/kp/2022/untf-survey-2021-global>

⁶⁴ CNUCED. 2023. Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023. <https://www.untfsurvey.org/files/documents/report-digital-sustainable-2023-global.pdf>

En se référant aux résultats individuels des pays (Figure 7), il n'est pas surprenant d'observer des écarts importants entre les économies individuelles, étant donné que ces résultats sont liés à la mise en œuvre des diverses mesures de facilitation des échanges par ces pays. En 2023, l'île Maurice (88,17 %), le Bénin (86,02 %) et le Ghana (84,95 %) ont enregistré les meilleurs pourcentages. Le Soudan du Sud (21,51 %) et la Guinée équatoriale (26,88 %) occupent la queue du classement.

Figure 7 : Taux de mise en œuvre des mesures de FE par pays, 2023



Transparence	Formalités	Arrangement institutionnel et coopération	Commerce sans papier	Commerce Transfrontalier sans papier
--------------	------------	---	----------------------	--------------------------------------

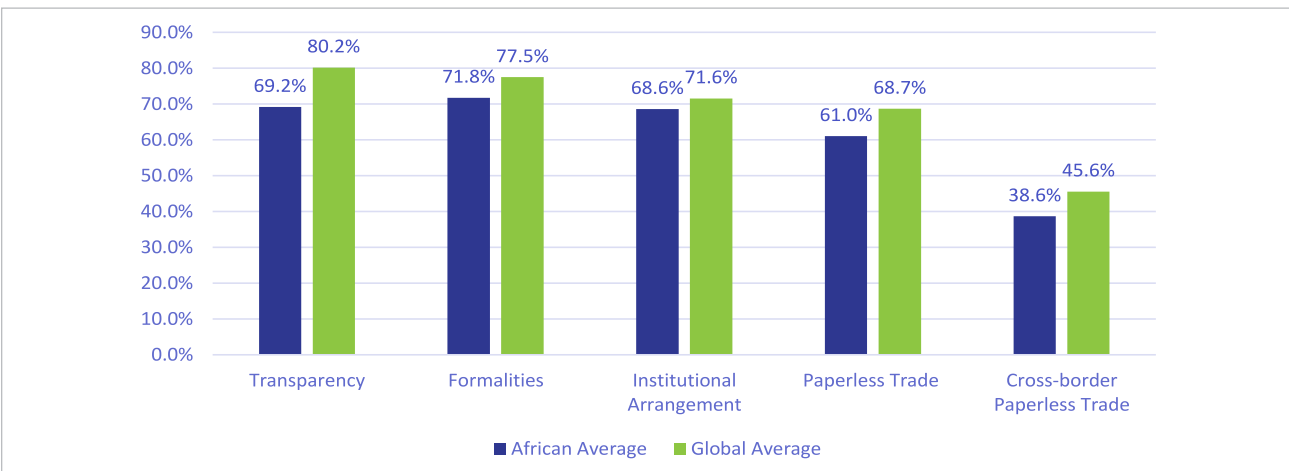
Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023. <https://www.untfsurvey.org/>



3.2 Mesures générales de facilitation des échanges

La section suivante décrit les différentes mesures générales de facilitation des échanges soumises à l'enquête UNTF 2023. Un accent particulier est également mis sur les moyennes globales de référence enregistrées par les pays africains en comparaison à celles obtenues avant l'étude détaillée des résultats au sein des pays africains. Le diagramme suivant (Figure 8) présente un aperçu de l'étude comparative entre l'Afrique et les pairs dans le monde en ce qui concerne les cinq mesures de FE.

Figure 8 : Mesures générales de facilitation des échanges, Moyenne africaine et mondiale, 2023



Transparence	Formalités	Arrangement institutionnel et coopération	Commerce sans papier	Commerce Transfrontalier sans papier
Moyenne Africaine	Moyenne mondiale			

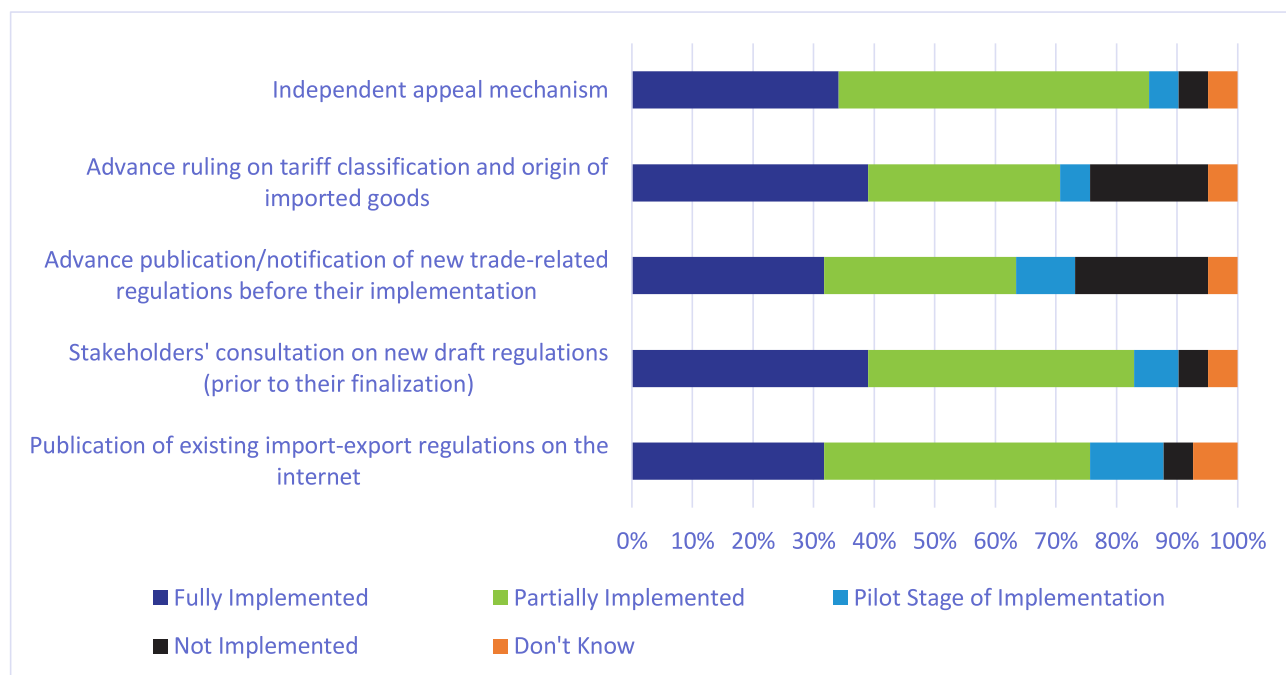
Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023. <https://www.untfsurvey.org/>



3.2.1 Mesures relatives à la transparence

Les cinq mesures de facilitation des échanges relevant de la « Transparence » dans l'enquête reposent sur les articles 1 à 5 de l'AFE et l'article 10 sur la publication et l'administration de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). À l'échelle mondiale, le taux moyen de mise en œuvre des cinq mesures relatives à la transparence pour 2023 était de 80,2 %. En Afrique, ce taux a été de 69,2 % pour la même période. La mise en œuvre des cinq mesures était pratiquement cohérente au sein des pays africains. Les mesures de facilitation des échanges qui ont été le plus mises en œuvre sont entre autres les consultations des parties prenantes au sujet des nouvelles réglementations et la décision avancée sur la classification des tarifs douaniers des biens importés. Ces deux mesures ont été pleinement mises en œuvre par 16 des 41 pays (soit environ 40 % de l'échantillon). Fait encourageant, un groupe plus large de pays a également mis en œuvre de façon partielle toutes les mesures relatives à la transparence. Par conséquent, 25 à 35 pays (62,5 % à 87,5 %) ont pleinement ou partiellement mis en œuvre les mesures relatives à la transparence prises en compte dans le cadre de l'enquête.

Figure9 : Statut de la mise en œuvre des mesures relatives à la transparence en Afrique



Mécanisme de recours indépendant

Décision anticipée sur le classement tarifaire et l'origine des marchandises importées

Publication/notification préalable des nouveaux règlements liés au commerce avant leur mise en œuvre

Consultation des parties prenantes sur les nouveaux projets de règlement (avant leur finalisation)

Publication sur le net des règlements existants en matière d'importation et d'exportation

Entièrement mis en œuvre

Partiellement mis en œuvre

Phase pilote de mise en œuvre

Non mise en œuvre

Ne sait pas

Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023. <https://www.untfsurvey.org/>

La transparence, mesure la moins appliquée, impliquait la publication avancée des nouvelles lois commerciales. Pour l'illustrer, plus de 25 % des pays n'ont pas mis en œuvre ces mécanismes ou n'en avaient pas connaissance. L'absence de telles mesures accroît les risques commerciaux, nuit à la confiance en affaires et porte préjudice au commerce intra et extra africain.

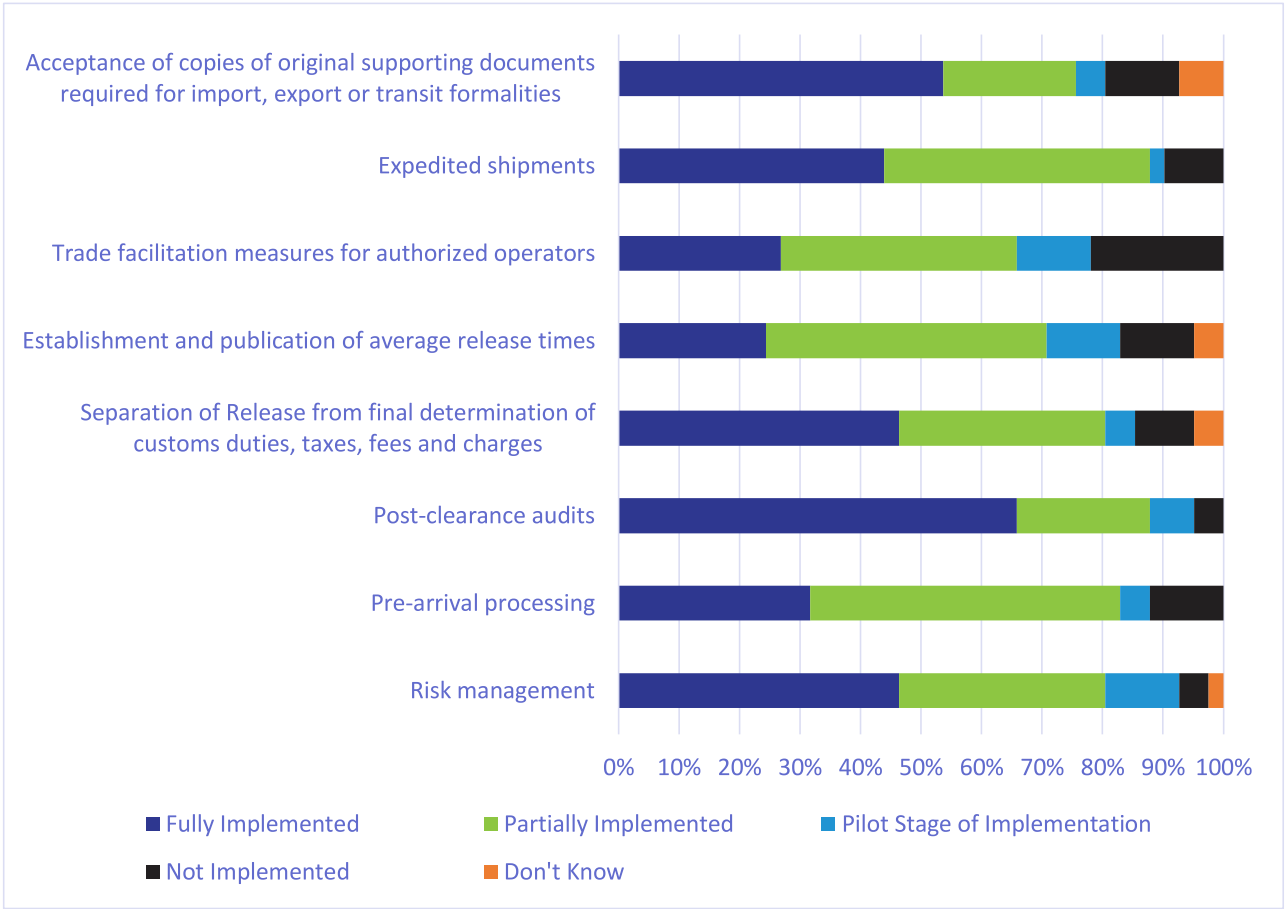


3.2.2 Formalités

Le groupe « Formalités » consiste en huit mesures générale de facilitation des échanges en rapport à l'article 7 et 10 de l'AFE de l'OMS et de l'article VII du GATT intitulé « Charges et formalités liées à l'importation et l'exportation ». À l'échelle mondiale, le taux moyen de la mise en œuvre des formalités pour l'année 2023 est estimé au total à 77,5 %. Ce taux pour les pays africains soumis à l'enquête au cours de la même période est de 71,8 %. Un tel taux indique que la mise en œuvre des mesures concernées est bien plus effective en Afrique que dans les autres pays du monde.

Au nombre des mesures les plus appliquées figurent le contrôle après dédouanement (65 % des pays se sont conformés à cette mesure) et l'acceptation des copies des documents d'importation ou d'exportation (55 %). Dans les cas où la mise en œuvre totale et partielle de ces deux mesures était considérée, l'enquête a démontré que 65 % à 87,5 % de pays appliquaient des mesures similaires ; ce qui est de bon augure pour la facilitation des échanges au sein du continent.

Figure10: Statut de la mise en œuvre des formalités en Afrique



Acceptation des copies des documents originaux requis pour les formalités d'importation, d'exportation ou de transit
Livraisons accélérées
Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés
Établissement et publication des délais moyens de libération
Séparation de la décharge de la procédure de détermination finale des droits de douane, des taxes, des redevances et des charges
Audits post-dédouanement
Traitement avant arrivée
Gestion du risque

Entièrement mis en œuvre	Partiellement mis en œuvre	Phase pilote de mise en œuvre
Non mise en œuvre	Ne sait pas	

Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023. <https://www.untfsurvey.org/>

Néanmoins, un domaine demeure préoccupant en ce qui concerne les formalités des échanges. Près de 25 % des pays n'ont pas encore mis en œuvre un modèle d'assistance aux opérateurs économiques agréés (OEA). Ces modèles permettent d'identifier les opérateurs économiques qui se distinguent par un niveau élevé de respect des lois et réglementations en matière de commerce (respect des normes édictées par l'Organisation mondiale des douanes ou toute norme de conformité et de sécurité de chaîne d'approvisionnement jugée équivalente)⁶⁵ et qui bénéficient de formalités simplifiées. L'absence de modèles d'assistance aux OEA est un obstacle majeur au déploiement des efforts en vue de la facilitation des échanges. Sans un tel modèle, il devient difficile dans l'écosystème des échanges, de distinguer les opérateurs à faible risque de ceux à haut risque, avec pour conséquences des retards injustifiés, l'augmentation des coûts et une diminution de l'efficacité commerciale. Les modèles d'assistance aux OEA favorisent également la confiance entre les partenaires commerciaux et les autorités douanières en permettant d'identifier les opérateurs à faible risque.

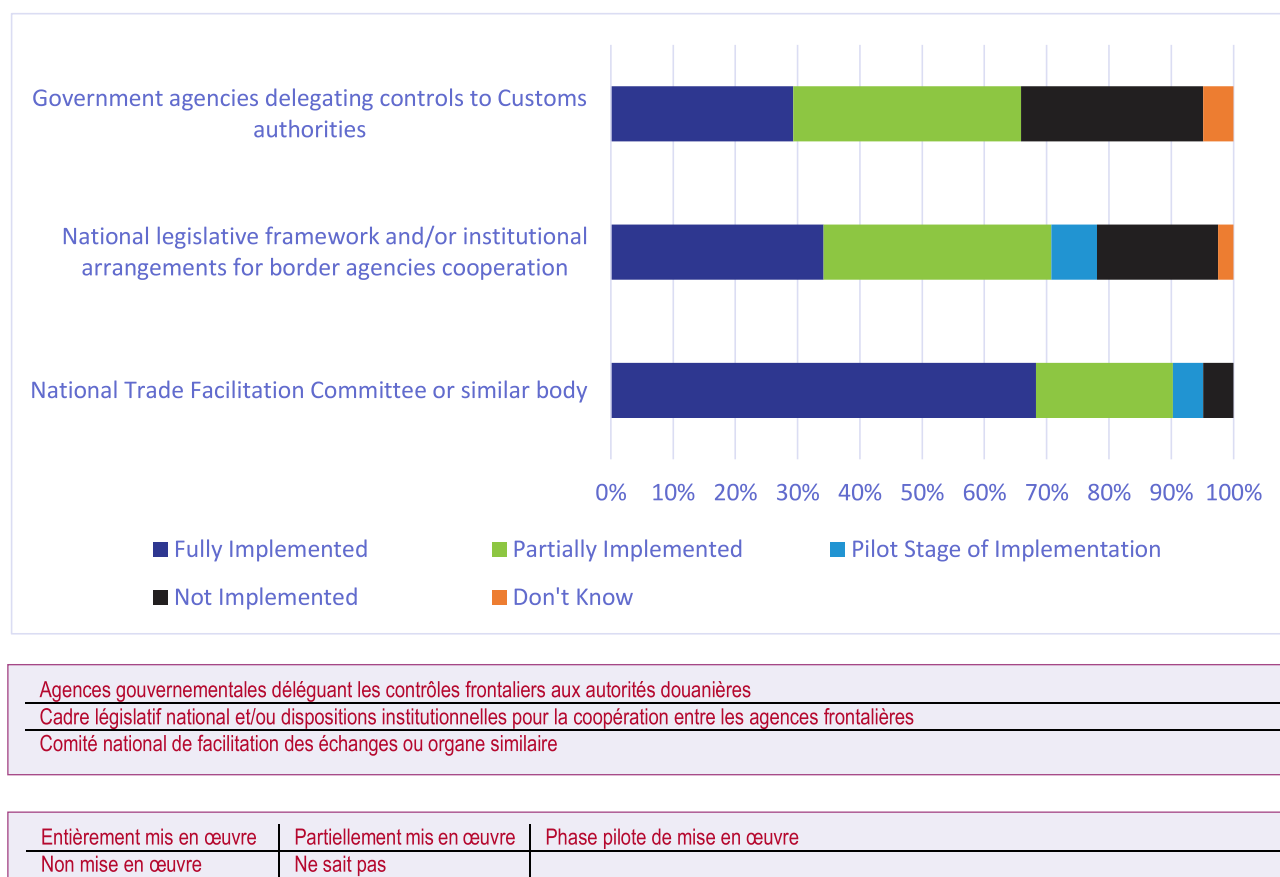
⁶⁵ SARS. 2023. Authorised Economic Operator. <https://www.sars.gov.za/customs-and-excise/registration-licensing-and-accreditation/accreditation/>



3.2.3 Mesures relatives aux dispositions institutionnelles et à la coopération

Trois mesures de facilitation des échanges étudiées dans l'enquête UNTF figurent dans le groupe de mesures dit « dispositif institutionnel et coopération ». Ces mesures sont prévues par l'Article 8 et 23 de l'AFE qui requièrent la mise sur pied d'un organisme national de facilitation des échanges et la coopération et la coordination. Ces mesures garantissent l'entrée en vigueur d'une législation et la mise en place de dispositifs institutionnels adéquats à l'échelle nationale, susceptibles de permettre aux pays non seulement d'appliquer effectivement les mesures de facilitation des échanges au sein des pays, mais aussi de favoriser une coopération et des échanges réels entre les pays. En comparaison aux autres pays du monde, les pays africains ont obtenu des résultats presque similaires sur le plan des mesures en faveur des dispositifs institutionnels et la coopération. En effet, alors que la moyenne mondiale pour cet indicateur en 2023 est de 71,6 %, le taux moyen de mise en œuvre dans les pays africains pour la même période est de 68,6 %. Le score élevé des pays africains pour cet indicateur a été favorisé par la mise en place complète ou partielle des comités nationaux de la facilitation des échanges (CNFE). Ces comités constituent une exigence selon l'AFE. Il est donc encourageant d'observer la mise en œuvre effective de cette mesure dans les pays étudiés. Éléments importants pour les acteurs des secteurs publics et privés, les CNFE constituent un cadre de coordination institutionnelle et de consultation sur les réformes en matière de facilitation des échanges tant dans le cadre de l'exécution de l'AFE de l'OMC que pour les engagements régionaux et continentaux à l'instar de la ZLECAf.

Figure 11 : Statut de la mise en œuvre des mesures institutionnelles en Afrique



Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023. <https://www.untfsurvey.org/>

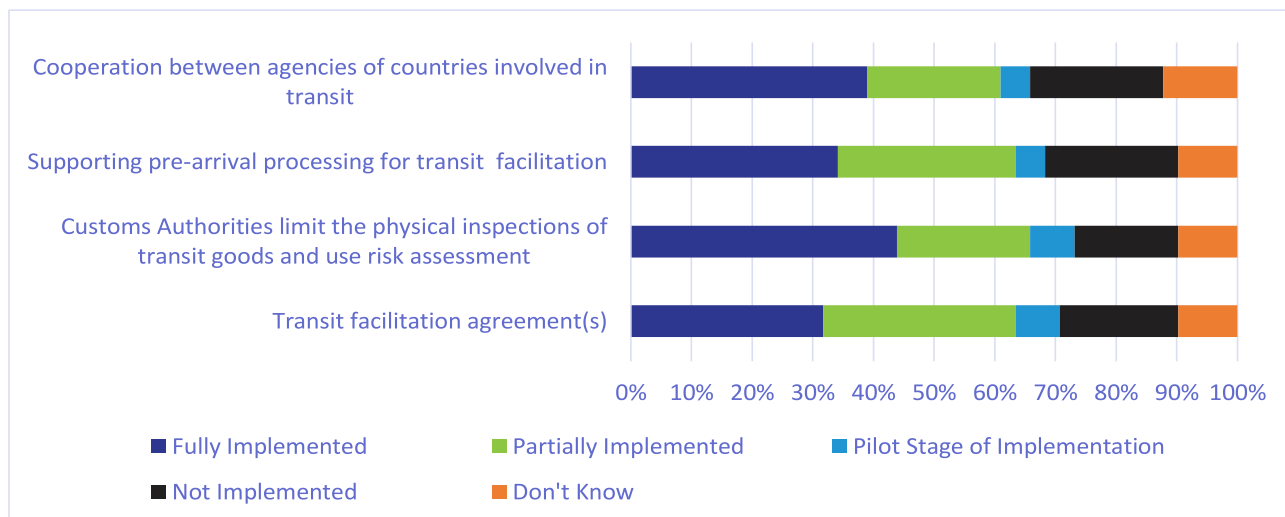
D'autres indicateurs relevant des mesures institutionnelles ne rencontrent pas malheureusement le même succès. Entre 20 % et 30 % des pays permettent une délégation limitée des responsabilités des frontières à leurs agences de contrôle des frontières respectives. Ce fait peut constituer un obstacle à une meilleure coordination inter-gouvernementale en vue de la facilitation des échanges étant que ces restrictions peuvent réduire la capacité des agences frontalières dans la réaction prompte aux scénarios d'échanges dynamiques, avec pour potentiel résultat des retards et des défaillances opérationnelles. Une autre conséquence est la mise sur pied de procédures d'échange incohérentes étant donné que différentes agences pourraient adopter des approches différentes avec pour résultat une confusion entre opérateurs et un impact négatif sur la fluidité des opérations transfrontalières. Par ailleurs, une délégation incomplète est un frein au partage uniforme d'informations entre les organismes gouvernementaux et par là, au développement d'une approche exhaustive à la gestion des échanges et à l'évaluation des risques. Il est important de définir des cadres juridiques précis pour une collaboration entre les autorités douanières de divers pays, afin d'expédier les goulots d'étranglement dans la facilitation des échanges ou de favoriser une coopération efficace.



3.2.4 Mesures de facilitation du transit

Quatre mesures de facilitation des échanges traitées dans l'enquête porte précisément sur la « facilitation du transit » et l'article 11 de l'EFA de l'OMC (liberté de transit). Ces mesures visent à réduire, autant que possible, les formalités liées au transit dans les échanges, permettant le flux rapide des marchandises d'un pays à un autre. Ces mesures sont particulièrement importantes pour les PDSL, dont les marchandises doivent passer forcément par un territoire voisin avant d'atteindre les ports pour la suite du transport à leurs destinataires. Dans l'ensemble, la mise en œuvre complète ou partielle des mesures de facilitation du transit était élevée au sein des pays étudiés. Près de 65 % des pays ont mis en œuvre entièrement ou partiellement toutes les mesures y afférentes. Toutefois, vu l'importance de telles mesures pour les PDSL (représenté par 10 pays dans cette enquête), il est plutôt préoccupant de constater que près de 30 % des répondants ont indiqué que leurs pays n'appliquent pas des mesures y relatives ou n'en sont pas certain.

Figure 12 : Statut de la mise en œuvre du transit en Afrique



Coopération entre les agences des pays impliqués dans le transit

Soutien au traitement préalable à l'arrivée pour la facilitation du transit

Les autorités douanières limitent les inspections physiques des marchandises en transit et recourent à l'évaluation des risques

Accord(s) de facilitation du transit

Entièrement mis en œuvre

Partiellement mis en œuvre

Phase pilote de mise en œuvre

Non mise en œuvre

Ne sait pas

Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023. <https://www.untfsurvey.org/>



3.2.5 Mesures de facilitation des échanges numériques

La numérisation croissante des échanges est déjà une réalité et façonnera de plus en plus les échanges de plusieurs manières importantes. L'adoption des technologies numériques permettra d'accélérer les échanges, les rendant plus transparents et plus sécurisés. Les technologies à l'instar de la chaîne de blocs, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique, la technologie financière et l'Internet des objets, permettent de réduire les coûts et d'améliorer la transparence, la confiance et l'efficacité dans les échanges. Il est donc vital que les mesures de facilitation des échanges soient mises en œuvre dans les pays africains afin de tirer profit des avantages de la numérisation des échanges. L'enquête UNITF 2023 met l'accent sur deux aspects clés liés à la numérisation : les mesures de commerce sans papier et les mesures de commerce transfrontière sans papier. Les résultats de cette enquête sont présentés dans la section suivante.

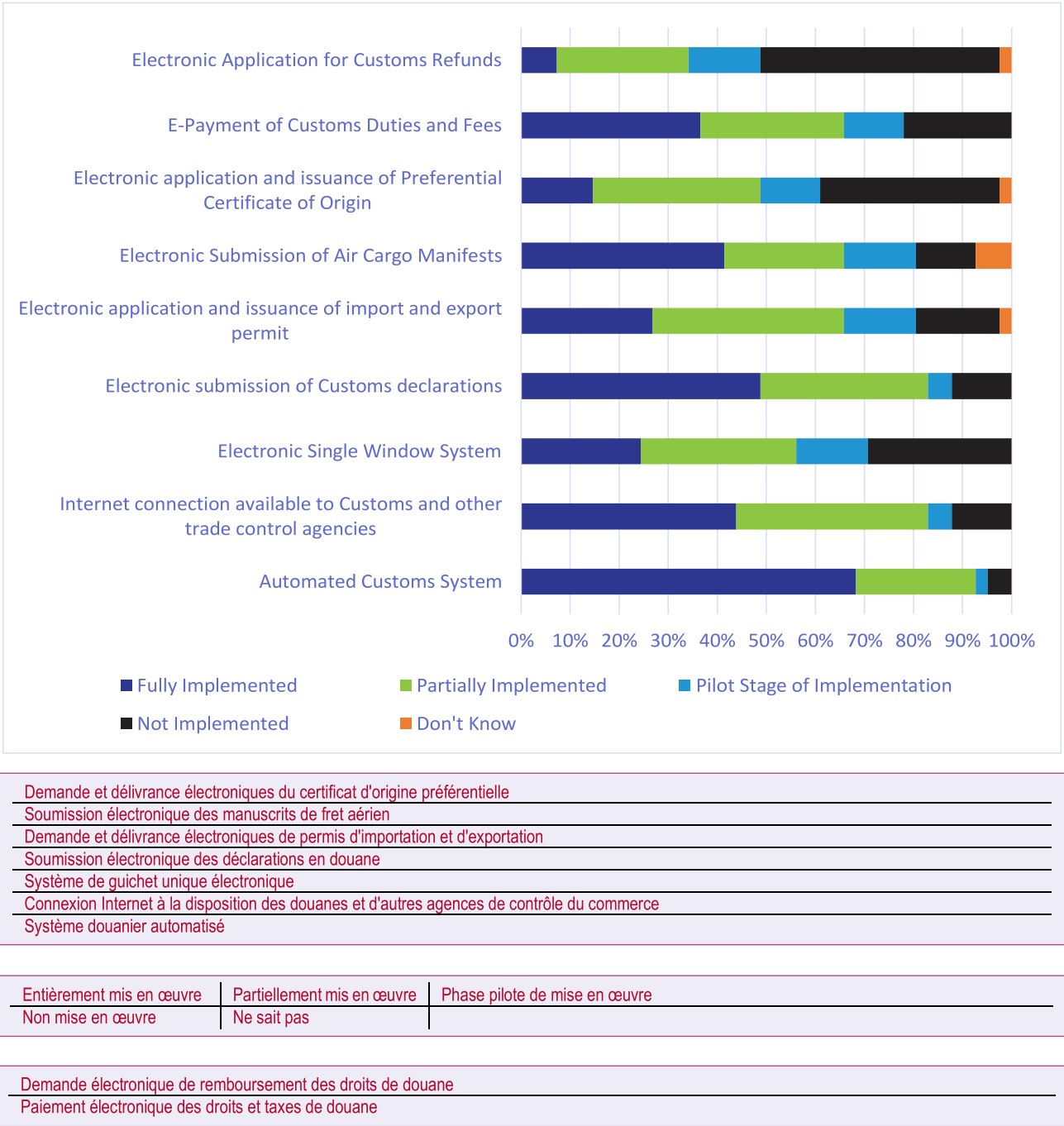


3.2.51 Mesures de commerce sans papier

Les « mesures de commerce sans papier » étudiées dans l'enquête UNITF sont liées à l'application des technologies modernes d'information et de communication (TIC) aux services commerciaux, qu'il s'agisse de la disponibilité de la connexion Internet dans les zones transfrontalières et l'automatisation des systèmes douaniers ou des systèmes autonomes de guichet unique électronique (ESW). De nombreuses mesures sont présentées dans les articles 7 à 10 de l'AFE de l'OMC.

En ce qui concerne cet indicateur, les pays africains enregistrent relativement de bons résultats en comparaison aux autres pays du monde, avec une moyenne de 61 % de taux de mise en œuvre pour les pays africains et 68,7 % à l'échelle mondiale en 2023. Alors qu'il est évident que certaines mesures sont très bien mises en œuvre, il va sans dire que, parmi les indicateurs de mise en œuvre des FE, ce sous-groupe enregistre l'un des taux de mise en œuvre les plus faibles. Fait encourageant, près de 95 % des pays ont mis en place totalement ou en partie, le système douanier automatisé. De telles mesures numériques améliorent la collecte des recettes, réduisent le temps et le coût des échanges et améliorent la sécurité en simplifiant les procédures de contrôle des cargaisons, de transit et de dédouanement des marchandises. Pareillement, la capacité des opérateurs à soumettre par voie électronique les déclarations en douane (82,5 % des pays répondants) améliore l'effectivité des mouvements des marchandises.

Figure 13 : Statut de la mise en œuvre du commerce sans papier en Afrique



Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023. <https://www.untfsurvey.org/>

Toutefois, dans le sous-groupe « commerce sans papier », il existe plusieurs indicateurs dans la mise en œuvre est limitée au sein des pays étudiés. En effet, seuls 3 pays (le Ghana, l'île Maurice et le Rwanda) ont permis de solliciter la restitution des droits douaniers par voie électronique. Seuls 6 pays (l'Éthiopie, le Ghana, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie et la Sierra Leone) ont émis des certificats d'origine par voie électronique et 10 (le Bénin, le Ghana, la Côte-d'Ivoire, le Kenya, le Maroc, le Mozambique, le Rwanda, le Sénégal, la Sierra Leone et le Zimbabwe) ont mis sur pied des systèmes ESW.

Certes, la dernière mesure est sans le moindre doute une initiative complexe qui implique plusieurs départements ministériels et agences. Toutefois, il est établi que celle-ci est d'un grand bien pour accroître les échanges. Il semble que les pays qui ont mis en œuvre ces mesures ont peu de points en commun en termes de niveaux de développement, de concentration géographique ou de classement des pays.



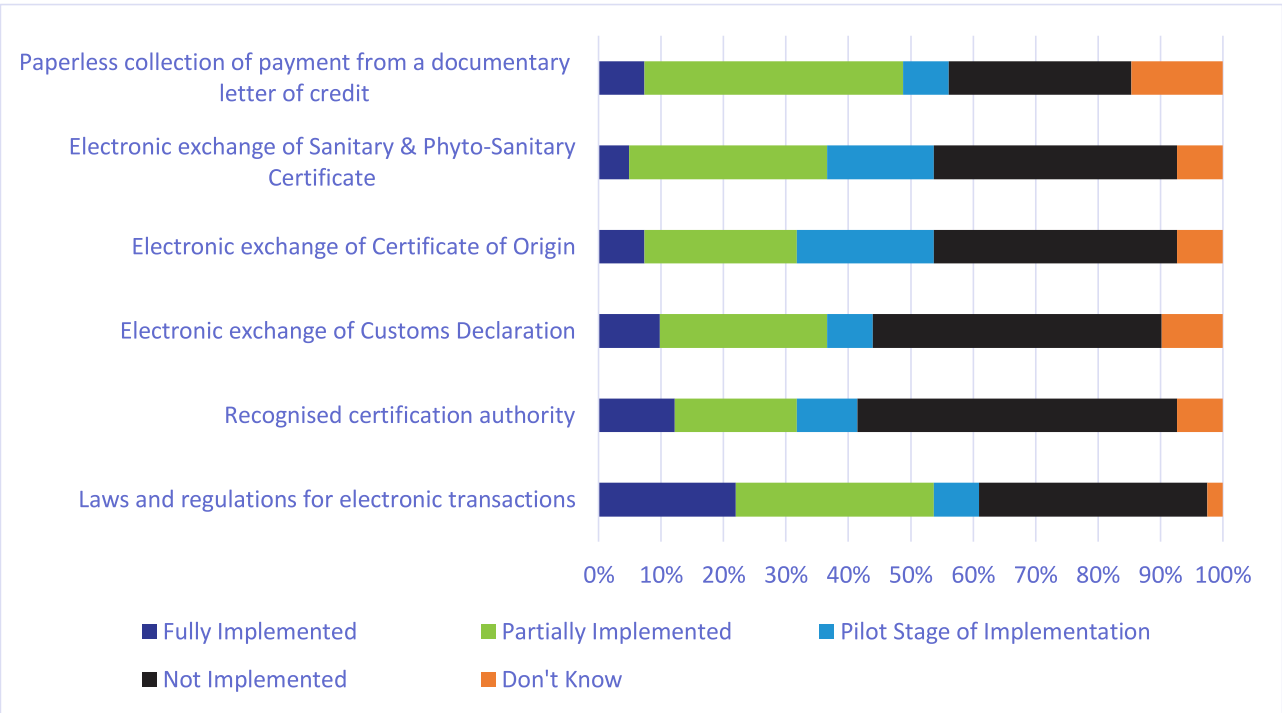
3.2.5.2 Mesures de commerce transfrontière sans papier

Des six mesures de « commerce transfrontière sans papier », deux mesures clés, à savoir les lois et réglementation sur les transactions électroniques et l'autorité de certification reconnue, servent de base à l'échange et la reconnaissance légale des données et des documents commerciaux, non seulement parmi les parties prenantes au sein d'un pays, mais également entre les acteurs de la totalité de la chaîne d'approvisionnement internationale. Les autres mesures sont liées à l'échange véritable des données et documents propres aux échanges à travers les frontières afin d'effectuer une transformation sans papier intégrée.

Parmi tous les sous-groupes de mesures de FE, le commerce transfrontière sans papier a enregistré régulièrement les scores les plus faibles au cours de plusieurs enquêtes ayant suivi. L'enquête de 2023 n'a pas dérogé à la règle. À l'échelle mondiale, le taux moyen de mise en œuvre des mesures y relatives est estimé à 45,6 %. En Afrique, ce taux pour la même période est estimé à 38,6 %. Alors que certaines réalisations encourageantes sont bien visibles, à l'instar de plus de 50 % des pays qui ont appliqué en partie ou en totalité, une législation permettant les transactions électroniques et la collecte des lettres de crédit électronique, toutes les autres mesures relevant de ce sous-groupe connaissent de faible taux de mise en œuvre. Moins de 60 % des pays ont mis en œuvre des mesures favorables à la soumission par voie électronique de certificats sanitaires et phytosanitaires, certificats liés aux règles d'origine et les déclarations douanières.

Le défaut d'appropriation des mesures de facilitation des échanges numériques affecte le potentiel des améliorations de facilitation à long terme sur l'ensemble du continent. Ces limites perpétuent l'inefficacité des échanges, restreignent l'échange de données en temps réel et soutiennent des procédures basées sur le papier, entravant ainsi la mise en place de procédures commerciales simplifiées et efficaces. La coordination inefficace entre les douanes et les agences de contrôle du commerce, due à l'absence des outils numériques, réduit les perspectives de création d'un écosystème commercial cohérent qui tire profit de la technologie pour la transparence, la célérité et la précision. Les améliorations dans la mise en œuvre du commerce transfrontière sans papier et les mesures en faveur du commerce électronique transfrontière sont nécessaires pour maximiser les avantages des échanges, notamment dans le cadre de la ZLECAf et le protocole sur le commerce numérique et l'inclusion dans les chaînes de valeur mondiales (CVM).

Figure 14 : Statut de la mise en œuvre du commerce transfrontière sans papier en Afrique



Recouvrement sans papier des paiements provenant d'une lettre de crédit documentaire		
Échange électronique de certificats sanitaires et phytosanitaires		
Échange électronique de certificats d'origine		
Échange électronique de déclaration en douane		
Autorité de certification reconnue		
Lois et règlements pour les transactions électroniques		
Entièrement mis en œuvre	Partiellement mis en œuvre	Phase pilote de mise en œuvre
Non mise en œuvre	Ne sait pas	

Source : Enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges de 2023. <https://www.untfsurvey.org/>



3.3 Section sommative

Sur la base des analyses de l'enquête UNTF, plusieurs défis importants liés à la FE ont été identifiés en Afrique.

- **Écart des taux de mise en œuvre** – les pays africains, notamment en Afrique subsaharienne, ont des taux de mise en œuvre (57 %) des mesures de FE inférieurs à ceux enregistrés dans d'autres régions du monde, notamment en Asie du Sud-Est et de l'Est (77 %) et en Europe du Sud et de l'Est, dans le Caucase et en Asie Centrale (73 %).
- **Disparités régionales** – Les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique Australe occupent la tête du classement de la mise en œuvre des mesures de FE, alors que l'Afrique Centrale traîne le pas avec un taux de mise en œuvre de 44, 98 %.
- **Faible appropriation des mesures avancées** – En dépit des améliorations observées, plusieurs pays africains doivent encore mettre en œuvre totalement les mesures avancées de FE telles que les systèmes EWZ et la délivrance par voie électronique des certificats d'origine. Seuls quelques pays comme le Ghana, l'Île Maurice et le Rwanda, permettent de solliciter la restitution des droits douaniers par voie électronique.
- **Application irrégulière des mesures relatives à la transparence** – Alors que des mesures relatives à la transparence, telles que les consultations des parties prenantes et les décisions anticipées, sont largement mises en œuvre, la publication anticipée de nouvelles réglementations en matière commerciale est peu appliquée, augmentant ainsi les risques commerciaux.
- **Manque de modèles en faveur des Opérateurs économiques agréés (OEA)** – Près de 25 % des pays n'ont pas implémenté les modèles OEA, pourtant essentiels à l'identification des opérateurs à faible risque et l'amélioration de leurs conditions de travail afin d'améliorer l'efficacité commerciale.
- **Coordination institutionnelle et délégation** – En dépit de l'installation des CNFE dans plusieurs pays, la faible délégation des responsabilités frontalières aux agences en charge nuit à l'effectivité de la coordination inter-gouvernementale et la cohérence des procédures commerciales.
- **Défis liés à la facilitation du transit** – En dépit du caractère crucial des mesures de facilitation du transit pour les pays sans littoral, environ 30 % des répondants affirment que leurs pays ne disposent pas de telles mesures ou sont incertains quant à leur mise en œuvre.
- **Facilitation du commerce numérique** – Malgré des améliorations, les mesures relatives à la facilitation du commerce numérique à l'instar du commerce transfrontière sans papier restent peu appliquées, au vu du taux moyen de mise en œuvre de 38,6 % en Afrique en comparaison à 45,6 % dans le monde. Les mesures clés telles que le dépôt par voie électronique des certificats sanitaires et phytosanitaire et les certificats liés aux règles d'origine ne sont pas largement adoptées.

Ces défis exposent le besoin d'actions ciblées afin d'améliorer la mise en œuvre des mesures de FE en Afrique, tirer profit de la coopération régionale à travers la ZLECAf et de l'appui international à travers des cadres tels que l'AFE de l'OMS. Une meilleure coordination, la numérisation et l'adoption de mesures avancées de FE sont essentielles pour booster les échanges intra africains et intégrer les économies africaines aux chaînes de valeur mondiales. Ces défis, ainsi que d'autres plus présents sur le continent, sont traités en détail dans la section suivante.



4. PRINCIPAUX DÉFIS EN MATIÈRE DE FACILITATION DES ÉCHANGES

S'appuyant sur le résumé de la section précédente, cette partie du rapport se penche sur les principaux défis en matière de facilitation du commerce auxquels les pays africains sont confrontés. Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre de diverses mesures de facilitation du commerce, d'importants obstacles persistent et entravent la fluidité des échanges sur le continent. Les décideurs politiques, les agences frontalières et les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sont tous confrontés à des défis uniques qui doivent être relevés pour pleinement réaliser le potentiel des réformes de facilitation des échanges. Ces acteurs commerciaux sont non seulement essentiels à la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges, mais ils nécessitent également un soutien ciblé en matière de renforcement des capacités, tel qu'identifié dans les précédents projets de l'ACBF, afin d'améliorer leur efficacité à surmonter ces défis. Cette section explorera ces défis de fond en comble, en soulignant les obstacles qui doivent être surmontés pour améliorer les échanges et l'intégration économique en Afrique. Il convient de noter que nombre de ces défis, tels que les obstacles non tarifaires, sont transversaux. Toutefois, pour faciliter la lecture, ils ne sont pas abordés plusieurs fois dans les différentes catégories.



4.1 Les décideurs politiques

4.1.1 Synergie entre les gouvernements, les agences frontalières et d'autres acteurs

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence le besoin urgent d'une meilleure coordination entre les différentes agences gouvernementales et entre les nations pour gérer les contrôles aux frontières et assurer la fluidité des échanges. Par exemple, pendant la pandémie, le manque de coordination a entraîné de graves embouteillages et des retards aux postes frontières, car les différentes agences opéraient sans stratégie unifiée. Les décideurs politiques doivent mettre en place des mécanismes officiels de communication et de coopération régulières entre les services des douanes, de santé, de transport et les autres agences concernées. Ces mécanismes pourraient comprendre des programmes de formation conjoints, des bases de données partagées et des procédures harmonisées pour garantir des opérations sans heurts. La ZLECAf peut tirer parti de ces enseignements pour favoriser la coopération intergouvernementale, en veillant à ce que les réglementations et les procédures commerciales soient harmonisées, améliorant ainsi l'efficacité du commerce transfrontalier sur l'ensemble du continent⁶⁶.

⁶⁶ Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

Une facilitation efficace des échanges nécessite une coordination intergouvernementale et interdépartementale aux niveaux national et régional. La complexité de la facilitation des échanges implique de multiples parties prenantes, notamment les ministères des douanes, du commerce et des transports, les autorités portuaires et routières, les transitaires et les agences frontalières. Conscients de cet état de fait, les rédacteurs des deux accords de facilitation du commerce ont prévu la création de comités nationaux de facilitation des échanges (CNFE). Ces comités sont conçus pour agir en tant qu'organes consultatifs afin de promouvoir la facilitation, d'examiner les réglementations internationales en matière de commerce et de transport, de formuler des recommandations politiques et de favoriser la transparence administrative sur les principales questions relatives au commerce et au transport.

En juin 2020, environ 28 pays africains avaient mis en place un CNFE, deux autres pays ayant signalé l'existence d'un CNFE de facto⁶⁷. Bien qu'il s'agisse d'une réalisation importante, la simple formation de ces comités est insuffisante. Le véritable défi consiste à faire en sorte que ces organes soient opérationnels et se coordonnent efficacement. Des CNFE fonctionnant correctement auraient pu minimiser les pertes subies par les commerçants pendant la pandémie, comme le refoulement des marchandises aux frontières ou les longs retards dus à l'incertitude politique concernant le passage des marchandises. Pour réussir, les CNFE doivent disposer d'un financement solide ne dépendant pas du soutien des donateurs, d'un engagement politique ferme pour rester indépendants du gouvernement en place, d'une base juridique solide, de structures organisationnelles solides et d'une composition inclusive pour combler le fossé entre le secteur public et le secteur privé⁶⁸. Ces éléments sont cruciaux pour l'efficacité et la durabilité des CNFE en Afrique.

Un défi important est la délégation limitée des responsabilités frontalières aux agences respectives de contrôle des frontières dans de nombreux pays africains. Entre 20 et 30 % des pays autorisent une délégation limitée, ce qui entrave une meilleure coordination intergouvernementale pour la facilitation des échanges⁶⁹. Ces limitations restreignent la capacité des agences frontalières à répondre rapidement aux scénarios commerciaux dynamiques, ce qui peut entraîner des retards et des inefficacités opérationnelles. L'incohérence des procédures commerciales entre les différentes agences peut semer la confusion parmi les commerçants et entraver le bon déroulement des opérations transfrontalières. Une délégation incomplète freine aussi le partage transparent des informations entre les organismes gouvernementaux, empêchant l'élaboration d'une approche globale de la gestion du commerce et de l'évaluation des risques. Des cadres législatifs clairs sont essentiels pour permettre aux autorités douanières de s'engager avec leurs homologues d'autres pays afin d'éradiquer les principaux obstacles à la facilitation des échanges et de favoriser une coopération efficace.

La mise en œuvre réussie des mesures de facilitation des échanges requiert également une collaboration solide entre les secteurs public, privé et civil. Les gouvernements doivent faire preuve de leadership et de responsabilité tout en engageant le secteur privé dans la conception et la mise en place d'écosystèmes numériques et de facilitation des échanges. Les décideurs politiques créent l'environnement de la facilitation des échanges, mais les entreprises opèrent dans cet environnement, ce qui nécessite une synergie dans la consultation. Cette collaboration devrait inclure les MPME, en veillant à ce qu'elles soient représentées dans les consultations des parties prenantes, car elles n'ont souvent pas la représentation dont jouissent les grandes entreprises par le biais des associations professionnelles. Les CNFE constituent le forum idéal pour de telles consultations.



4.1.2 Mise en œuvre des accords et protocoles régionaux

Les avantages potentiels de l'Accord du libre-échange du continent africain (ZLECAf), y compris les mesures de la facilitation des échanges au sein de l'accord, et d'autres accords régionaux ne peuvent être réalisés qu'à travers une mise en œuvre efficace et la traduction de ces accords en politiques et pratiques réalisables. La simple signature d'accords et la fixation d'objectifs ambitieux ne produiront pas de résultats tangibles s'ils ne sont pas activement poursuivis et intégrés dans les cadres nationaux⁷⁰.

L'expérience des régions telles que l'Afrique de l'Ouest relève la nécessité d'écarter les obstacles locaux et régionaux au commerce et au transport. La facilitation des échanges et des transports est une priorité indéniable pour une économie florissante, car le commerce transfrontalier peut accélérer de manière significative l'intégration régionale. Cependant, les aspirations nobles ne se sont souvent pas transformées en actions en raison d'une faible volonté politique de réformer des réglementations obsolètes, des procédures douanières lourdes et non réciproques, un financement local inadéquat pour le développement de l'infrastructure et un chapelet de problèmes connexes⁷¹.

Au cours des deux dernières décennies, une tendance mondiale s'est dessinée : la réduction des barrières tarifaires s'est accompagnée d'une augmentation des obstacles non tarifaires (ONT) et des mesures non tarifaires (MNT). Cette tendance est également évidente en Afrique, où des efforts concertés dans le cadre de négociations bilatérales, régionales et multilatérales ont permis de réduire les coûts tarifaires⁷².

⁶⁷ Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

⁶⁸ Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

⁶⁹ UNCTAD. 2023. Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023. <https://www.unctad.org/files/documents/report-digital-sustainable-2023-global.pdf>

⁷⁰ Songwe, V. 2019. Intra-African trade: A path to economic diversification and inclusion. <https://www.brookings.edu/articles/intra-african-trade-a-path-to-economic-diversification-and-inclusion/>

⁷¹ UNECA, 2023. Addressing the trade facilitation challenge in the context of the AfCFTA: views from West Africa. <https://repository.uneca.org/handle/10855/49479>

⁷² Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

Toutefois, ces progrès ont été compromis par l'augmentation des ONT et des MNT, qui sont devenues des obstacles importants au commerce. L'augmentation des ONT concerne des problèmes tels que le manque d'infrastructures routières et de transit, l'inefficacité des opérations frontalières, les inspections de contrôle de la qualité, les barrages routiers successifs et les restrictions quantitatives imposées aux marchandises par les différents États. Ces obstacles engendrent des coûts commerciaux importants qui annulent les avantages d'une réduction des droits de douane. Le problème est encore aggravé par les faiblesses de la gouvernance économique, qui favorisent la corruption et l'inefficacité des processus commerciaux.

L'incapacité à mettre en œuvre correctement les accords et protocoles régionaux a contribué à ce problème. Alors que les droits de douane ont été abaissés, l'absence de mise en œuvre effective des mesures de facilitation des échanges a permis la prolifération des ONT. Cette situation souligne la nécessité d'une approche globale de la facilitation des échanges qui s'attaque à la fois aux barrières tarifaires et non tarifaires. En mettant en œuvre efficacement les accords régionaux et continentaux et en se concentrant sur la réduction des ONT, les pays africains peuvent améliorer l'efficacité des échanges, réduire les coûts commerciaux et profiter pleinement des avantages de l'intégration économique. Il est essentiel de relever ces défis pour libérer le potentiel de la ZLECAf et d'autres initiatives commerciales régionales.

Si les MNT ont souvent des utilisations légitimes, telles que la protection des industries nationales ou la réalisation d'objectifs sociaux, elles peuvent également engendrer des coûts commerciaux importants en raison de l'hétérogénéité des réglementations et de la recherche de rentes de la part des fonctionnaires⁷³. Les décideurs politiques doivent travailler à réduire les effets restrictifs des MNT sur le commerce en garantissant la transparence et la coopération entre les acteurs du commerce. L'Observatoire africain du commerce, par exemple, peut fournir des données cruciales sur les MNT et leur impact économique, contribuant ainsi à mobiliser les parties prenantes et à éclairer les réformes politiques. La transparence est une étape clé pour faire pencher la balance du côté des réformateurs et non des défenseurs des rentes de situation.



4.1.3 Cohérence et homogénéité des politiques

L'efficacité de la facilitation des échanges en Afrique dépend de la cohérence et de l'homogénéité des politiques sur l'ensemble du continent. Les décideurs politiques doivent veiller à ce que les réglementations et les normes soient harmonisées et transparentes afin de créer un environnement propice au commerce et à l'investissement. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière d'importantes lacunes dans la transparence des processus bureaucratiques liés au commerce. Pendant la pandémie, les fermetures de frontières et les mesures de contrôle strictes ont entraîné des retards considérables dans la circulation des marchandises, révélant un manque d'informations claires et accessibles sur les réglementations et procédures commerciales⁷⁴.

Les décideurs politiques peuvent résoudre ces problèmes en veillant à ce que toutes les informations liées au commerce soient disponibles en ligne, centralisées et en plusieurs langues afin de répondre aux besoins des différentes parties prenantes. La mise en œuvre de ces mesures de transparence dans le cadre de la ZLECAf renforcerait la confiance entre les États membres et rationaliserait le commerce intra-africain, le rendant plus prévisible et moins susceptible d'être corrompu. Une plus grande transparence des processus bureaucratiques est essentielle pour renforcer la cohérence des politiques et garantir que les mesures de facilitation du commerce sont effectivement mises en œuvre et comprises par toutes les parties prenantes.

L'incohérence des réglementations en matière de transport et des normes applicables aux véhicules dans les pays africains constitue un obstacle majeur à la bonne circulation des marchandises⁷⁵. Les exigences en matière de charge à l'essieu varient d'un pays à l'autre, ce qui limite la capacité des camions à circuler sans heurts entre les pays. En outre, les incohérences dans le traitement des conteneurs à grand volume et des normes d'équipement de sécurité créent des complications logistiques. Par exemple, les transporteurs de supercubes sont soumis à des réglementations différentes en Tanzanie et dans d'autres pays, ce qui nécessite des permis spéciaux et entraîne des coûts supplémentaires. De même, l'absence d'un système d'assurance unifié pour les chargements transitant par la région oblige les entreprises de logistique à souscrire des assurances supplémentaires, ce qui augmente les coûts opérationnels. L'harmonisation des réglementations en matière de transport et des normes applicables aux véhicules est essentielle pour faciliter le commerce transfrontalier et le rendre plus efficace.

L'absence de mécanismes clairs de résolution des litiges pour les lois commerciales régionales constitue un défi important pour la cohérence des politiques.

Malgré l'existence d'accords régionaux tels que le programme de libéralisation du commerce de la CEDEAO, les règles sont fréquemment enfreintes et les incidents sont traités par des interventions ad hoc plutôt que par des processus structurés⁷⁶. Cette absence de règlement structuré des différends nuit à l'efficacité des accords régionaux et conduit à une mise en œuvre incohérente. La mise en place de mécanismes solides de résolution des litiges est essentielle pour garantir le respect des accords commerciaux régionaux et faire en sorte que les infractions soient traitées de manière systématique et équitable.

⁷³ Hoekman, B, Njinkeu, D, Shepherd, B. Trade Facilitation in the African Continental Free Trade Area.

<https://copenhagenconsensus.com/sites/default/files/2023-03/Trade%20Facilitation%20in%20the%20African%20Continental%20Free%20Trade%20Area.pdf>

⁷⁴ Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

⁷⁵ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

⁷⁶ UNECA, 2023. Addressing the trade facilitation challenge in the context of the AfCFTA: views from West Africa. <https://repository.uneca.org/handle/10855/49479>



4.2 Les Agences frontalières chargées de la mise en œuvre

4.2.1 Procédures douanières et administratives à l'entrée

La facilitation accrue des échanges dépend en grande partie des qualifications et de la formation des agents des douanes et des agents des services frontaliers. Une formation inadéquate et des inefficacités administratives peuvent entraîner des retards importants, une augmentation des coûts et des inefficacités globales dans la circulation des marchandises, ce qui a un impact négatif sur les commerçants. Par exemple, en Afrique australe, malgré l'amélioration de l'infrastructure routière physique, les inefficacités administratives restent un obstacle important au commerce. Ces inefficacités comprennent les arrêts multiples, la corruption et les réglementations non harmonisées qui, ensemble, entraînent des retards considérables aux postes frontières⁷⁷. Ces inefficacités soulignent le besoin critique d'une meilleure formation et d'un renforcement des capacités des agents des douanes et des agents des services frontaliers.

Les problèmes de facilitation des échanges sont encore aggravés par la disponibilité insuffisante d'informations, la mauvaise automatisation des douanes et le manque de coopération entre les agences frontalières. Si quelques pays diffusent leurs importations, des informations globales sur les procédures et la documentation exigée sont souvent absentes. La digitalisation du système de la douane est limitée et seuls quelques pays permettent des dédouanements et la délivrance des documents à l'avance de manière totalement électronique. Les inspections physiques demeurent prédominantes et la coopération interne de l'agence de frontière est faible où le partage de données ou l'intégration du système sont faibles⁷⁸.

Des études de cas et les rapports du secteur privé provenant des plateformes comme [tradebarriers.org](https://www.tradebarriers.org) soulignent des problèmes tels que la non inter opérationnalisation des systèmes de dédouanement, les heures de travail divergentes des agences frontalières et des procédures de transit irrégulières. Ces problèmes causent des retards, des coûts supplémentaires et la détérioration des marchandises. Tel est le cas des divergences entre les pays de la SADC et ceux de la COMESA concernant la documentation douanière requise qui sème la confusion et l'incertitude pendant que la non reconnaissance des visites techniques et les interdictions du transit de certaines marchandises créent des barrières commerciales supplémentaires⁷⁹.



4.2.2 Infrastructures et équipements aux postes frontaliers

La facilitation accrue des échanges en Afrique est considérablement influencée par l'état des infrastructures et des équipements aux points frontaliers. Le manque d'infrastructure et les équipements obsolètes peuvent causer d'importants retards, augmenter les coûts, et freiner la fluidité de la circulation transfrontalière des marchandises. Des avancées technologiques telles que la chaîne à galet et les technologies modernes de l'information et de la communication peuvent restructurer les procédures frontalières, réduire les erreurs humaines et la corruption, et augmenter la transparence⁸⁰. Il s'agit par exemple d'abandonner les systèmes basés sur les papiers au profit des solutions numériques pour accélérer le dédouanement des marchandises y compris celles du transit. Même si l'investissement initial pour les infrastructures numériques pourrait paraître costaud, les bénéfices à long terme sur l'efficacité des échanges et la réduction des coûts sont énormes. La mise en œuvre de telles solutions digitales peut transformer les opérations frontalières en les rendant plus efficaces et fiables.

Les ports sont des nœuds de taille dans la chaîne de l'approvisionnement en Afrique, qui souvent desservent de nombreux pays. Par conséquent, investir dans les infrastructures portuaires est essentiel pour soutenir le développement régional et renforcer la facilitation des échanges⁸¹. De nombreux pays africains souffrent des embouteillages, de la mauvaise gestion des équipements et du manque des postes d'amarrage en eau profonde, ce qui cause d'importants retards. Tel est le cas des Ports de Dar-es-Salaam et de Durban qui sont confrontés à de sérieux embouteillages et des temps d'attente interminables. Promouvoir l'investissement dans les infrastructures portuaires peut aider à résoudre ces problèmes en augmentant la capacité, en améliorant les pratiques managériales et adoptant les avancées technologiques telles que l'automatisation et les solutions portuaires intelligentes. Les ports intelligents qui utilisent l'intelligence artificielle, les grosses données et l'Internet peuvent considérablement renforcer l'effectivité et la compétitivité des ports en réduisant des coûts de logistique dans l'ensemble et en améliorant la fiabilité des marchandises transitées.

En Afrique australe, à peu près 80% des marchandises sont transportées par route, les produits agricoles constituant une partie considérable de ces échanges⁸². Le mauvais état des infrastructures routières contribue à augmenter les coûts de transport et les manquements. C'est le cas du corridor Nord-Sud en Tanzanie qui est confronté à des embouteillages remarquables à cause de l'étroitesse des routes et le manque des espaces de parking. De même, le manque des voies pour véhicules lents, une faible signalisation routière et les embouteillages sont les problèmes des pays comme la Zambie, le Malawi, et la Tanzanie. Améliorer et intégrer les réseaux routiers peut véritablement propulser le commerce au-delà des frontières nationales. De plus, renforcer la desserte ferroviaire qui n'a pas été à la pointe dans certaines régions comme le Mozambique, peut décanter les embouteillages sur les routes et améliorer le réseau de transport dans son ensemble.

⁷⁷ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

⁷⁸ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

⁷⁹ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

⁸⁰ Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

⁸¹ Ismail, F and Mataba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

⁸² Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

De nombreuses frontières africaines, en particulier celles entre les pays ouverts et les pays sans accès à la mer, manquent d'infrastructures de qualité. Il s'agit du manque des infrastructures sécuritaires, des installations commerciales et des services de base tels que les toilettes et les douches. Ces manquements entraînent des retards coûteux, des maladies et des conditions d'hygiène médiocres, et le manque des normes de sécurité, ce qui affecte surtout les commerçantes. Par conséquent, les petits commerçants se détournent souvent d'utiliser les frontières officielles et optent au contraire pour des embranchements informels qui les exposent à des risques plus graves. Réhabiliter les infrastructures frontalières en fournissant des installations essentielles et en améliorant les normes de sécurité peut considérablement renforcer l'efficacité du commerce transfrontalier et encourager plus de commerçants à emprunter des routes officielles⁸³.



4.2.3 Restrictions quantitatives et obstacles commerciaux supplémentaires

Les restrictions quantitatives et les obstacles commerciaux supplémentaires posent des défis de taille à la facilitation effective des échanges dans les pays africains. Ces obstacles comprennent divers frais, les permis, les licences, et les interdictions qui, dans l'ensemble, augmentent le coût et la complexité du transport des marchandises aux frontières. Le transport routier est souvent entaché de nombreux frais supplémentaires qui créent des dépenses énormes pour les commerçants. Cette situation concerne les permis de conduire, les péages, les taxes de sécurité, les taxes sur les hydrocarbures, les taxes municipales, la tarification des usagers de la route et les frais de fumigation à chaque point d'entrée.

Tel est le cas de la RDC qui impose presque 2000 dollars comme frais additionnels d'utilisateur de la route couvrant les frais de passage de la frontière, les taxes de l'Etat, l'assurance, les frais d'utilisation de la route et la fumigation. De même en Zambie, ces frais tournent autour de 700 dollars, y compris la carte jaune d'assurance, les frais de parking, les frais d'utilisation de la route et les frais de passage des frontières. Au Zimbabwe, des frais non négligeables tels que 120 dollars pour le permis annuel de conduire, 5 dollars pour 12 heures de parking et 120 dollars de déménagement à chaque tronçon du voyage augmentent les dépenses⁸⁴.

Différents pays de la région imposent des charges et des taxes additionnelles sur l'importation, ce qui complique encore les échanges⁸⁵. Le Botswana, par exemple, impose une double taxe sur l'importation des boissons alcooliques. La Tanzanie ajoute 15% des frais sur l'huile de cuisson produite au Malawi et le Mozambique prélève des charges sur toutes les importations sucrières. Ces coûts additionnels non seulement alourdissent les dépenses des importateurs mais aussi créent un environnement commercial hétérogène qui empêche la fluidité de la circulation des marchandises⁸⁶.

Les permis d'importation, les taxes d'exportation, la délivrance des licences et les restrictions sont répandus dans la région et affectent en particulier les commerçants de maïs de SADC. C'est le cas de la Zambie qui restreint l'exportation du maïs pour préserver les réserves nationales. Le Malawi applique à la fois les restrictions à l'importation et à l'exportation du maïs et interdit l'exportation du soja. Le Zimbabwe quant à lui exige des licences d'importation pour les œufs, le soja, la farine de soja et le maïs fertilisés et interdit l'importation de la volaille tout en exigeant des permis spéciaux pour l'exportation de la volaille vers le Botswana⁸⁷.



4.3 Les MPME

D'après l'enquête de l'UNTF de 2023, le taux d'implémentation des mesures de facilitation du commerce afin de soutenir les MPME demeure bas. L'indicateur le plus élevé de cette catégorie concerne la disponibilité des informations commerciales dédiées aux MPME dont 35% sont entièrement fournies par les pays et 36% fournies en partie par les pays. Néanmoins, toutes les mesures demeurent malheureusement sous exécutées. Sans les mesures destinées à supporter les MPME, ces entreprises, qui sont l'épine dorsale des économies africaines, pourraient rencontrer les défis majeurs à s'impliquer dans le commerce international et à élargir leur marché et même dans le contexte de la ZLECAf. L'absence des procédures uniformisées à l'instar des procédures douanières simplifiées, les soumissions des documents numériques, et des formations appropriées, peuvent entraîner, pour les petites entreprises, l'augmentation des lenteurs administratives et les inefficacités opérationnelles qui coûtent en temps et en ressources.

⁸³ UNECA, 2023. Addressing the trade facilitation challenge in the context of the AfCFTA: views from West Africa.

<https://repository.uneca.org/handle/10855/49479>

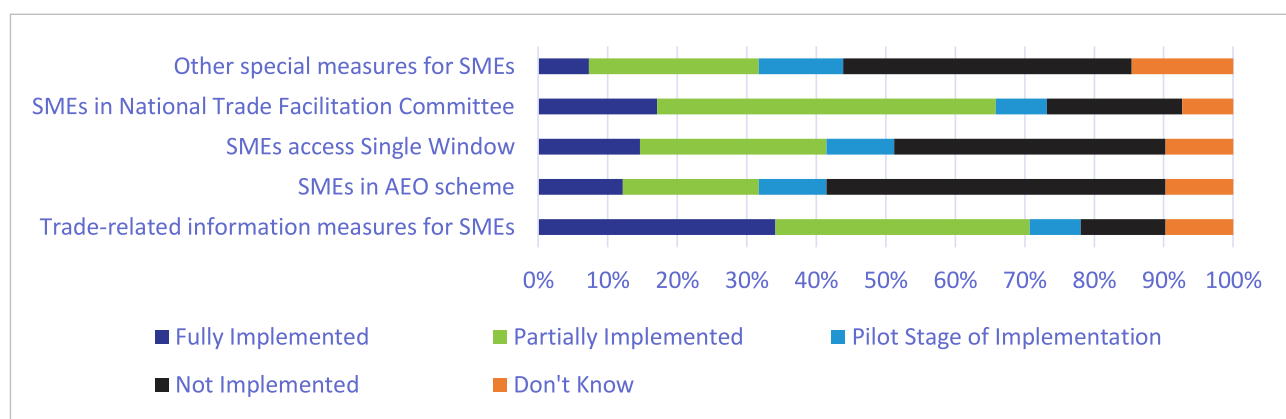
⁸⁴ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

⁸⁵ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

⁸⁶ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

⁸⁷ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

Figure 15 : Niveau d'exécution des mesures de PME en Afrique



Autres mesures spéciales pour les PME

Participation des PME au comité national de facilitation des échanges

Accès des PME au guichet unique

Participation des PME au régime des opérateurs économiques agréés (OEA)

Mesures d'information commerciale pour les PME

Entièrement mis en œuvre

Partiellement mis en œuvre

Phase pilote de mise en œuvre

Non mise en œuvre

Ne sait pas

Source : Enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable 2023. <https://www.untfsurvey.org/>

L'absence des mesures de facilitation des échanges qui répondent aux besoins des MPME peut conduire à l'isolement de ces entreprises les empêchant de tirer profit des bienfaits du commerce international de la ZLECAf ce qui va finalement entraver leur capacité à innover, à investir, et à générer des emplois. Ce scénario ne limite pas seulement l'apport des MPME au développement de l'économie mais il aggrave aussi un défi plus large à savoir la diversification économique et la résilience au sein des économies africaines. Ainsi, s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des mesures adaptées de facilitation des échanges pour les MPME est essentiel pour leur croissance durable, leur compétitivité renforcée et leur participation significative dans le paysage du commerce mondial et continental. La section suivante aborde certains des principaux défis relatifs à la FE que rencontrent les MPME sur le continent et qui n'ont pas été relevés dans les deux précédentes sections.



4.3.1 Règles d'origine

La ZLECAf offre des opportunités significatives aux PME pour intégrer les chaînes de valeur sous régionale et mondiale en fournissant un cadre qui assure une compétition équitable et protège contre les détournements des échanges. Cependant, la complexité et les coûts d'observation associés aux règles d'origine (RdO) peuvent créer des barrières aux PME, limitant leur capacité à pleinement bénéficier des accords commerciaux.

Les règles d'origine sont essentielles pour la détermination de la source nationale d'un produit qui en retour affecte l'application des douanes et des préférences commerciales. D'une part, elles facilitent une compétition équitable et accordent un accès préférentiel au marché ainsi les MPME à s'intégrer dans des chaînes de valeur plus larges ; et d'autre part les exigences complexes et les coûts élevés d'observation peuvent submerger les PME qui manquent souvent de ressources pour naviguer dans toutes ces complexités. Cette double nature des RdO peut, par inadvertance, devenir des obstacles pour les plus petites entreprises⁸⁸.

Les MPME en Afrique font face à des défis d'envergure à cause de la complexité des règles d'origine dans divers accords commerciaux. Le chevauchement des adhésions dans différentes communautés économiques régionales, chacune avec ses propres règles, crée un commerce fragmenté. Cette fragmentation augmente les coûts opérationnels et limite l'intégration régionale puisque les MPME doivent remplir plusieurs et souvent conflictuels exigences. Par exemple, la SADC applique des critères de RdO strictes pendant que la CEA et le COMESA disposent des critères plus souples. Les RdO moins strictes sont souvent plus bénéfiques pour les PMA, leur permettant d'utiliser une plus grande proportion d'intrants intermédiaires pour bénéficier des tarifs préférentiels. Cette flexibilité permet aux pays avec une faible assise manufacturière de participer au commerce régional en entreprenant des niveaux modestes de transformation. Inversement, les RdO strictes telles que adoptées par l'Afrique du Sud pour renforcer l'industrialisation nationale, peuvent être un véritable fardeau administratif qui annule les bénéfices des concessions tarifaires de la ZLECAf⁸⁹.

⁸⁸ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa.

https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y

⁸⁹ Prinsloo, C. 2020. Understanding the Agreement for African Continental Free Trade Area. https://saiia.org.za/wp-content/uploads/2020/02/Understanding-the-AfCFTA_special-report_February2020.pdf

Différents secteurs sont confrontés aux niveaux de complexité variés des RdO. C'est le cas du secteur automobile qui a des RdO plus simples et exige un certain pourcentage des contenus locaux des produits pour bénéficier des concessions tarifaires. Toutefois, le secteur du textile et de l'habillement est soumis à des règles plus complexes qui font la distinction entre la transformation unique et la transformation double. La transformation unique permet aux fabricants d'importer des tissus et de produire le vêtement éligible pour les concessions tarifaires alors que la transformation double exige deux étapes de transformation (du coton au tissu et du tissu au vêtement) pour paraître dans la région.

Ces complexités font qu'il est difficile pour les MPME de se conformer aux en particulier dans des secteurs comme le textile où les exigences sont strictes. La charge administrative et les coûts associés à des RdO strictes peuvent conduire les entreprises à renoncer purement et simplement aux concessions tarifaires, ce qui compromet les avantages potentiels de la ZLECAf⁹⁰.

Les décideurs politiques doivent concevoir des RdO qui facilitent le commerce plutôt que de l'entraver, en veillant à ce qu'elles soient claires, transparentes et alignées sur les capacités des MPME. La simplification des RdO et leur harmonisation entre les différentes communautés économiques régionales peuvent réduire la charge réglementaire qui pèse sur les MPME et favoriser leur intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Les gouvernements et les partenaires de développement devraient également aider les MPME à renforcer leurs capacités en matière de RO afin de s'assurer qu'elles puissent bénéficier de la libéralisation tarifaire dans le cadre des ALE.



4.3.2 Les ONT, les OTC et les SPS

Les MPME en Afrique sont confrontées à des défis importants en raison des ONT, des OTC et des mesures SPS. Ces barrières peuvent être encore plus restrictives que les droits de douane, ajoutant des niveaux de complexité et de coût qui affectent de manière disproportionnée les petites entreprises. Au-delà des préférences tarifaires, les ONT constituent des obstacles importants pour les MPME. Les études ex ante montrent régulièrement que la suppression des ONT peut avoir un impact plus important sur le commerce que la libéralisation tarifaire. Parmi les principaux obstacles non tarifaires figurent le coût élevé de l'obtention des licences d'exportation, les normes strictes applicables aux produits, les infrastructures de qualité limitées en dehors des grandes villes, les procédures frontalières inefficaces et coûteuses, ainsi que la complexité des procédures bureaucratiques à respecter⁹¹.

Au Mozambique, par exemple, 96 % des entreprises non exportatrices citent le coût élevé de l'obtention des licences d'exportation et les normes strictes applicables aux produits comme des obstacles importants⁹². En outre, la connaissance et l'utilisation limitées de programmes tels que les programmes OEA empêchent les MPME de tirer pleinement parti des préférences commerciales.

Les OTC impliquent des normes et des réglementations auxquelles les produits doivent se conformer pour être vendus sur un marché donné. En Afrique australe, l'incohérence des normes et des spécifications en matière de santé et de sécurité constitue un obstacle important. Par exemple, le manque d'harmonisation des normes pour des produits tels que le sucre, le maïs, le vin, les savons, les détergents et les cosmétiques entrave le commerce. Pour le maïs, les inspections obligatoires, les certifications et les exigences nationales en matière d'essais constituent des obstacles importants. Le chevauchement des autorités et l'absence d'harmonisation des normes compliquent le processus, ce qui rend difficile la mise en conformité des MPME. Dans l'industrie sucrière, les différences de normes nationales entre les pays, tels que l'Afrique du Sud et la Zambie, posent des problèmes lorsque les supermarchés sud-africains ne reconnaissent pas les normes zambiennes comme équivalentes.

En outre, les normes privées imposées par les supermarchés, telles que l'accréditation HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Points), entraînent des coûts supplémentaires pour les fournisseurs. Pour les produits tels que les savons, les détergents et les cosmétiques, l'absence d'alignement sur les normes internationalement reconnues limite les exportations vers les marchés régionaux. De nombreux pays exigent des certificats de vente libre pour les produits cosmétiques, et les restrictions à l'importation de certains produits finis compliquent encore le commerce. Par exemple, les restrictions imposées par le Zimbabwe sur l'importation de 43 produits finis, y compris les savons et les crèmes de beauté, constituent des obstacles importants pour les MPME qui tentent de pénétrer les marchés régionaux⁹³.

Les mesures SPS visent à protéger la vie humaine, animale et végétale contre les risques liés à l'introduction de parasites, de maladies ou de contaminants. Toutefois, l'incohérence des mesures SPS d'un pays à l'autre pose des problèmes aux MPME. Par exemple, les inspections obligatoires, les certifications et les exigences nationales en matière de tests pour les produits agricoles tels que le maïs peuvent être particulièrement onéreuses. L'absence de normes SPS harmonisées et l'intervention de multiples autorités compliquent la mise en conformité des MPME, augmentant à la fois les coûts et les charges administratives. Tradebarriers.org - une plateforme en ligne de signalement et de suivi des obstacles non tarifaires - fait état de divers problèmes liés aux mesures SPS, tels que des cargaisons de sucre de canne brut retenues à Mombasa en raison de procédures d'importation bureaucratiques et des agences tierces en Zambie appliquant des normes plus strictes que les normes internationales pour l'analyse du vin. Ces incohérences créent des obstacles au commerce et empêchent les MPME d'être compétitives sur les marchés régionaux et internationaux⁹⁴.

⁹⁰ Prinsloo, C. 2020. Understanding the Agreement for African Continental Free Trade Area. https://sajia.org.za/wp-content/uploads/2020/02/Understanding-the-AfCFTA_special-report_February2020.pdf

⁹¹ Byiers, B, Karkare, P and Zita, S. 2023. Lessons from SADC for the AfCFTA: The case of Mozambique. <https://ecdpm.org/application/files/6816/7870/2522/Lessons-SADC-AfCFTA-case-Mozambique-Discussion-Paper-338-ECDPM-2023.pdf#:~:text=The%20paper%20concludes%20that%20the,to%20promote%20further%20export%20development>

⁹² Byiers, B, Karkare, P and Zita, S. 2023. Lessons from SADC for the AfCFTA: The case of Mozambique. <https://ecdpm.org/application/files/6816/7870/2522/Lessons-SADC-AfCFTA-case-Mozambique-Discussion-Paper-338-ECDPM-2023.pdf#:~:text=The%20paper%20concludes%20that%20the,to%20promote%20further%20export%20development>

⁹³ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

⁹⁴ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>



4.3.3 La corruption

La corruption reste un problème omniprésent qui entrave les efforts de facilitation des échanges en Afrique. Elle se manifeste à différents stades du processus commercial, des contrôles aux frontières à la délivrance de permis et de licences, créant un environnement d'incertitude et d'inefficacité qui affecte de manière disproportionnée les MPME.

Comme nous l'avons vu précédemment dans la section sur la mise en œuvre des agences frontalières (section 4.2.3), la corruption aux points de passage des frontières exacerbe les retards et augmente les coûts du commerce. Les fonctionnaires des douanes peuvent exiger des paiements officiels en échange de services accélérés, tandis que les procédures opaques et le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires créent des opportunités de recherche de rente. Non seulement ces pratiques nuisent à l'intégrité du système commercial, mais elles font peser une charge financière supplémentaire sur les MPME, qui n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour naviguer ou contrer de telles pratiques de corruption.

La corruption fausse le paysage concurrentiel en favorisant les entreprises qui peuvent se permettre de payer des pots-de-vin, marginalisant ainsi les petites entreprises et les nouveaux venus sur le marché. Elle entraîne également une mauvaise répartition des ressources, les entreprises détournant des fonds destinés à des investissements productifs vers des paiements illicites. Le manque de transparence et de prévisibilité des procédures douanières décourage encore plus les investissements étrangers directs, car les investisseurs potentiels hésitent à entrer sur des marchés où la corruption est endémique.

De nombreux exemples en Afrique mettent en évidence l'impact négatif de la corruption sur la facilitation des échanges. Dans certains cas, les itinéraires de transport sont parsemés de multiples points de contrôle où des paiements non officiels sont exigés. Par exemple, le coût du transport de marchandises par certains corridors peut augmenter de 10 à 30 % en raison des pots-de-vin versés à ces points de contrôle. En outre, le manque d'harmonisation des réglementations et des normes entre les régions permet aux fonctionnaires corrompus d'exploiter le système, en exigeant des paiements pour passer outre les divergences en matière de documentation ou de conformité⁹⁵.



5. POSSIBILITÉS ET MEILLEURES PRATIQUES

Malgré les nombreux défis identifiés, il existe également de nombreuses bonnes pratiques et études de cas réussies qui mettent en évidence des exemples positifs de la manière dont la facilitation des échanges peut être traitée efficacement par les décideurs politiques, les agences frontalières, les MPME et les partenaires de développement. Les sections suivantes présentent certaines de ces meilleures pratiques dans divers pays africains.



5.1.1 Les réformes politiques

- **Kombeza Foods Limited** - Kombeza Foods, producteur de produits laitiers au Malawi, a dû faire face à d'importants défis liés au contrôle de la qualité et aux obstacles non tarifaires à l'exportation. Pour surmonter ces obstacles, l'entreprise a mis en place des tests de qualité en interne et des services de vulgarisation afin de s'assurer que ses produits répondent à des normes élevées. En outre, Kombeza Foods s'est appuyé sur les plateformes de médias sociaux pour étendre son marché, en particulier auprès des consommateurs avertis. L'entreprise a également souligné l'importance d'un cadre réglementaire favorable pour relever efficacement les défis de l'exportation. Ces actions stratégiques ont aidé Kombeza Foods à améliorer ses processus de contrôle de la qualité et à mieux gérer les obstacles non tarifaires, renforçant ainsi son potentiel d'exportation global⁹⁶.
- **Campagne « Proudly Zambian »** - Les entreprises locales de Zambie se heurtent à la faible perception qu'a le public des produits fabriqués localement et aux difficultés qu'elles rencontrent pour respecter les normes. La campagne Proudly Zambian s'est attaquée à ces problèmes en mettant en place un processus de vérification des fabricants locaux afin de garantir la qualité. Elle s'est associée au Bureau zambien des normes pour la formation et a créé des liens commerciaux avec les supermarchés afin de garantir un espace d'étalage pour les produits des membres. Cette initiative a permis de rehausser le profil des marques locales, de faciliter les relations interentreprises et d'augmenter les exportations, en associant le logo de la campagne à la qualité⁹⁷.
- **Simplification des procédures douanières en Éthiopie** - L'Éthiopie s'est attachée à simplifier les procédures douanières afin de faciliter les échanges. En réduisant le nombre de documents requis pour l'importation et l'exportation, et en mettant en œuvre des méthodes d'inspection basées sur le risque, l'Éthiopie a réduit le temps et le coût du dédouanement. Ces mesures ont permis aux MPME de se familiariser plus facilement avec les réglementations commerciales et de participer au commerce transfrontalier, ce qui a renforcé leur compétitivité sur les marchés régionaux⁹⁸.

⁹⁵ Viljoen, W. 2019. Trade facilitation challenges in southern Africa. <https://www.tralac.org/publications/article/14218-trade-facilitation-challenges-in-southern-africa.html>

⁹⁶ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y

⁹⁷ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y

⁹⁸ UNDP. 2020. The Futures Report: Making the AfCFTA Work for Women and Youth. <https://www.undp.org/africa/publications/futures-report-making-afcfta-work-women-and-youth>



5.1.2 Technologie / Infrastructure

- **Portail commercial de Wesgro Cape et plateforme TradeBRICS** - Le portail commercial de Wesgro Cape et la plateforme TradeBRICS sont des solutions numériques qui facilitent la mise en réseau et l'accès au marché pour les MPME. Le portail de Wesgro met en relation les exportateurs locaux du Cap-Occidental avec les acheteurs internationaux, en abordant les questions de confiance et d'asymétrie de l'information. De même, TradeBRICS fonctionne comme une place de marché électronique qui met en relation des acheteurs mondiaux avec des fournisseurs africains, en garantissant la fiabilité grâce à un processus de vérification rigoureux. Ces plateformes aident les MPME à surmonter les obstacles liés à la confiance et à la mise en réseau, ce qui leur permet de participer plus efficacement au commerce international⁹⁹.
- **Réformes de facilitation des échanges au Kenya** - Le gouvernement du Kenya a mis en œuvre plusieurs réformes de facilitation des échanges afin de lutter contre les obstacles non tarifaires qui entravent le commerce. Il s'agit notamment de la création d'OSBP, de l'automatisation des systèmes douaniers et de la mise en place d'un portail d'information commerciale. En réduisant le nombre d'agences gouvernementales impliquées dans le dédouanement des marchandises et en adoptant des méthodes d'intervention sur les marchandises basées sur le risque, le Kenya a rationalisé les processus commerciaux, réduit la corruption et diminué le temps et les coûts associés au dédouanement. Ces réformes ont considérablement amélioré l'efficacité de la facilitation du commerce, ce qui a profité aux MPME en rendant le commerce transfrontalier plus prévisible et moins coûteux¹⁰⁰.
- **Le système de guichet unique électronique du Rwanda** - Le Rwanda a mis en place un système de **guichet** unique électronique qui intègre de multiples services liés au commerce en une seule plateforme. Ce système permet aux négociants de soumettre tous les documents requis par voie électronique, ce qui réduit considérablement les délais et les coûts associés aux processus d'importation et d'exportation. Le système de guichet unique a rationalisé les procédures commerciales et amélioré la transparence, ce qui permet aux MPME de se conformer plus facilement aux exigences réglementaires et de s'engager dans le commerce international¹⁰¹.
- **Facilitation des échanges et réformes frontalières au Ghana** - Le Ghana a entrepris plusieurs initiatives pour améliorer la facilitation des échanges, notamment la modernisation de ses ports et la mise en œuvre de systèmes électroniques de gestion des douanes. Ces réformes ont permis de rationaliser le processus de dédouanement, de réduire les délais et de limiter les possibilités de corruption. En conséquence, les MPME du Ghana ont bénéficié de processus commerciaux plus efficaces et de coûts réduits, ce qui leur a permis d'être plus compétitives sur les marchés régionaux et internationaux¹⁰².
- **Numérisation des infrastructures commerciales : Récompenses et risques** - L'Afrique du Sud a lancé un projet de modernisation du port de Durban afin de renforcer son avantage concurrentiel en tant que plaque tournante du transport maritime. Ce projet comprend la mise en place d'une plateforme de commerce électronique et d'une base de données complète qui intègre les systèmes portuaires, les caméras de surveillance, les capteurs et les outils de suivi. En outre, des drones sont utilisés pour la navigation des navires, la surveillance et la collecte de données. Si ces avancées placent l'Afrique du Sud à l'avant-garde de l'automatisation des ports en Afrique, elles introduisent également des risques importants en matière de cybersécurité. Par exemple, en 2017, une cyberattaque contre Maersk, l'une des plus grandes compagnies maritimes au monde, a provoqué de graves perturbations et 300 millions de dollars de dommages. Parmi les incidents similaires, citons les cyberattaques contre les ports de Barcelone, San Diego et Long Beach, qui ont entraîné d'importants arrêts d'exploitation. Malgré son leadership en matière d'automatisation, l'Afrique du Sud ne se classe que 56e sur 175 pays dans l'indice mondial de cybersécurité 2018, ce qui souligne la nécessité d'améliorer les mesures de cybersécurité. D'autres pays africains dotés de ports importants, tels que l'Égypte, le Kenya et le Nigéria, se classent respectivement aux 23e, 44e et 57e rangs. Cela souligne l'importance de renforcer la cybersécurité parallèlement à la numérisation des infrastructures afin de se prémunir contre les menaces potentielles¹⁰³.



5.1.3 Engagement et coopération des parties prenantes en matière de facilitation des échanges

- **Miombo Forestry Products** - L'entreprise namibienne Miombo Forestry Products était confrontée à des coûts de transport élevés, à des procédures réglementaires complexes et à des problèmes de certification lors de l'exportation de produits forestiers. L'entreprise a préconisé des réunions régulières entre les pays afin d'harmoniser les politiques et a suggéré l'utilisation de solutions numériques, telles que les certificats phytosanitaires électroniques, pour rationaliser les processus. En relevant ces défis logistiques et réglementaires, Miombo Forestry Products a amélioré son efficacité et sa compétitivité sur les marchés sous-régionaux, renforçant ainsi ses capacités d'exportation globales¹⁰⁴.

⁹⁹ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y

¹⁰⁰ UNDP. 2020. The Futures Report: Making the AfCFTA Work for Women and Youth. <https://www.undp.org/africa/publications/futures-report-making-afcfta-work-women-and-youth>

¹⁰¹ UNDP. 2020. The Futures Report: Making the AfCFTA Work for Women and Youth. <https://www.undp.org/africa/publications/futures-report-making-afcfta-work-women-and-youth>

¹⁰² UNDP. 2020. The Futures Report: Making the AfCFTA Work for Women and Youth. <https://www.undp.org/africa/publications/futures-report-making-afcfta-work-women-and-youth>

¹⁰³ Ismail, F and Matamba, K. 2021. COVID-19 and trade facilitation in Southern Africa. <https://www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-67-COVID-19-trade-facilitation-Southern-Africa.pdf>

¹⁰⁴ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y

- **Ghana** - Le Ghana Trade and Gender Subcommittee a été créé par le CNFE Ghana dans le but premier de former un groupe de travail technique dédié à l'intégration des perspectives de genre dans les politiques commerciales et à leur mise en œuvre réussie au sein de la nation. Le sous-comité a été créé pour atteindre les objectifs suivants : premièrement, favoriser les discussions en cours, renforcer la responsabilité et superviser les effets des politiques et des efforts de facilitation du commerce sur les femmes commerçantes ; deuxièmement, stimuler l'implication des femmes pour garantir une réalisation globale et durable de la mission de facilitation du commerce ; et troisièmement, mettre en évidence les avantages découlant de la promotion de l'égalité entre les sexes au sein du CNFE¹⁰⁵.
- **Mécanisme de notification en ligne de l'accord de libre-échange nord-américain** - Le COMESA, la CEA et la SADC ont mis en place un mécanisme de suivi et d'élimination des obstacles non tarifaires basé sur le web, qui comprend des délais concrets pour la suppression des obstacles non tarifaires. Ce mécanisme permet aux parties prenantes de signaler et de suivre la résolution des obstacles rencontrés dans le cadre de leurs activités commerciales dans les régions du COMESA, de la CEA et de la SADC. Bien qu'il soit important d'améliorer la transparence en matière de notification et d'identification des ONT et des MNT, il reste encore beaucoup à faire. En particulier, en ce qui concerne le passage d'un système de notification à un système qui résoudra les problèmes de manière contraignante. Si ce problème systémique n'est pas abordé dans le cadre de la zone de libre-échange des Amériques, le même type de problème réapparaîtra¹⁰⁶.



5.1.4. Coopération avec les partenaires de développement et les organisations internationales

- **Programme de corridors d'infrastructures vertes pour le commerce intra-africain** - Le programme de corridors d'infrastructures vertes pour le commerce intra-africain de l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) soutient les MPME en apportant un soutien au développement commercial pour des solutions numériques qui favorisent le commerce et les infrastructures résilientes au climat. Ce programme aide les MPME à s'intégrer dans les chaînes de valeur sous-régionales en relevant les défis liés aux infrastructures et à l'environnement, améliorant ainsi leur capacité à être compétitives sur les marchés régionaux et mondiaux¹⁰⁷.
- **Certificat d'origine commercial de la SADC** - La mise en œuvre du certificat d'origine électronique (CdOE) est une étape importante du programme de facilitation des échanges soutenu par l'Union européenne et la GIZ dans le cadre du programme « Coopération pour le renforcement de l'intégration économique régionale de la SADC » (CESARE). Le CdOE remplace le certificat d'origine manuel de la SADC en introduisant des demandes en ligne et un suivi en temps réel, ce qui améliore l'efficacité. Grâce à des caractéristiques de sécurité avancées, telles que la vérification de l'authenticité en ligne et le filigrane optique, il réduit efficacement la fraude aux postes frontières¹⁰⁸.
- **Système panafricain de paiement et de règlement** - Le PAPSS est une initiative visant à rationaliser et à simplifier les paiements transfrontaliers en Afrique. Développé par Afreximbank et approuvé par l'UA, le PAPSS représente une étape cruciale dans les efforts du continent pour améliorer la facilitation du commerce et l'intégration économique. Le PAPSS fonctionne comme une infrastructure de marché financier centralisée, permettant des paiements et des règlements instantanés en monnaies locales dans les pays africains. En réduisant la dépendance à l'égard des systèmes de correspondance bancaire traditionnels, qui sont souvent coûteux et longs, le PAPSS vise à réduire le coût du commerce intra-africain et à fournir une plateforme de paiement en temps réel, peu coûteuse et sécurisée. Ce système est particulièrement avantageux pour les MPME, qui peuvent effectuer des transactions plus efficacement et à moindre coût¹⁰⁹.



5.1.5 Programmes de renforcement des capacités et de formation

- **Renforcement des capacités du secteur privé de l'ITC/Afreximbank pour la ZLECAf** - L'ITC et Afreximbank entreprennent actuellement le renforcement des capacités pour soutenir le commerce transfrontalier, spécifiquement dans le contexte de la ZLECAf, par le biais de son projet « Comment exporter grâce à la ZLECAf ». Le projet a été piloté dans 3 pays (Nigeria, Rwanda et Côte d'Ivoire). L'objectif principal du projet est d'accroître la sensibilisation aux opportunités offertes par l'ALECAf, notamment pour les exportateurs de PME, d'améliorer leurs compétences en matière d'exportation et de promouvoir l'utilisation des services d'appui au commerce. L'approche adoptée par l'ITC/Afreximbank pour déployer cette formation est instructive. Grâce à une combinaison d'ateliers nationaux (physiques) et d'installations de formation en ligne, ils ont cherché à atteindre un impact maximal par le biais de leur offre de renforcement des capacités. L'ITC, principal partenaire du renforcement des capacités, a développé le contenu du cours, conçu les ateliers, facilité la formation des formateurs, mis en place la plateforme d'apprentissage en ligne et développé le matériel promotionnel. Pour assurer le succès de la formation, il était essentiel de continuer à travailler avec les institutions partenaires locales afin de localiser le contenu, d'identifier les formateurs et d'organiser les ateliers, d'inscrire les apprenants à la plateforme en ligne et de promouvoir la formation au niveau national¹¹⁰.

¹⁰⁵ UNCTAD. 2023. Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023. <https://www.unctfsurvey.org/files/documents/report-digital-sustainable-2023-global.pdf>

¹⁰⁶ Talkmore, C. 2019. Trade facilitation and the African Continental Free Trade Area. <https://www.tralac.org/documents/events/tralac/2740-tralac-brief-trade-facilitation-and-the-african-continental-free-trade-area-march-2019/file.html>

¹⁰⁷ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y

¹⁰⁸ UNCTAD. 2023. Digital and Sustainable Trade Facilitation: Global Report 2023. <https://www.unctfsurvey.org/files/documents/report-digital-sustainable-2023-global.pdf>

¹⁰⁹ ECOWAS

¹¹⁰ <https://intracen.org/file/pptcombinedrabatforumpdf>

- **Aide aux MPME** - Les MPME peuvent bénéficier de manière significative de diverses initiatives de facilitation du commerce conçues pour fournir des informations complètes et accessibles. Le Global Trade Helpdesk, une initiative conjointe de l'ITC, de la CNUCED et de l'OMC, offre de nombreuses informations liées au commerce, y compris les exigences du marché, les tarifs douaniers, les taxes et les opportunités commerciales, visant spécifiquement à soutenir les MPME qui n'ont pas les ressources nécessaires pour des services payants. L'Observatoire africain du commerce, un instrument de la ZLECAf, sert de dépôt d'informations commerciales, permettant aux utilisateurs de suivre en temps réel le commerce et l'intégration économique à travers l'Afrique. Cet outil soutient la formulation de politiques et la prise de décisions commerciales, en particulier pour les chaînes de valeur sous-régionales. En outre, les guichets uniques nationaux mis en place dans de nombreux pays permettent aux entreprises d'accéder facilement aux réglementations, normes et lois nécessaires à leurs activités et à leurs exportations. En gérant les processus de conformité en ligne, ces plateformes réduisent considérablement les coûts pour les MPME, en éliminant la nécessité de recourir à des consultants ou à des cabinets d'avocats spécialisés¹¹¹.



6. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

Ce rapport a fourni une analyse complète de l'état actuel de la facilitation des échanges en Afrique, en examinant les défis auxquels sont confrontés les décideurs politiques, les agences frontalières et les MPME, ainsi qu'en soulignant les possibilités et les meilleures pratiques pour améliorer la facilitation des échanges à travers le continent. Le rapport a examiné l'importance de la facilitation du commerce pour la croissance économique, l'intégration régionale et la compétitivité mondiale, en particulier dans le cadre de l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAf).



Résumé des principaux résultats

La facilitation des échanges est essentielle pour réduire les coûts de transaction, améliorer la circulation des marchandises et favoriser l'intégration économique. La ZLECAf vise à créer un marché continental unique, en promouvant la libre circulation des biens et des services, ce qui est vital pour la croissance économique et le développement. Malgré le cadre fourni par la ZLECAf et d'autres accords régionaux, la mise en œuvre des mesures de la FE reste inégale sur le continent.

L'enquête mondiale des Nations unies sur la facilitation numérique et durable des échanges (enquête FENU) montre que l'Afrique est à la traîne par rapport à d'autres régions en ce qui concerne la mise en œuvre de la facilitation des échanges, avec des disparités importantes entre les différentes sous-régions. Les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique australe sont en tête de la mise en œuvre de la facilitation des échanges, tandis que l'Afrique centrale affiche les taux les plus bas. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures générales de facilitation du commerce, mais des défis subsistent dans des domaines tels que la transparence, les formalités, les dispositions institutionnelles et la facilitation du commerce numérique.

Les législateurs sont confrontés à des défis importants en matière de coordination des efforts entre les ministères, de mise en œuvre efficace des accords régionaux et de garantie de la cohérence et de l'homogénéité des politiques. Le manque de coordination et de communication entre les agences gouvernementales entraîne souvent des inefficacités et des retards. En outre, les avantages des accords régionaux tels que la ZLECAf ne sont pas pleinement exploités en raison d'une mise en œuvre inadéquate. Il est essentiel d'aligner les politiques nationales sur les engagements régionaux afin d'éviter des pratiques commerciales fragmentées et incohérentes. En outre, la transparence des processus bureaucratiques et l'accessibilité des informations commerciales sont essentielles pour instaurer la confiance et rationaliser le commerce intra-africain.

Les agences frontalières chargées de la mise en œuvre sont confrontées à des défis liés à la capacité et à la formation des fonctionnaires des douanes, à l'insuffisance des infrastructures et des équipements aux postes frontières, ainsi qu'à la corruption. La formation inadéquate des fonctionnaires des douanes et des frontières entraîne des inefficacités et des retards aux postes frontières. Il est urgent de mettre en place des initiatives de renforcement des capacités afin de doter les fonctionnaires des douanes des pratiques modernes de la TF. Les infrastructures médiocres et les équipements obsolètes entravent considérablement le commerce, ce qui nécessite des investissements pour moderniser les infrastructures portuaires et routières et adopter des solutions numériques. La corruption à différents stades du processus commercial crée de l'incertitude et de l'inefficacité, affectant de manière disproportionnée les MPME. La lutte contre la corruption nécessite une forte volonté politique, des réformes institutionnelles et l'adoption de technologies pour améliorer la transparence.

Les MPME, qui constituent l'épine dorsale des économies africaines, sont confrontées à de nombreux défis lorsqu'elles participent au commerce international. Les obstacles non tarifaires (ONT) et les mesures non tarifaires (MNT) constituent des obstacles considérables. Ces barrières, notamment les inspections de contrôle de la qualité, les barrages routiers et les frais commerciaux supplémentaires, ajoutent des niveaux de complexité et de coût qui affectent de manière disproportionnée les petites entreprises. Les obstacles techniques au commerce (OTC) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) posent également des problèmes importants. L'incohérence des normes et des spécifications en matière de santé et de sécurité entrave le commerce, ce qui nécessite l'harmonisation des normes et la simplification des mesures SPS. En outre, les MPME manquent souvent de ressources pour accéder à des informations commerciales complètes, ce qui les empêche de naviguer sur les marchés internationaux et de se conformer à des réglementations complexes.

¹¹¹ UNECA. 2024. MSMEs, value chains and trade development in Southern Africa. https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/50184/2301449-MSMEs%20value%20chains%20and%20trade%20development%20in%20Southern%20Africa_rev2.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Malgré ces défis, plusieurs bonnes pratiques mettent en évidence l'efficacité de la mise en œuvre des mesures de la FE. Les décideurs politiques peuvent s'inspirer des réformes politiques réussies qui ont permis de rationaliser les processus commerciaux et de réduire les obstacles. L'adoption de technologies, telles que les guichets uniques numériques, a considérablement amélioré l'efficacité et la transparence du commerce. L'engagement des parties prenantes est crucial, et des exemples réussis montrent les avantages de l'implication des secteurs public et privé dans la conception et la mise en œuvre des mesures de la FE. La coopération au développement joue un rôle essentiel en soutenant les initiatives de renforcement des capacités et en fournissant une assistance technique. En outre, la collaboration entre les organisations internationales et les pays africains a facilité le partage des meilleures pratiques et la mise en œuvre de mesures efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent.



Principales recommandations

Il est essentiel de renforcer la coordination et la communication. La mise en place de mécanismes officiels de communication et de coopération régulières entre les services des douanes, de santé, de transport et les autres agences concernées permettra d'harmoniser les procédures et de garantir la fluidité des opérations transfrontalières. La mise en œuvre effective des accords régionaux est également essentielle. L'alignement des politiques nationales sur les engagements régionaux permettra d'éviter les pratiques commerciales fragmentées et incohérentes, et il est essentiel de se concentrer sur la réduction des obstacles non tarifaires (ONT) et des mesures non tarifaires (MNT) qui ont augmenté au fur et à mesure que les barrières tarifaires diminuaient.

La promotion de la cohérence et de l'homogénéité des politiques est une autre recommandation clé. Garantir la transparence des processus bureaucratiques et rendre toutes les informations relatives au commerce accessibles en ligne et en plusieurs langues renforcera la confiance entre les parties prenantes. L'harmonisation des réglementations en matière de transport et des normes applicables aux véhicules facilitera les échanges transfrontaliers.

Il est nécessaire de renforcer les capacités et la formation des fonctionnaires des frontières. Investir dans des initiatives de renforcement des capacités permettra de doter les fonctionnaires des douanes de pratiques modernes en matière de FE. La modernisation des infrastructures portuaires et routières et l'adoption de solutions numériques amélioreront l'efficacité du commerce. La lutte contre la corruption est également une priorité. La mise en œuvre de réformes institutionnelles fortes et l'adoption de technologies renforceront la transparence et réduiront la corruption à différents stades du processus commercial.

Il est essentiel de soutenir les MPME. La simplification des règles d'origine et la mise en place de solutions innovantes telles que les certificats d'origine électroniques réduiront les coûts de mise en conformité. L'harmonisation des normes et la simplification des mesures sanitaires et phytosanitaires faciliteront la fluidité des échanges. L'amélioration de l'accès aux informations liées au commerce grâce à des initiatives telles que le Global Trade Helpdesk et l'Observatoire africain du commerce aidera les MPME à s'orienter sur les marchés internationaux.

Tirer parti de la technologie et de l'innovation permettra d'améliorer encore la FE. La promotion de la numérisation de l'infrastructure commerciale, y compris l'adoption de guichets uniques électroniques et de technologies blockchain, rationalisera les processus commerciaux et réduira les erreurs humaines. Encourager l'utilisation de technologies de pointe comme l'intelligence artificielle et le big data renforcera l'efficacité du commerce.

Il est également essentiel de favoriser les partenariats public-privé. L'implication du secteur privé dans la conception et la mise en œuvre des mesures de la FE garantira leur applicabilité pratique et leur efficacité. L'inclusion des MPME dans les consultations des parties prenantes garantira leur représentation et permettra de relever les défis qui leur sont propres.



Plan d'action : Exploiter les connaissances du rapport de base du TF

Pour maximiser l'impact du rapport de base sur la facilitation des échanges et s'assurer que ses conclusions et recommandations sont effectivement utilisées, l'ACBF mettra en œuvre une série d'activités axées sur la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités parmi les principales parties prenantes. Ce plan est conçu pour sensibiliser, renforcer les capacités des différents acteurs et faciliter le partage des meilleures pratiques liées à la facilitation des échanges à travers l'Afrique. Les principaux éléments du plan d'action sont les suivants :

- **Développement de produits de connaissance et de communication :**
- * **Notes politiques** - Nous créerons une série de notes politiques concises et ciblées, adaptées aux décideurs politiques, aux OSC et aux MPME. Ces notes résumeront les principales conclusions du rapport de base de la TF et fourniront des recommandations exploitables pour chaque groupe de parties prenantes.
- * **Infographies** - Pour améliorer l'accessibilité et l'impact des conclusions du rapport, nous élaborerons des infographies visuellement attrayantes pour compléter les notes d'orientation. Celles-ci seront utilisées pour communiquer des données et des tendances complexes d'une manière simplifiée, rendant l'information plus digeste pour un public plus large.
- **Atelier sur le renforcement des capacités :**
- * **Ateliers** : Nous organiserons un atelier de renforcement des capacités visant à améliorer les connaissances et les compétences des décideurs politiques, des agences frontalières et des MPME. Cet atelier se concentrera sur l'application pratique des recommandations du rapport de base de la TF, couvrant des sujets tels que la cohérence des politiques, la facilitation du commerce numérique et la réduction des obstacles non tarifaires.
- * **Possibilités de dialogue** : En outre, l'atelier offrira des possibilités de dialogue aux parties prenantes concernées. Les sessions permettront d'échanger des idées, de partager des expériences et de favoriser la collaboration entre les différents groupes impliqués dans la facilitation des échanges.

●
*

Communication stratégique et sensibilisation

Campagnes de sensibilisation ciblées : Nous mettrons en œuvre des campagnes de communication ciblées pour sensibiliser à l'importance de la facilitation des échanges et aux défis spécifiques identifiés dans le rapport de base sur la facilitation des échanges. Cette campagne sera adaptée à différents publics, en veillant à ce que le message trouve un écho auprès des décideurs politiques, des OSC, des agences frontalières et des MPME.

En mettant en œuvre ce plan d'action, l'ACBF peut s'assurer que les connaissances générées par le rapport de base sur la facilitation des échanges sont effectivement traduites en actions pratiques susceptibles d'améliorer la facilitation des échanges à travers l'Afrique. Cette approche permettra non seulement de sensibiliser et de renforcer les capacités, mais aussi de favoriser un environnement d'apprentissage continu et de collaboration entre toutes les parties prenantes impliquées dans la facilitation des échanges.



Conclusion

La facilitation des échanges est cruciale pour le développement économique de l'Afrique, l'intégration régionale et la compétitivité mondiale. Relever les défis identifiés nécessite des efforts coordonnés de la part des décideurs politiques, des agences frontalières, des MPME et des partenaires de développement. En mettant en œuvre les recommandations présentées dans ce rapport, l'Afrique peut améliorer son paysage en matière de facilitation des échanges, promouvoir la croissance économique et atteindre les objectifs ambitieux de la ZLECAf. Une facilitation du commerce efficace permettra non seulement de réduire les coûts commerciaux et d'augmenter les volumes d'échanges, mais aussi de soutenir la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et le développement durable sur l'ensemble du continent.



8 ANNEXE 2 - CADRE DU S&E

Suite à la réunion de démarrage, une réunion supplémentaire a été organisée entre l'équipe de consultants (Cyril Prinsloo et Kayo Asiko) et l'équipe de communication de l'ACBF (Fatou Diouf et Marvellous Matswimbo) le 31 juillet 2024. L'objectif de cette réunion était de planifier la série de produits de communication à fournir dans le cadre de ce projet, ainsi que l'atelier proposé et le calendrier des activités. Une partie de cette réunion a également porté sur les critères de suivi et d'évaluation qui seront utilisés pour évaluer l'impact de ce projet. Il a été convenu de ce qui suit:

- Après l'événement, l'ACBF partagera avec l'équipe de consultants toutes les statistiques relatives aux médias sociaux (les followers, les J'aime, les commentaires, les engagements, etc.) qui seront incluses dans le rapport final.
- L'équipe de consultants rédigera un bref questionnaire d'évaluation (+-5 questions), qui sera chargé sur une plateforme en ligne (par exemple Google Sheets). Le questionnaire d'évaluation sera affiché dans la boîte de discussion pendant l'atelier et les participants seront invités à le remplir.



CONTACT US

Follow, share and engage with us today!



www.acbf-pact.org



www.elibrary.acbfpact.org/



[Africa Capacity Building Foundation](#)



[ACBF_Official](#)



[@theacbf](#)



[TheACBF](#)